



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués III

Décisions XXI

Résultats (n° 2214 à 2253) :

1er janvier 2017

PAU 1

3 janvier 2017

CAGNES-SUR-MER 2

4 janvier 2017

PAU 5

8 janvier 2017

CAGNES-SUR-MER 6

9 janvier 2017

PAU 8

10 janvier 2017

CAGNES-SUR-MER 10

11 janvier 2017

PAU 12

Index des chevaux cités dans ce numéro 15

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : janvier

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2017 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés	V

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 12 avril 2016)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

LISTE DES PERSONNES AGREES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

(s) : S.A.R.L. d'Entraînement

ASSOCIATIONS

BEAU JOUEUR GB (2014) Dirigeant : **ECURIE MATHIEU OFFENSTADT** Associé : F. ROHAUT (S) (2/1) Pour sa carrière de courses

REINE CHRISTINE IRE (2013) Dirigeant : **M. Alberto ARNOLDI** Associé : Mme Eric LIBAUD (2/1) Pour sa carrière de courses

SUPERMENSCH (2014) Dirigeant : **Sarl ECURIE J.L. TEPPER** Associés : M. Daniel-Yves TREVES, M. Frank A. MC NULTY (2/1) Avec tacite reconduction

DARACARNO (2013) Dirigeant : **Sc ECURIE COUDERC** Associé : M. Patrick JOUBERT (3/1) Pour sa carrière de courses

DAREN LADY AA (2013) Dirigeant : **Sc ECURIE COUDERC** Associé : M. Francois NICOLLE (3/1) Pour sa carrière de courses

GRAND DEPART (2013) Dirigeant : **M. Hubert DE WAELE** Associé : M. Patrice LENOGUE (3/1) Pour sa carrière de courses

KHOCHENKA (2015) Dirigeant : **M. Alain JATHIERE** Associés : Mme Pia BRANDT, FRANKLIN FINANCE S.A. (3/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés : Mme Pia BRANDT, M. Alain JATHIERE (3/1) Pour sa carrière de courses

PREMIER AVRIL (2012) Dirigeant : **M. Julien MONFORT** Associés : M. Olivier GROUALLE, M. Francois SAINT-ANDRE, M. Edouard MONFORT, M. Frederic QUINTIN (3/1) Pour sa carrière de courses

PTI PAUL (2013) Dirigeant : **Mme Hugues CROSNIER** Associés : M. Norbert LEENDERS, Mme Didier PAYSAN (3/1) Pour sa carrière de courses

SO ELUSIVE (2014) Dirigeant : **M. Alain JATHIERE** Associé : FRANKLIN FINANCE S.A. (3/1) Pour sa carrière de courses

SPES UNICA (2013) Dirigeant : **Mme Nadine VANDENABEELE** Associé : M. Michel GHYS (3/1) Pour sa carrière de courses

FLANELLE DU PECOS AA (2014) Dirigeant : **M. Antoine LORENZONI** Associé : M. Stephane-Richard SIMON (4/1) Pour sa carrière de courses

MA TORPILLE (2013) Dirigeant : **M. Jacques LEYLAVERGNE** Associés : ECURIE BIRABEN, M. Cyrille COTREL-LASSAUSAYE (4/1) Pour sa carrière de courses

RANCUNIER (2013) Dirigeant : **M. Sebastien DUPONT** Associé : M. Franck LEBLANC (4/1) Pour sa carrière de courses

RISKA (2014) Dirigeant : **M. Adrian VON GUNTEN** Associé : M. Antoine LAMOTTE D'ARGY (4/1) Pour sa carrière de courses

YOUM'Z CITY (2013) Dirigeant : **M. Daniel BEAUNEZ** Associés : Mme Patricia BUTEL, M. Daniel ROBIN (4/1) Pour sa carrière de courses

ANATHEME (2015) Dirigeant : **M. Denis GALLET** Associé : M. Gilles PANNIER (5/1) Pour sa carrière de courses

AUGURI PYLA (2015) Dirigeant : **M. Jean-Luc TERRIERES** Associé : Mme Pascale BAILLET (5/1) Pour sa carrière de courses

BEAU MASSAGOT (2015) Dirigeant : **M. Jean-Luc TERRIERES** Associé : Mme Pascale BAILLET (5/1) Pour sa carrière de courses

CLEAR MIND GB (2011) Dirigeant : **ECURIE FORET JAUNE** Associé : M. Julien PHELIPPON (5/1) Pour sa carrière de courses

FRANCOIS (2015) Dirigeant : **M. Maurice LAGASSE** Associés : F. ROHAUT (S), RIVIERA EQUINE S.A.R.L (5/1) Pour sa carrière de courses

KIRIKETA IRE (2015) Dirigeant : **Sarl ECURIE J.L. TEPPER** Associés : M. Daniel-Yves TREVES, M. Peter MC NULTY (5/1) Pour sa carrière de courses

LABSOLU (2015) Dirigeant : **RIVIERA EQUINE S.A.R.L** Associés : D. GUILLEMIN (S), M. Maurice LAGASSE (5/1) Pour sa carrière de courses

LENNOX GER (2015) Dirigeant : **FLAXMAN STABLES IRELAND L.T.D** Associé : GESTUT FAHRHOF (5/1) Pour sa carrière de courses

PLUME ROYALE (2011) Dirigeant : **M. Xavier LIBBRECHT** Associé : M. Baptiste LETOURNEUX (5/1) Avec tacite reconduction

SILVER TREASURE (2011) Dirigeant : **M. Philippe FAUCAMPRE** Associé : JM. CAPITTE (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

SUPER POWERS (2015) Dirigeant : **M. Michel TOUZE** Associé : P&F . MONFORT (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

TROIS ROSES (2014) Dirigeant : **M. Roland MONNIER** Associé : JM. LEFEBVRE (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

ZALAYOUNI (2012) Dirigeant : **M. Jean-Claude LEGESNE** Associé : C. BOUTIN (S) (5/1) Pour sa carrière de courses

ZEMIRO (2008) Dirigeant : **M. Michel CHARLEU** Associés : M. Sylvain BAGARD, M. Franck FORESI (5/1) Pour sa carrière de courses

BECQUASIKI (2015) Dirigeant : **Mme Virginie BECQUART** Associés : M. Robert SCHLIENGER, M. Paul SCHLIENGER (6/1) Pour sa carrière de courses

DIESEL D'ALLIER (2013) Dirigeant : **M. Yves MAUPOIL** Associé : E. CLAYEUX (S) (6/1) Pour sa carrière de courses

EASY DU LEMO (2014) Dirigeant : **M. Maurice LE FLOCH** Associé : A. LE CLERC (S) (6/1) Pour sa carrière de courses

EN ROUE LIBRE (2014) Dirigeant : **M. Dominique PIETRI** Associé : M. Paul CHENU (6/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **M. Michel ZEROLO** Associés : M. Eric PUERARI, Scea HARAS DE SAINT PAIR (6/1) Pour sa carrière de courses

N. IRE (2015) Dirigeant : **M. Eric PUERARI** Associé : M. Michel ZEROLO, Scea HARAS DE SAINT PAIR (6/1) Pour sa carrière de courses

AUBEVOYE (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : M. Bernard BENAYCH (9/1) Pour sa carrière de courses

AUTRETOT (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

BLACK SUNDAY IRE (2013) Dirigeant : **M. Christophe GUY** Associé : M. Pierre THORRIGNAC (9/1) Pour sa carrière de courses

COEUR DE BLUES (2012) Dirigeant : **Mme Brigitte BOUREZ** Associés : Mme Brigitte LAMAZOU-LARESSE, M. Pierre PIFFERINI (9/1) Pour sa carrière de courses

COEUR JOYE IRE (2015) Dirigeant : **SCEA DU HARAS DE VICTOT** Associé : M. Olivier CARLI (9/1) Pour sa carrière de courses

CRITOT (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associé : Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

ENJOY THE SILENCE (2013) Dirigeant : **M. Benoit CAMBIER** Associé : C. BOUTIN (S) (9/1) Pour sa carrière de courses

GARALOCES (2014) Dirigeant : **Mme Caroline BRESSOU** Associé : M. Dominique BRESSOU (9/1) Pour sa carrière de courses

GOLDEN SAGE (2014) Dirigeant : **Mme Corinne DUFAUT** Associé : M. Julien PHELIPPON (9/1) Pour sa carrière de courses

KARYFANNY (2014) Dirigeant : **M. Herve BIGENI** Associés : R. MARTENS (S), M. Pierre SIGAUD, M. Michael

BONGIORNO, HARAS DE LONRAY (9/1) Pour sa carrière de courses

LA LITTORALE (2014) Dirigeant : **Mme Remy PICAMAU** Associé : M. Philippe SOGORB (9/1) Pour sa carrière de courses

LADY ENKI (2013) Dirigeant : **M. Esteve ROUCHVARGER** Associé : M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (9/1) Pour sa carrière de courses

MARATHON MAN GB (2014) Dirigeant : **ECURIE DES CHARMES** Associé : Mme Marion LE MENESTREL (9/1) Pour sa carrière de courses

MOBIX (2012) Dirigeant : **ECURIE BIRABEN** Associés : M. Christophe CHEMINAUD, ECURIE FEBUS (9/1) Pour sa carrière de courses

MONTROTY (2015) Dirigeant : **FRANKLIN FINANCE S.A.** Associés : M. Francois NICOLLE, Mme Elisabeth VIDAL (9/1) Pour sa carrière de courses

MOWAFROST (2014) Dirigeant : **L. BAUDRON (S)** Associé : Mme Michelle BATTEUR (9/1) Pour sa carrière de courses

PAPA WINNER (2014) Dirigeant : **M. Philippe KOGUE** Associé : EARL DE LA BELLE AUMONE (9/1) Pour sa carrière de courses

PIGALLE DANCER (2014) Dirigeant : **Mme Caroline BRESSOU** Associé : M. Dominique BRESSOU (9/1) Pour sa carrière de courses

POWER OF THE CROSS GB (2014) Dirigeant : **Mlle Clara DARTY** Associés : M. Miguel BLANCPAIN, M. Claude DARTY, M. Charley ROSSI (9/1) Pour sa carrière de courses

QATAR HOPE GB (2015) Dirigeant : **SCEA DU HARAS DE VICTOT** Associé : M. Olivier CARLI (9/1) Pour sa carrière de courses

ROYAL CROSS (2014) Dirigeant : **M. Aksam KHADDAM** Associé : Mme Rana KHADDAM (9/1) Pour sa carrière de courses

STORY OF MY HEART (2014) Dirigeant : **M. Seamus MURPHY** Associé : M. Gabriel LEENDERS (9/1) Pour sa carrière de courses

TREE OF GRACE (2011) Dirigeant : **M. Guillaume LUYCKX** Associé : M. Julien PHELIPPON (9/1) Pour sa carrière de courses

ENFANT TERRIBLE (2014) Dirigeant : **M. Jacques DETRE** Associé : M. Patrice DETRE (10/1) Pour sa carrière de courses

JADALA (2013) Dirigeant : **M. Julien DEBACHE** Associés : M. Thierry MARECHAL, Sarl ECURIE BORGEL (10/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **M. Julien DEBACHE** Associés : M. Thierry MARECHAL (10/1) Pour sa carrière de courses

N. (2015) Dirigeant : **ECURIE PANDORA RACING** Associés : M. Alban de MIEULLE, M. Ahmed MOUKNASS (10/1) Pour sa carrière de courses

N. GB (2015) Dirigeant : **ECURIE PANDORA RACING** Associés : M. Gerard DECOCQ, M. Alban de MIEULLE, M. Ahmed MOUKNASS (10/1) Pour sa carrière de courses

NEXT TEMPTATION (2011) Dirigeant : **M. Alexandre PREVOST** Associé : F. VERMEULEN (S) (10/1) Pour sa carrière de courses

NUMERATION (2014) Dirigeant : **M. Christian CIMOLAI** Associés : M. Patrick DREUX, M. Alexandre GIANNOTTI (10/1) Pour sa carrière de courses

RISING SUN IRE (2012) Dirigeant : **M. Christophe LEBLOND** Associés : ECURIE ERIC DELLOYE, ECURIE MATHIEU OFFENSTADT (10/1) Pour sa carrière de courses

AMSTERDAM ARTIST IRE (2014) Dirigeant : **M. Michael W.J. SMURFIT** Associés : M. Samuel M. MENCOFF, M. Anthony SMURFIT (11/1) Pour sa carrière de courses

ELUSIVE BLUE GER (2014) Dirigeant : **M. Jean-Francois VIGNION** Associés : M. Julien PHELIPPON, M. Jacques PHELIPPON (11/1) Pour sa carrière de courses

LA BUISSE (2015) Dirigeant : **M. Philippe DECOUZ** Associé : M. Olivier de SEYSSEL (11/1) Pour sa carrière de courses

OTOCRITIC (2012) Dirigeant : **Mme Elisabeth VIBERT** Associé : M. Yves DUMONT (11/1) Pour sa carrière de courses

RUBY WEDDING (2010) Dirigeant : **M. Ferdinand-Fabrice GUIMARD** Associés : M. Guillaume NICOT, ECURIE DES SABLES, M. Pascal PROVOST (11/1) Pour sa carrière de courses

AD LIMINA (2015) Dirigeant : **M. M. BAGUENAUT DE PUCHESSE** Associés : M. Jean-Louis VALERIEN-PERRIN, M. Philippe DECOUZ (12/1) Pour sa carrière de courses

ADJUGEE (2014) Dirigeant : **M. M. BAGUENAUT DE PUCHESSE** Associé : M. Pierre LAMY (12/1) Pour sa carrière de courses

BUTTE MONTMARTRE (2011) Dirigeant : **M. Romain LE GAL** Associés : M. Abraham COHEN, M. Alain KLODAWSKI (12/1) Pour sa carrière de courses

CHICA DE CAPO (2015) Dirigeant : **M. Christophe LEBLOND** Associés : ECURIE ERIC DELLOYE, M. Guillaume RIEHL, M. Sebastien PERNICE, ROD . COLLET (S), M. Rupert PRITCHARD-GORDON (12/1) Pour sa carrière de courses

LUXE VENDOME (2012) Dirigeant : **ECURIE HDBB** Associé : N. CLEMENT (S) (12/1) Pour sa carrière de courses

SHUTKA (2015) Dirigeant : **M. Alain JATHIERE** Associé : M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS (12/1) Pour sa carrière de courses

SI SIBYLLINE (2015) Dirigeant : **ECURIE HDBB** Associé : N. CLEMENT (S) (12/1) Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

ARGOMIX (2014) Locataires : **M. Bruno de WATRIGANT**, M. Antoine de WATRIGANT, M. Emmanuel du REAU Bailleur : M. Emmanuel du REAU (2/1) Pour sa carrière de courses

DOCELLE (2013) Locataires : **Mme Catherine BRAIRE**, M. Remy NERBONNE, M. Franck SIDNEY Bailleur : M. Julien GRASLAND (2/1) Pour sa carrière de courses

DON SIMON (2009) Locataires : **M. Patrick FELLOUS**, D. GUILLEMIN (S) Bailleur : Mise de MORATALLA (2/1) Pour sa carrière de courses

DOUCEUR (2013) Locataire : **M. Jerome FOLLAIN** Bailleur : M. Fernand SELLIER (2/1) Pour sa carrière de courses

FRILANCE AA (2014) Locataire : **M. Martial DELAPLACE** Bailleur : M. Andre DUCOS (2/1) Pour sa carrière de courses

JOLIE LAW (2013) Locataire : **Mme Rachel PHILIPPON** Bailleur : M. Claude THIRIET (2/1) Pour sa carrière de courses

KIRTAN (2012) Locataire : **Mlle Aurore PELLETANT** Bailleur : ECURIE JARLAN (2/1) Pour sa carrière de courses

MUNIGHT (2009) Locataire : **Mlle Aurore PELLETANT** Bailleur : ECURIE JARLAN (2/1) Pour sa carrière de courses

OVER THE COUNTRY (2010) Locataire : **M. Thierry JOIRE** Bailleur : M. Dov BISMUTH (2/1) Jusqu'au 31 décembre 2019

DIABLE ADEVAYO (2010) Locataire : **Mlle Solenn LE CORRE** Bailleur : M. David ANTUNES (3/1) Jusqu'au 1er janvier 2022

MEZZ'ARIA (2014) Locataire : **M. Vincent DUROT** Bailleurs : ECURIE PANDORA RACING, M. Marc-Antoine BERGHGRACHT, COLLET (S) (3/1) Pour sa carrière de courses

SORAL DE KERZEL (2014) Locataire : **M. Eric LECOIFFIER** Bailleur : Mme Elisabeth VIBERT (3/1) Pour sa carrière de courses

TEMERAIR DE CAMERU (2014) Locataire : **Mme Celine LAUR** Bailleur : M. Andre BRIZE (3/1) Avec tacite reconduction

TIN WHISTLE (2013) Locataire : **M. Faouzi BOUALEM** Bailleur : M. Jean-Claude SEROUL (3/1) Pour sa carrière de courses

ANGEL DARKNESS (2013) Locataire : **M. Joel JENNET** Bailleur : M. Olivier TRIBOIRE (4/1) Pour sa carrière de courses

GOLDEN ESCAPE (2015) Locataire : **Mlle Christelle COURTADE** Bailleur : Mlle Christa CHARTIER (4/1) Jusqu'au 23 janvier 2026

IRISH ABILITY (2009) Locataire : **M. Francois BORDERIEUX** Bailleur : M. Maurice GROS (4/1) Avec tacite reconduction

AVENTURIERE DU SUD (2013) Locataire : **M. Christophe RESTOUT** Bailleur : Mme Isabelle CORBANI (5/1) Avec tacite reconduction

DANS LE MIL (2013) Locataires : **M. Philippe MOUSSION**, Y. FOUIN (S) Bailleur : Mme Bernard-Maurice GOIN (5/1) Jusqu'au 31 janvier 2021

MALHABARD (2013) Locataire : **J. MARION (S)** Bailleurs : M. Guy CHEREL, HARAS DE BEAUVOIR (5/1) Pour sa carrière de courses

N. IRE (2015) Locataire : **ECURIE D'HASPEL S.A.R.L.** Bailleur : HARAS D'HASPEL (5/1) Pour sa carrière de courses

SHE'S A LIGHTNING (2013) Locataire : **M. Joel JENNET** Bailleur : M. Philippe PANNETIER (5/1) Pour sa carrière de courses

BLOKAR (2013) Locataire : **L. BAUDRON (S)** Bailleur : M. Gheorghe CODRE (6/1) Jusqu'au 31 décembre 2025

CATSOU DES MAJ (2012) Locataire : **SCEA HARAS DE PEYRE** Bailleur : M. Pascal SACHOT (6/1) Jusqu'au 31 décembre 2026

CHANTEREYNE (2014) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Jean-Philippe DUGUEY (6/1) Pour sa carrière de courses

DALIAN (2013) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Patrick DELHUMEAU (6/1) Pour sa carrière de courses

DETROIT DE BAUNE (2013) Locataires : **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE**, M. Christian SCANDELLA Bailleurs : M. Christian SCANDELLA, Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE, Scea LA REIGNIERE (6/1) Pour sa carrière de courses

FOLISH GOLD (2014) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Patrick DELHUMEAU (6/1) Pour sa carrière de courses

HELLO DU LEMO (2013) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Maurice LE FLOCH (6/1) Pour sa carrière de courses

ALPINKATZE (2012) Locataire : **Mme Christina JUNG** Bailleurs : M. Christian CIMOLAI, M. Patrick DREUX, M. Alexandre GIANNOTTI (9/1) Avec tacite reconduction

ANJOU DEMON (2010) Locataire : **Mlle Elise CHAYRIGUES** Bailleurs : M. Jean-Paul JEGU, M. Nicolas JEGU (9/1) Pour sa carrière de courses

COMETE D'OUDAIRIES (2012) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : Comte Michel de GIGOU (9/1) Pour sa carrière de courses

DARLADADA CHALUZY (2013) Locataires : **M. Hubert MONIER**, A. BOISBRUNET (S) Bailleur : M. Gilles MARTIN (9/1) Avec tacite reconduction

DIPLOMEE (2013) Locataire : **M. Jean-Jacques PARIS** Bailleur : ECURIE LAFEU (9/1) Jusqu'au 30 novembre 2017

EDILE D'OUDAIRIES (2014) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : Comte Michel de GIGOU (9/1) Pour sa carrière de courses

EPONA DUHOUX (2014) Locataire : **A. LE CLERC (S)** Bailleur : M. Camille FERCHAUD (9/1) Pour sa carrière de courses

I'M ALIVE (2013) Locataire : **Mme Christina JUNG** Bailleurs : M. Jean-Charles HAIMET, Mlle V. LE JEUNE D'ALLEGEERSHE (9/1) Avec tacite reconduction

MASTER ELEVEN (2013) Locataire : **ECURIE SAINTE VICTOIRE** Bailleur : M. Guy ZAMORA (9/1) Pour sa carrière de courses

PREMIO IRE (2015) Locataire : **WILDENSTEIN STABLES LIMITED** Bailleur : DAYTON INVESTMENTS LTD (9/1) Pour sa carrière de courses

SIRPARYS (2013) Locataire : **M. Dominique DELORME** Bailleur : M. Georges TOULLEC (9/1) Pour sa carrière de courses

SUBOTNIGHT (2008) Locataires : **C. CHENU (S)**, M. Jean-Claude NIETO, M. Pierre-Roger VIGNES Bailleur : M. Pierre-Roger VIGNES (9/1) Pour sa carrière de courses

ABTASAAMAH USA (2008) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1) Pour sa carrière de courses

CALLOMANIA USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1) Pour sa carrière de courses

DIVINE DE FORME (2013) Locataire : **Mme Magalen BRYANT** Bailleur : M. Patrice METENIER (10/1) Jusqu'au 31 décembre 2018

DROLEDE MOME (2013) Locataire : **M. Serge FOUCHER** Bailleurs : M. Alexandre-Rene DESCHERE, Mme Bernadette DESCHERE (10/1) Pour sa carrière de courses

ENFOLLIE (2014) Locataire : **Mlle Deborah WUNDERLICH** Bailleurs : Mme Michele LAINE, M. Serge LEMAIRE (10/1) Pour sa carrière de courses

EZIA DE LA RUE (2014) Locataire : **M. Emile-Lucien DESVAUX** Bailleur : M. Gerard LEMONNIER (10/1) Pour sa carrière de courses

LA REGENCE (2009) Locataire : **M. Michel GUILDOUX** Bailleur : Mme Anne-Laure GUILDOUX (10/1) Pour sa carrière de courses

SHWEDAGON (2015) Locataires : **HARAS DE BEAUVOIR**, M. Fabrice CHAPPET Bailleur : HARAS DE BEAUVOIR (10/1) Pour sa carrière de courses

DIVINE DESTINY GB (2012) Locataire : **M. Dominique DELORME** Bailleur : TAUPIN (S) (11/1) Pour sa carrière de courses

DOM TOM DE GUYE (2013) Locataire : **M. Dominique DELORME** Bailleur : TAUPIN (S) (11/1) Pour sa carrière de courses

ETOILE CITY (2014) Locataire : **G. DENUAULT (S)** Bailleur : Mme Sylvie RINGLER (11/1) Pour sa carrière de courses

IL RIZZI (2013) Locataire : **D&P . PROD'HOMME (S)** Bailleur : M. Didier PROD'HOMME (11/1) Pour sa carrière de courses

LA BIENVENUE (2014) Locataires : **M. Nicolas LEFEBVRE**, Mme Marie-Claire LEFEBVRE, M. Patrick BOITTIN, M. Martial PROUHEZE Bailleur : M. Nicolas LEFEBVRE (11/1) Pour sa carrière de courses

MY SPEED (2014) Locataire : **G. DENUAULT (S)** Bailleur : Mme Sylvie RINGLER (11/1) Pour sa carrière de courses

SHADAN (2015) Locataires : **M. Xavier KOS**, JL. LAVAL (S) Bailleur : M. Xavier KOS (11/1) Pour sa carrière de courses

BAPTIST PALACE (2011) Locataire : **ECURIE PATRICK KLEIN** Bailleur : M. Jean-Louis BERGER (12/1) Avec tacite reconduction

BELLO MATTEO (2011) Locataires : **M. Rocco STASI**, M. Daniel-Maurice FRANCOIS, Mme Cecile COGNACQ, M. Patrice DENIS Bailleur : M. Rocco STASI (12/1) Pour sa carrière de courses

DAMASIA (2013) Locataires : **F. VERMEULEN (S)**, Mlle Sandrine HAGENBACH Bailleurs : Mlle Sandrine HAGENBACH, VERMEULEN (S) (12/1) Pour sa carrière de courses

FEEL ROU (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND, Mlle Linda COUTON (12/1) Pour sa carrière de courses

N. GB (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND (12/1) Pour sa carrière de courses

N. GB (2015) Locataire : **Mme Bernard HALLOPE** Bailleurs : M. Bernard BLOND (12/1) Pour sa carrière de courses

N. GB (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

N. IRE (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

N. USA (2015) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (12/1) Pour sa carrière de courses

STORMY IRELAND (2014) Locataire : **M. Franck BEUGNON** Bailleur : M. Jean-Claude BEUGNON (12/1) Pour sa carrière de courses

SUCCESS BOX (2015) Locataire : **M. Fabrice CHAPPET** Bailleurs : Mme Sylvie EICHENLAUB, Scea HARAS DU MA (12/1) Pour sa carrière de courses

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

ADMIRE FUJI IRE (2010) Dirigeant : **M. Paul NORMAND** Associé : M. Julien CAULLERY (1/1)

BAIAFA ITY (2012) Dirigeant : **Mme Isabelle DE TOMASO** Associé : A&G . BOTTI (S) (1/1)

COEUR DE BLUES (2012) Dirigeant : **M. Jose BRUNEAU DE LA SALLE** Associés : M. Jean-Luc ALVES, M. Marc LEONETTI (1/1)

KARLAK (2008) Dirigeant : **M. Jean-Pierre DJIAN** Associés : M. ROLLAND (S), M. Philippe GOUTMANN (1/1)

NEWDAME (2011) Dirigeant : **M. Richard CORVELLER** Associés : M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Ange CORVELLER (1/1)

SUPERMENSCH (2014) Dirigeant : **M. Daniel-Yves TREVES** Associés : Sarl ECURIE J.L. TEPPER, M. Frank A. MC NULTY (1/1)

BLUE REITER (2011) Dirigeant : **M. Patrice LE BASTARD** Associé : M. Jean-Pierre COLIN (2/1)

BOOGY MAN ITY (2011) Dirigeant : **M. Jean-Louis MAGNIN** Associés : M. Alessandro BOTTI, C. BOUTIN (S) (2/1)

DAMASAKO (2012) Dirigeant : **M. Gerard BRAULT** Associés : C. LOTOUX (S), Mme Roland PERRON (2/1)

ENJOY THE SILENCE (2013) Dirigeant : **M. Benoit CAMBIER** Associé : C. BOUTIN (S) (2/1)

PTI PAUL (2013) Dirigeant : **Mme Didier PAYSAN** Associés : Mme Hugues CROSNIER, M. Norbert LEENDERS (2/1)

READILI (2005) Dirigeant : **M. Gerard FERTE** Associés : E. CLAYEUX (S), M. Gabriel RIVIERE (2/1)

TRESOR BLEU (2007) Dirigeant : **BREEDING & RACING ENTERPR. LTD** Associés : M. Laurent GODARD, M. Fabrice BESNOUIN (2/1)

VALIRCO (2009) Dirigeant : **Comte Antoine-Audoine MAGGIAR** Associé : M. Francois NICOLLE (2/1)

WALL HOUSE (2011) Dirigeant : **M. Philippe BRECHET** Associés : M. Didier LEVIONNAIS, Mlle Sarah DUCHESNAY, Mme Marie-Alexandrine GALLIER, M. Franck NIVARD, M. Geoffrey-Gilles VIBERT (2/1)

WINK AND WAVE IRE (2013) Dirigeant : **M. Henri de PRACOMTAL** Associé : HARAS D'ECOUVES (2/1)

X'TREME (2011) Dirigeant : **M. Bernard GIRAUDON** Associé : ECURIE ASCOT (2/1)

CZAR LAUTEIX (2012) Dirigeant : **M. Antoine LORENZONI** Associé : M. Thierry de LAURIERE (3/1)

DE L'AU DELA (2012) Dirigeant : **M. Hubert DE WAELE** Associé : M. Patrice LENOGUE (3/1)

INDIAN ICON (2010) Dirigeant : **ECURIE FORET JAUNE** Associé : M. Julien PHELIPPON (3/1)

JOLIE MADAME (2013) Dirigeant : **M. Patrick FELLOUS** Associé : D. GUILLEMIN (S) (3/1)

LE DOMAINE (2010) Dirigeant : **M. Michel VALLEE** Associé : Y. FERTILLET (S) (3/1)

LOVE SPIRIT GB (2010) Dirigeant : **L. BAUDRON (S)** Associé : ALEYRION BLOODSTOCK LTD (3/1)

SHARETINO (2013) Dirigeant : **Mlle Larissa KNEIP** Associé : C. BOUTIN (S) (3/1)

TROIS ROSES (2014) Dirigeant : **M. Roland MONNIER** Associé : Mme Kerstin BABEL MIKHALIDES (3/1)

A MOI LE MAGO (2011) Dirigeant : **M. Jacques LESENEY** Associé : M. Francois NICOLLE (4/1)

BALLON ROUGE (2011) Dirigeant : **ECURIE DES SABLES** Associé : M. Guy CHEREL (4/1)

COOL RAISE (2012) Dirigeant : **N. MADAMET (S)** Associé : M. Yannick FOUIN (4/1)

VALIDOR (2006) Dirigeant : **ECURIE DES SABLES** Associés : M. Guillaume NICOT, P. NICOT (S) (4/1)

YOUM'Z CITY (2013) Dirigeant : **M. Aymeric THOMAS** Associé : E. LERAY (S) (4/1)

ZARZOOM (2013) Dirigeant : **M. Ian SHENKIN** Associé : JM. CAPITTE (S) (4/1)

BAILEYS FUSEE (2013) Dirigeant : **M. Alain REN** Associé : M. Patrick KHOZIAN (5/1)

BLACK SUNDAY IRE (2013) Dirigeant : **M. Christophe GUY** Associés : NBB RACING, M. Pierre THORRIGNAC (5/1)

CHACUN SA ROUTE (2012) Dirigeant : **M. Patrick-Roger NICOLAS** Associé : Mlle Christelle JACQUES (5/1)

DAMASIA (2013) Dirigeant : **Mlle Sandrine HAGENBACH** Associé : F. VERMEULEN (S) (5/1)

ISLANDOR (2013) Dirigeant : **ECURIE BRINDOR** Associés : M. Hugues LOISEAU, Mme Pascale BAILLET (5/1)

NABAA SPEED (2010) Dirigeant : **M. Alain REN** Associé : M. Patrick KHOZIAN (5/1)

RISING SUN IRE (2012) Dirigeant : **M. Christophe LEBLOND** Associés : M. Eric DELLOYE, ECURIE MATHIEU OFFENSTADT (5/1)

SALERNO (2013) Dirigeant : **M. I. LEON-SOTELO GARCIA** Associé : M. Ignacio CARRASCO BARTOLOME (5/1)

I SPY GER (2013) Dirigeant : **M. Franck CHARBIT** Associés : ECURIE WILLY SEBAG, M. Mathieu LE FORESTIER (6/1)

ROMAZZINO (2013) Dirigeant : **M. Fabrice PETIT** Associé : M. Bruno TISSOT (6/1)

DIVA BERE (2013) Dirigeant : **M. Daniel GRECH** Associé : M. Philippe RUSSELLO (7/1)

GREENSTATE (2013) Dirigeant : **M. Patrice GOULARD** Associés : M. Goulven BERTHOULOUX, M. Bernard LE ROUX, M. Jean-Marie LE ROUX (7/1)

GRAFFITI (2014) Dirigeant : **ECURIE JML RACING** Associés : M. Peter Andrew STEIN, N. CLEMENT (S) (8/1)

VISION DU SUD (2013) Dirigeant : **M. Jacques DETRE** Associé : ECURIE BIRABEN (8/1)

ARCTIC FOX (2011) Dirigeant : **Mme Hartmut GEROCK** Associé : M. Patrick KHOZIAN (9/1)

COUP D'ETAT (2012) Dirigeant : **M. Arnaud VETAULT** Associé : Mme Brigitte DAUVERNE (9/1)

ELUSIVE BLUE GER (2014) Dirigeant : **M. Bruno de MONTZEY** Associé : M. Alain KLODAWSKI (9/1)

ENTREE PARFAITE (2012) Dirigeant : **M. Pierre LEGATTE** Associé : M. Yannick FOUIN (9/1)

JADALA (2013) Dirigeant : **M. Robert MALHERBE** Associé : M. Stephane WATTEL (9/1)

NOBLE RED (2012) Dirigeant : **M. Hans-Peter SORG** Associé : M. Bernard GOUDOT (9/1)

RUBY WEDDING (2010) Dirigeant : **M. Ferdinand-Fabrice GUIMARD** Associés : M. Jean-Jacques MONTAGNE, M. Guillaume NICOT, ECURIE DES SABLES, M. Pascal PROVOST (9/1)

SCHACHSPIELER GER (2006) Dirigeant : **Mme Sylvia A. STARK** Associés : M. Laurent BILGER, Mme Suzanne VOLLMER (9/1)

VICTORIA DE BAUNE (2008) Dirigeant : **Scea ECURIE DOMAINE DE BAUNE** Associés : M. Philippe COTTIN, M. Bernard HALLOPE (9/1)

ART CELEBRE (2010) Dirigeant : **Mme Christian WINGTANS** Associé : M. Gerard COLLET (10/1)

AYAMONTE (2013) Dirigeant : **M. Christoph MUELLER** Associés : Mme Dominique PELAT, M. Philippe DELAEY, F. VERMEULEN (S) (10/1)

BABAWAY (2010) Dirigeant : **M. Derek Ronald LODGE** Associé : M. Nicolas CAULLERY (10/1)

DALYSON DE FANGEY (2013) Dirigeant : **M. Enio SALCE** Associé : M. Nicolas BELLANGER (10/1)

DISTYLE (2010) Dirigeant : **M. Jerome ROYER** Associé : M. Stephane CUILLER (10/1)

EYRTON GB (2011) Dirigeant : **ECURIE NOEL FORGEARD** Associés : Mme Y. SEYDOUX DE CLAUSSONNE, M. Pierre BONNIER, Earl TOUCHSTONE (10/1)

JUKA (2012) Dirigeant : **J.B.S. INVEST N.V.** Associé : M. Jean-Marie PLASSCHAERT (10/1)

LADY AMERICAN (2010) Dirigeant : **M. Jonathan GUINDON** Associé : M. Dominique GUINDON (10/1)

MIDNIGHT OF PARIS (2011) Dirigeant : **M. Francis TEBOUL** Associé : M. Michel HASKI (10/1)

MONSYNN (2009) Dirigeant : **M. Robin LOSFELD** Associés : J.B.S. INVEST N.V., M. Stephane JACKSON (10/1)

RIXY DES VIGNES (2005) Dirigeant : **M. David CHEVROLLIER** Associé : M. Michel LECHAT (10/1)

SHAPOUR (2013) Dirigeant : **M. Michael MOTSCHMANN** Associé : M. Stefan OSCHMANN (10/1)

APRES L'AMOUR IRE (2009) Dirigeant : **M. Maurice LAGASSE** Associés : JACQ. ROSSI (S), M. Thierry de LA HERONNIERE (11/1)

BUTTE MONTMARTRE (2011) Dirigeant : **M. Romain LE GAL** Associés : M. Abraham COHEN, M. Alain KLODAWSKI, M. Nicolas LE ROCH (11/1)

RAISE ME UP (2013) Dirigeant : **ALEYRION BLOODSTOCK LTD** Associé : M. David SMAGA (11/1)

DEFI DU RHEU (2012) Dirigeant : **Mme Laurence SAMOUN** Associé : JM. CAPITTE (S) (12/1)

RESILIATIONS DE LOCATIONS

ARTHUR DES ARACHIS (2012) Locataire : **Mlle Christelle COURTADE** Bailleur : S.C.I. DES ARRACHIS (1/1)

CAELIA DE LARACHI AA (2013) Locataire : **Mlle Christelle COURTADE** Bailleur : SCEA DE L'ARACHI (1/1)

DWOEN DE LARACHI AA (2013) Locataire : **Mlle Christelle COURTADE** Bailleur : SCEA DE L'ARACHI (1/1)

SCORPIO IMPERATOR (2010) Locataire : **Mlle Murielle LEGRIFON** Bailleur : M. Olivier TRICOT (1/1)

SERIEMA IRE (2014) Locataire : **WILDENSTEIN STABLES LIMITED** Bailleur : DAYTON INVESTMENTS LTD (1/1)

SKLIBUR DE LARACHI AA (2013) Locataire : **Mlle Christelle COURTADE** Bailleur : S.C.I. DES ARRACHIS (1/1)

BELLE JOURNEY (2011) Locataire : **M. Bernard PIVETEAU** Bailleurs : M. Fabrice BESNOUIN, M. Emmanuel-Julien LECLERC (2/1)

BENALI D'AIRY (2011) Locataires : **J. ORTET (S)**, M. Alexandre MANET Bailleur : M. Claude-Yves PELS (2/1)

BO BLEU (2011) Locataire : **M. Claude BOILLOT** Bailleur : M. Fabrice BESNOUIN (2/1)

ESCORT STAR (2010) Locataire : **ECURIE BARNUM III SARL** Bailleurs : ECURIE BARNUM III SARL, M. Jacky RAUCH (2/1)

MELANDRA (2010) Locataire : **Mme MDC. GARCIA ORIA** Bailleur : Suc. Carmen PILLO GARCIA (2/1)

MEZZ'ARIA (2014) Locataire : **M. Vincent DUROT** Bailleurs : ECURIE PANDORA RACING, M. Marc-Antoine BERGHGRACHT, COLLET (S) (2/1)

PAOLA LISA (2011) Locataires : **M. Louis GISCARD D'ESTAING**, Sca BOURGFONTAINE, M. Marc de ROUALLE Bailleurs : Sca BOURGFONTAINE, M. Louis GISCARD D'ESTAING (2/1)

RED DAHLIA (2013) Locataires : **M. Richard BORRELLI BIFULCO**, M. Patrick KHOZIAN, Mme Sibille ROSSI Bailleur : Mme Barbara MOSER (2/1)

VERT BLEU (2009) Locataire : **M. Laurent GODARD** Bailleurs : M. Fabrice BESNOUIN, M. Yves PAUTHE (2/1)

VIVA TCHELA (2009) Locataire : **Mme Magalen BRYANT** Bailleur : Mlle Marie-Laure BESNOUIN (2/1)

BEAUTY TRAUO LAND (2012) Locataire : **M. Rene GACHIES** Bailleurs : M. Bruno de MONTZEY, M. Mostafa LAGTATCHI, Mme Claudine TAFFET (3/1)

CLEAR MIND GB (2011) Locataire : **M. Thierry POCHE** Bailleur : M. Loic JAMET (3/1)

DREAM D'ART (2013) Locataire : **ECURIE NICOLAS TAUDON** Bailleur : Mme Virginie BRU (3/1)

FAIRFAX DU PECOS (2009) Locataire : **M. Antoine LORENZONI** Bailleur : HARAS DU PECOS (3/1)

KATARINA BELLA (2013) Locataire : **Mlle Larissa KNEIP** Bailleur : M. Antoine LEBAILLY (3/1)

NAWHAT (2014) Locataires : **Sc ECURIE GAUTHIER**, M. Didier BALIOUZE, ECURIE DU LEVANT SARL, M. Michel PARIZE, M. Emmanuel RODRIGUES DA COSTA Bailleurs : M. Jean ARNAUD, M. Regis GAUTHIER (3/1)

SANTA PALOMA (2013) Locataire : **Mlle Larissa KNEIP** Bailleur : M. Neven BOTICA (3/1)

ANJOU DEMON (2010) Locataire : **J. MARION (S)** Bailleurs : M. Jean-Paul JEGU, M. Nicolas JEGU (4/1)

ANJOU MOME (2010) Locataire : **M. Jerome DELAUNAY** Bailleurs : M. Alexandre-Rene DESCHERE, Mme Bernadette DESCHERE (4/1)

BOGOLAN (2013) Locataires : **M. Antoine SAUTY DE CHALON**, M. Pierre LAMY Bailleur : M. Pierre LAMY (4/1)

DJANGO JAMES IRE (2011) Locataire : **M. Gilles PANNIER** Bailleur : Mlle Alexandra ROSA (4/1)

FORADADA (2013) Locataire : **M. Stephane LONGUBARDO** Bailleur : M. Jean-Claude SEROUL (4/1)

LOUVE INDIENNE (2012) Locataire : **Mlle Elodie DANJOU** Bailleurs : M. Christophe GUY, NBB RACING (4/1)

ROYAL GUERRIER (2013) Locataires : **F. HAYERES (S)**, M. Herve HAYERES Bailleur : M. Jean-Marc GODEFROY (4/1)

SHEBANA SON (2012) Locataire : **M. Jean-Pierre DAIREAUX** Bailleur : M. Maurice LE MILBEAU (4/1)

STAR OF SUNDAY (2010) Locataire : **M. Laurent GODARD** Bailleur : M. Philippe HERPIN (4/1)

UNION LETO (2008) Locataire : **ECURIE DES DUNES** Bailleurs : M. Anthony LECACHEUX, M. Stephane TONERO (4/1)

KOHILO IRE (2010) Locataire : **M. Remy NERBONNE** Bailleur : M. Jean BAYON (5/1)

MARCHIA ROSAY (2013) Locataires : **Mlle Sandrine BASIN**, P&F . MONFORT (S) Bailleur : ECURIE EMILE BLANDEAU (5/1)

TONIA BERE (2007) Locataire : **M. Remy NERBONNE** Bailleurs : M. Rodolphe BRISSET, M. Rudy NERBONNE (5/1)

EMOUVANTE (2013) Locataire : **M. Mathieu LE FORESTIER** Bailleurs : M. Mathieu LE FORESTIER, M. Philip MAHLER (6/1)

MILESIME DUCORMIER (2010) Locataire : **Mme Liliane DENUAULT** Bailleur : M. Jean-Luc LETORT (6/1)

PRALIN DE VEZ (2012) Locataires : **M. Alain LEMAITRE**, M. Jean-Marie GATTEAU Bailleurs : M. Enguerrand LEMAITRE, M. Alain LEMAITRE (6/1)

MOBIX (2012) Locataire : **M. Christophe CHEMINAUD** Bailleur : ECURIE BIRABEN (7/1)

ATMOSPHERE (2010) Locataires : **M. Arnaud VETAULT**, Mme Brigitte DAUVERNE Bailleur : Mme Brigitte DAUVERNE (9/1)

CARIDADE USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

CARRY A FLAME IRE (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

DESERLY (2012) Locataire : **M. Arnaud VETAULT** Bailleur : ECURIE R.E. (9/1)

DIVERTED USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

DIVINE APRIL AA (2013) Locataire : **M. Marc GLEYROUX** Bailleurs : M. Lionel FRASSON, Mme Marie-Jose GENET (9/1)

ENTHRALL USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

LACEWING USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

MADJBOR IRE (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

MI AMOR SWI (2008) Locataire : **M. Arnaud VETAULT**
Bailleur : M. Marie-Bernard BOUDAUD (9/1)

OCEAN BLUFF USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PACIFY USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PARADE'S END USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PERSIUS USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

PISTOLETTO SPA (2011) Locataires : **M. Serge STEMPNIAK**, C. BOUTIN (S) Bailleur : LG BLOODSTOCK (9/1)

POLIGIRL (2012) Locataires : **M. Christophe TOUSSAINT**, M. Lucien POYCHICOT Bailleur : Earl HARAS DU LUY (9/1)

QUARTIER FRANCAIS USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

QUEEN'S DOMINION USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC** Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

ROKADELIC USA (2014) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (9/1)

SIDELSKIE (2014) Locataire : **M. Arnaud VETAULT**
Bailleurs : M. Franck BOULLAIS, M. Claude ROUILLARD (9/1)

AXELLE DU SUD (2009) Locataire : **M. Nicolas TAUDON**
Bailleur : M. Philippe WALTER (10/1)

BEAU PHIL (2011) Locataire : **J. ORTET (S)** Bailleur : M. Philippe LEGAULT (10/1)

CARDELLINO GB (2013) Locataire : **GODOLPHIN SNC**
Bailleur : DARLEY STUD MANAGEMENT SNC (10/1)

CERISE DE FORME (2012) Locataire : **M. Pierre RIVES**
Bailleur : M. Patrice METENIER (10/1)

DEESSE DE MONTOT (2013) Locataire : **Mme Philippe CHEMIN** Bailleurs : M. Jean-Louis BERGER, M. Jean-Francois LAMBOROT (10/1)

FEE DE NUIT (2013) Locataire : **M. Olivier CARLI** Bailleur : HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN (10/1)

KYUREM IRE (2010) Locataires : **Mme Rana KHADDAM**, M. Nicolas de CHAMBURE Bailleurs : LEMZAR SARL, M. Nicolas de CHAMBURE (10/1)

BELLO MATTEO (2011) Locataires : **M. Rocco STASI**, M. Daniel-Maurice FRANCOIS, Mme Cecile COGNACQ Bailleur : M. Rocco STASI (11/1)

CABRETTE COLLONGES (2012) Locataire : **J. MARION (S)**
Bailleur : Gaec DELORME FRERES (11/1)

HIGH SAM (2013) Locataire : **M. Jean-Pierre DEROUBAIX**
Bailleur : FRENCH BLOODSTOCK AGENCY (11/1)

KABAISOTAI (2013) Locataire : **Mme Guy SEROR** Bailleur : LE HARAS DE LA GOUSSERIE (11/1)

WHITE HOPE (2012) Locataire : **M. Daniel LENFANT**
Bailleur : M. Daniel KALFON (11/1)

DECLARATIONS DE COULEURS

BOCAHUT (Jean-Noël) C. bleue, disque bleu-clair, m. et t. gros-vert.

CHUECA (Christophe) C. damier blanc et noir, m. violettes, étoiles noires, t. violette, une étoile noire.

CURENS (Gilles) C. orange, un chevron noir, m. orange, t. écartelée orange et noir.

DARLEY STUD MANAGEMENT SNC C. beige, t. beige.

DESEINE (Thierry) C. grise, m. orange, brassards gris, t. orange.

DESMONTILS (Olivier) C. gros-bleu, t. orange, une étoile gros-bleu.

EARL HARAS DU LUY C. bleu-clair, m. orange, brassards et t. bleu-clair. (Reprise des couleurs de M. Lucien POYCHICOT).

EDWARDS (Mark) C. rose, m. et t. blanches.

FERRERO (Mme Emanuela) C. losanges jaunes et gros-bleu, t. gros-bleu.

HARRIS (Mme Susan) C. bleue, ceinture jaune, m. rouges, t. jaune. (Reprise des couleurs de M. Charles E. HARRIS).

JORGENSEN (Mme Meike) C. blanche, écharpe bleu-jaune-bleu, m. et t. blanches.

MALDONADO TRINCHANT (Javier) C. jaune, une étoile et t. gros-bleu.

NOBILE (Laurent) C. orange, épaulettes marron, m. chevronnées orange et marron, t. marron.

SEURIN (Mlle Lina) C. noire, épaulettes, brassards et t. blancs.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT PHILIPPE CHEMIN & CHRISTOPHE HERPIN C. jaune, croix de Saint-André bleue, m. bleues, brassards jaunes, t. jaune. (Reprise des couleurs de Mme Philippe CHEMIN).

SUN (Fang) C. marron, un chevron beige, m. marron, coutures beiges, t. marron, une étoile beige.

THIERRY (Anthony) C. losanges jaunes et bleus, m. bleues, t. jaune.

VELA (Peter) C. cerclée blanc et bleu, m. grises, t. écartelée blanc et bleu.

WHITEHEAD (Thomas) C. rouge, épaulettes blanches, m. rouges, diabolos blancs, t. rayée blanc et rouge.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

SABBAN (Patrick) C. gros-bleu, m. rayées blanc et gros-bleu, t. gros-bleu.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT DIDIER GUILLEMIN C. noire, m. chevronnées gris et noir, t. grise.

Il faut lire :

SABBAN (Patrick) C. blanche, un chevron mauve, t. rouge.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT DIDIER GUILLEMIN C. noire, m. losanges jaunes et noirs, t. noire.

SOCIETES

CONSTITUTION :

DARLEY STUD MANAGEMENT SNC: GERANT: M. JOHN BOYNE, PORTEURS DE PARTS : TRINKET LTD ET BRACELET LTD.

EARL HARAS DU LUY: GERANT ET PORTEUR DE PARTS : M. THIERRY POYCHICOT, PORTEUR DE PARTS : MME JEANNE POYCHICOT.

SOCIETES D'ENTRAINEMENT

SOCIETE D'ENTRAINEMENT PHILIPPE CHEMIN & CHRISTOPHE HERPIN : GERANTS ET PORTEURS DE PARTS : M. PHILIPPE CHEMIN, M. CHRISTOPHE HERPIN

SOCIETE D'ENTRAINEMENT ANDREAS SCHÜTZ : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : M. ANDREAS SCHÜTZ

CAVALIERES

Renouvellement :

ASIS-TREM Marie de

BARDON Pauline

BARRIER Emmanuelle

BLANCHON Carole

BOISGONTIER Mélissa

BOURILLON Mathilde

BRANDT Florine

BRANDT Irma

BRANDT Magali

BRESSON Flavie

CHEYER Perrine

DROZ-VINCENT Johanna
GARCIA-DUBOIS Delphine
GLEMAS Romane
GUENET Barbara
GUILLEMIN Clémence
HAMON Maela
LE LAY Alexandra
LEFEBVRE Marie-Eugénie
LEMARTINEL Marie
LOPEZ LERET Diana
MENUET Tracy
MERCIER Justine
MURA Laure
PLAT Mélanie
RAYBOULD Kerrie
RIEB-MENARD Catherine
RINCKENBACH Charlotte
ROLLANDO Marie
ROSA Alexandra
SALTON Ornella
SARTORI Sophie
SOURBE Héléne
THEVENIN Celya
ZETTERHOLM Amanda

GENTLEMEN-RIDERS

Renouvellement :

BATAILLE Karl
BECK Frédéric
BERNHARDT Louis
BERTRAND Guilain
BOISGONTIER Jean-Philippe
BOUYSSOU Sébastien
BRAYE Kevin
DESESPRINGALLE Adrien
DUBOURG Pierre
GARD Christophe
GIBELLO SACCO Damien
GUINEHEUX Thomas
GUITTONNEAU Florent
HOUEMOND Kévin
JEAN Ivans
LE MEUR Alexandre
LEMARIE Alexandre
LEMARIE Thierry
LEMER Alexis
LOTOUT Paul
MACE Thibault
MAUSSION Sylvain
MERCIER Thierry
MERGIRIE Yannick
MOLLOT Emilien
PAILLIER Louis
PLASSARD Jonathan
RICHARD Damien
RIOU Christopher
ROUSSEL Antonin
ZULIANI Angelo

ENTRAINEURS PUBLICS

CHEMIN Philippe

HERPIN Christophe

AUTORISATIONS D'ENTRAINEMENT

Renouvellement :

ANDREANI JEAN-BAPTISTE
AUBREE ERIC
AUDOY HERVE
BATAILLE KARINE
BAUDIN ANDRE
BOILLIN MICHEL
CAUMONT XAVIER
CHOPARD ALAIN
DE LAGENESTE NICOLAS
DE LANFRANCHI ALEXANDRE
DELORD FRANCIS
DELL'OVA GUY
DESVAUX MIREILLE
DEVILDER NICOLAS
DOMALAIN JEAN-PIERRE
DUPUIS ROGER-MARIE
GENDRY JEROME
GEOFFROY GERARD
HEDAN YVES
HERVO LIONEL
JAFFRELOT STEPHANIE
KNEIP LARISSA
LANGOT HUBERT
LE LAY CLAUDE
MASSELIN JEAN-PIERRE
MATHIS REMY
SOURD SEVERINE
TORLAY PIERRICK
VAN HAAREN FRANCK

PERMIS D'ENTRAINER

Renouvellement :

ADREA GEORGES
ALCAN YVON
ALLONCLE FRANCIS
ALLOUCHE SYLVIE
ALTEVOGT HEIKE DOROTHEA
ALVAREZ JACQUES
AMBOS DIDIER
AMOURABEN JENNY
ANDRE CHRISTOPHE
ANDRE SANDRINE
ANDREANI CHARLES
ANDROUIN GUILLAUME
ANTOINE PAULINE
D'AREXY ALAIN (BARON)
AUDOY SARAH
AUVRAY CAROLINE
AVRILLAUD DANIEL
AZZOPARDI PATRICK
BARBA MAX
BARBE PATRICK
BARON-LOSFELD CONSTANCE
BARONE DANIEL
BAUDRELLE ALICE
BAUDY MATHIAS

BAUER CHRISTIAN
BEMBO FABRIZIO
BERDOLL JEAN-CHARLES
BERNHARDT ERIC
BERNIER ANNE-SOPHIE
BERTELLA VINCENT
BERTHO THIERRY
BERTIN JACQUES
BERTIN JEAN-LOUIS
BERTRAND GUILAIN
BIANCHERI CLAUDE
BIDON ALAIN
BLANCHARD ANNE
BLANPIN ANDRE
BOCQUET ANDRE
BOILLOT CLAUDE
BOLLERI SOPHIE
BONNIN JEAN-MARIE
BORDERIEUX FRANCOIS
BOSSERT BENJAMIN
BOSSERT FREDY
BOSSERT SAMUEL
BOUALAM LAHCENE
BOUALEM FAOUZI
BOUCHONNET GUY
BOULAND MAURICE
BOURGEAIS JEROME
BOURGEAIS SERAPHIN
BOURILLON DAVID
BOUTAULT LAURENT
BOUTIN JEAN-JACQUES
BRENCKLE ALAIN
BRESSON CHRISTIAN
BRIAND JEAN-PAUL
BRICAULT MOISE
BRIFFAULT GILLES
BUREAU JEAN-SEBASTIEN
CAILLER MAXIME
CAILLETEAU TONY
CANTELOUP NICOLAS
CARNEL JEAN-PAUL
CASAROLI AUGUSTE (Mme)
CASAROLI JACQUES
CATHELIN PASCAL
CAZAKO JEAN-CLAUDE
CEALY CHRISTIAN (Mme)
CHABOT LIONEL
CHAPDELAINE JACKY
CHAPDELAINE JEAN
CHAPURON MICHEL
CHARON DANIEL
CHARON PATRICK
CHASSAT JOEL
CHASSERIO JEAN-LOUIS
CHASTENET DANIEL
CHAYRIGUES ELISE
CHEVET BENOIT
CHIOZZI JEAN-JACQUES
CLOEREC JOSEPH
CLUZEAU PASCAL
COELHO AGOSTINO
COLLINSON ELLEN

COPPOLANI CHRISTOPHE
CORDUAN JEAN-YVES
COSTA STEPHANIE
COUVREUR SAMUEL
CROS DAVID
CUENCA JEAN-FRANCOIS
DAHM BLANDINE
DANJOU ELODIE
DARRAS GERARD
DARTENUCQ JEAN-PIERRE
DARTHENAY EDWIGE
DASQUE VALERIE
DAUCE YVES
DAUGREILH SOPHIE
DAURE ETIENNE
DAURES JEAN-MICHEL
DAUVERGNE GEORGES
DE LA CALLE JESUS
DEFONTAINE MARTINE
DEHEZ JEAN-LOUIS
DEISS VERONIQUE
DELAPLACE JEAN-LUC
DELAPORTE JEAN-PAUL
DELEPAU GILLES
DELIGNE DOMINIQUE
DELTHEIL BERNARD
DEMEDARDI CHRISTIANE
DEMORY VALERY
DEROUET CLAUDE
DESESPRINGALLE ADRIEN
DESTUGUE DELPHINE
DESVAUX EMILE-LUCIEN
DEVESSE THIERRY (Mme)
DOMALAIN CHRISTOPHE
DOULAYRAM BRUNO
DREAN MICHEL
DREYER DANIEL
DRIEUX BENOIT
DUBOIS JEAN-PIERRE-JOSEPH
DUBOIS PASCAL
DUBOISSE PATRICK
DUGAST CLAUDE
DULAC PASCAL
DUPUIS CHRISTIAN
DURAND SANDRINE
DUVAL PAUL
EBERLE BEAT
EDON AURORE
EDON LOIC
EDWARDSSON GIRON ROSEL
ERHOLD NADIA
ESSIG ISABELLE
FABRE MARION
FAGALDE PIERRE
FANTHOU DOMINIQUE
FERRAT VERONIQUE
FEVEREL VICTOR-FRANCIS
FLEURY LAURE
FOUCHER MAURICE
FOUCHER ROLAND
FOUGERE IRENE
FOUGIER THIERRY

FOUQUET FREDERIC
FOUQUET MICKAEL
FOURNIER JEAN-PIERRE
FOURSANS-BOURDETTE JEAN-LOUIS
FRANCISQUE DIDIER
FRANCOIS COLETTE
FREMIOT YVES
FRISON VANESSA
FROIDEFOND HERVE
GASNIER JEAN-PAUL
GAVILAN CLAIRE
GENET STEPHANIE
GENTILE JOSEPH
GERARDIN GILLES
GERMAIN-LACOUR ETIENNE
GERRITSE ERIC
GHABRI HEDI
GICQUEL NOEL
GIRAUDPHILIPPE-JACQUES
GOERST JEAN-CLAUDE
GOUABAU HUBERT
GOUVAZE STEPHANE
GRAIN MARTIAL
GRANDIN DENIS
GRARD INGRID
GRAZIANI BARTHELEMY
GREGORI FRANCOIS
GRIOLET CELINE
GROSFILS BENOIT
GROUALLE OLIVIER
GRUBER PRESCILLIA
GRYSON CECILE
GUERIN PIERRE-LOUIS
GUIBOURT CATHERINE
GUILLERME ROGER
GUILLET ANNE-MARIE
GUILLIER DIDIER
GUILLOT PASCAL
GUILLOUX LOIC
GUIMARD FERDINAND-JACQUES
HALBWAX SANDRA
HALLOPE BERNARD (Mme)
HAURY DANIEL
HEGEDUS ZSOLT
HENNEL DE BEAUPREAU CSILLA
HENRY JEAN-LUC
HENRY SYLVIE
HERN PHILIPPE
HIPPOCRATE MICHEL
HOSATTE YANNICK
HUGUET CHRISTOPHE
IRDOR RONY
JACOBY-KOALY ANDRE
JACQUOT CHRISTOPHE
JARRY JEAN-CLAUDE
JEAN LOUIS HUGUES
JEDDARI SAID
JEHANNO JOSEPH
JOIRE THIERRY
JOLLY PATRICK (Mme)
JONCHAY MICHEL
JOUHANDEAUX BERTRAND

JOUIN NICOLAS
JOUIN SEBASTIEN
JUTEAU ISABELLE
JUTEAU STEPHANIE
KERN GILBERT
KLEINDIENST ALPHONSE
KLEPARSKI ROLAND
LABAISSE XAVIER
LABIT RENE
LABONNE FRANTZ MARIUS
LAJON ANTHONY
LAJON PATRICK
LALLIER JEAN-BAPTISTE
LANGERON GEORGES EMILE
LAPORTE LUC
LATESTERE THIERRY
LAUR CELINE
LEBOSSE JACKY
LECA GILLES
LE CAER PHILIPPE
LE CORRE SOLENN
LE COURTOIS JEAN-GILDAS
LE DANTEC JACQUES
LE DUFF ANDRE
LE FLOC'H ERIC
LE GEAY DIDIER
LE GEAY PIERRICK
LE LAY ALEXANDRA
LE MOIGNE DENIS
LE PAPE GREGORY
LE PONNER PIERRE
LE REGENT BERNARD
LE STANG JEAN-FRANCOIS
LE STANG XAVIER
LE TURNIER RENE
LE VAGUERESETHIERRY
LE VEEL CHRISTIAN
LECOMTE GERARD
LECOMTE RENE ELOI
LECURIEUX-DURIVAL ALAIN
LEFEBVRE NICOLAS
LEGROS FRANCOIS
LEHMANN MARTIN
LELARGE DENIS
LELIEVRE DOMINIQUE
LELIEVRE JEAN-FRANCOIS
LELIEVRE MICHEL
LEMARIE THIERRY
LEMERCIER JACKY
LEMESLE DOMINIQUE
LENFANT DANIEL
LENGLART FRANCIS
LEONI JEAN
LEPAGE JEROME
LERALLE FERNAND
LERAY PATRICK
LETREGUILLY JEAN-PAUL
LIEVRE GERARD-ALAIN
LOISELEUR ROLAND
LOPEZ ANTHONY
LOPEZ FRANCIS (Mme)
LOREDAN ARSENE ELIE

LORENZONI ANTOINE
LOTOU LOIC-JEAN-NOEL
LUCÉ YANICE
LUCIANI-PADOVANI HELENE
LUNG FOU AFAU JEAN-CLAUDE
LUSSON GILLES
LUTZ DANIEL
LUX JONATHAN
MACAULT CLAUDE
MACE JEAN-LUC
MAILLER MICHEL
MAJCEN VALERIE
MAJCEN YVES
MARESCHAL FABRICE
MARIE YOHAN
MARIN MYRIAM
MARION DIDIER
MARTIN PHILIPPE-DENIS
MARTZ EUGENE
MAUBON ANTOINE
MAUBON PASCALE
MAUDET THOMAS
MELEIRO ALBERT
MENAND SERGE
MENESSIER HELENE
MERCIER JUSTINE
MERCIER THIERRY
MESTRIES SYLVIANE
MEUNIER PHILIPPE
MEYNARD PIERRE
MEYZINDI ROGER
MINETTI FERNAND
MOHAMED BLAISE
DE MONTAIGU JOCELYNE (MARQUISE)
MONTFORT CELINE
MOSSE CHRISTOPHE
MOSSE GABRIEL
MOSSE GEORGES
MOUTOUSSAMYGEMAE
MOUTOUSSAMYGERMAIN
NANNINI LAURA
NEVEUX CAROLINE
NICOLAI ANTOINE
NICOLAS JEAN-PHILIPPE
NICOLAS PHILIPPE
NICOLEAU EMMANUEL
NICOLSON RAPHAEL
NOC RODOLPHE
NYFFELS LUC
OBELLIANNE JEAN-CLAUDE
OLEJNICZAK CATHERINE
OLIVA CHARLES
ORTIZ GREGORY
OUVRY PHILIPPE
PAILLETTE JEAN-PIERRE
PAOLETTI ANTOINE
PAPON CATHERINE
PAPON YANNICK
PARIS JEAN-JACQUES
PARISSE AGNES
PAULEN JULIEN
PAYET-BURIN LINE

PELLERIN AIME-BERNARD
PELLETANT AURORE
PENELOPE BERNADETTE
PENELOPE CLAUDE
PENELOPE DENIS
PENELOPE PATRICK
PEREIRA DA SILVA ESA ARMANDO
DE LA PERROTIERE GUILLAUME
PEYRAMAURE STEPHANE
PHILIPPOT STEVE
PIETRI DOMINIQUE
PIVETEAU BERNARD
POWELL DAVID
PREDIGNAC CAMILLE
PROIETTI JESSICA
PROVOST JACQUES
PRUGNAUD SOPHIE
QUESNEL DANIEL
RABALLAND DANIEL
RACINE JEAN-FRANCOIS
RAMET ALEXANDRE
RAMSAY STEPHEN
RAYBOULD IAN
RECHER BERNARD
REISS ANDRE
REMOUE NICOLAS
RENAULT ALAIN
RENOUT SOPHIE
RETIF DOMINIQUE
RICHARD XAVIER
RICHELOT JEAN
RIDEL GEORGES
RIEDINGER BERNARD
RIFFAUD JEAN-LOUIS
RIOU DANIEL
RIVIERE JEAN-PIERRE
ROBERT PHILIPPE-LOUIS
ROBIC JOEL
ROBIN CHRISTIAN
ROCH ALAIN
ROHN-PELVIN LYNDA-LINE
RONDELE CAROLINE
RONDELE CHRISTOPHE
ROSA ALEXANDRA
ROUGEGREZ YANN
ROUSSEL ANDRE
ROUSSEL ANTONIN
ROUSSELLE SOPHIE
ROY DE BELLEPLAINE GERARD
RUDOLF DAVID
SAINJON ANNIE
SAINTE ROSE RAYMOND
SANNIER ANDRE
SARAI PIERRE
SARAI RAYMOND
SAYET EMMANUEL
SCHALLER JEAN-PHILIPPE
SCHIESTEL JOHN
SCHIESTEL FILS JOHN
SCHLADENHAUFEN FREDERIC
SCHMITZER CAROL
SCHMITT ELODIE

SCHUSTER GEORGES
SEGUY ALAIN
SIGAUD PIERRE
SILLORAY OLIVIER
SINGARIN DANIEL
SINGARIN RUDY
SISTI LAURENCE
SOLVAR LAURENT
SORIGNET CHRISTOPHE
SOUCHON NICOLAS
SOUKAI JEAN-CLAUDE
STEEGER THIERRY
STEVENOOT ERIC
SUISSE PIERRE
TALLEUX MATHIEU
TALLOIS PAOLA
TARET JEAN-FRANCOIS
TATARD ALBERT
TEYCHENNE CATHERINE
THABUTEAU MICHEL
THANRY MARIE-CHRISTINE
THAUNAY VINCENT
TIAN SIO PO SANDRINE
TILLET LAURENT
TOURADE FRANCOIS
TRAMONI ANGE
TRILLAUD-GEYL ALFRED (Mme)
TRINQUIER JEAN-PIERRE
TURQUET DOMINIQUE
URVOY DOMINIQUE
VALET FANNY
VANNEREUX PASCAL
VENTENA ALVES PEDRO
VERDA SAMUEL
VERDU MICHELE
VERGÉ ROLAND
VERITE HENRI
VERRIER SEVERINE
VIMONT ANDRE
VIMONT PATRICK
VIOLANES VICTOIRE
VIRANIN MARIELLE
VIVES BARTHELEMY
VORNIERE PHILIPPE
WEBER CLAUDE
WERLE JEAN-CLAUDE
WERNHER EDMOND
WILDEMANN ERIC
WISSER ERIC
WUNDERLICH DEBORAH
ZAERCHER LUCIEN
ZIGLIOLI FERNAND
ZIMMER ALFRED

ELEVEURS-BAILLEURS

ACKER (M. Guillaume)
AGU (M. Philippe)
ANDRIEUX (Mlle Anaëlle)
BERTHOULOUX (Mlle Céline)
BLANCHARD (M. Olivier)
BOSSUET (Mlle Béatrice)
BRIHAT (Mme Danièle)

BRUNO (M. Christ)
CHAPPET (Mme Margaux)
DAUPHIN (Mme Camille)
DAVEAU (Mme Hélène)
DAYOT (M. Alexandre)
DELODDE (M. Jacky)
DESVAUX (M. Maxime)
DOISNEAU (Mme Norbert)
DUFOURG (M. Laurent)
EHLINGER (M. Thomas)
FOUILLEUL (M. Steven)
GAEC BEAUDOIN
GALLIOT (Mme Diane)
GASNIER (M. Pierre)
GEMIN (M. Jean-Marc)
GOIN (Mme Bernard-Maurice)
HALLAIS (Mlle Emilie)
HALLAIS (Mlle Solenne)
HEBERT (M. Jacques)
HEUZE (Mme Béatrice)
IMBERT (Mme Jeannine)
JAYASINGHE (M. Prasangha)
JEANNEAU (M. Luc)
JUPIN (Mlle Léa)
KILLASHEE HOUSE LTD
KIRBY (M. Philip)
KUHN (M. Antoine)
LAIGRE (M. Ludovic)
LASLAU (Mme Fécicia)
LEGENDRE (M. Fabrice)
LHOTELLIER (M. Christian)
LINGUA (Mme Frédérique)
LUCIANI (Mme Vannina)
MALARY (M. René)
MASSA (Mlle Claire)
MEINKE (M. Dieter)
MILOURAT (Mme Sylvie)
ONUFRYK (M. Jean Pierre)
PAGNON (M. Christian)
PECCOT (M. Jean-Noël)
PETERKOP (Mme Ida)
PLANARD (M. Jeff)
POUMAILLOU (M. Edouard)
REINALDO-LAMOTTE (M. Jean-François)
REMONDIERE (M. Pierre)
SAUVIGNON (M. Nicolas)
SCHUH (Mme Camille)
SECHET (M. Jean Pierre)
TENDIL (M. Claude)
TOURON BEURG (Mme Geneviève)
TRUQUET (M. Guy)
VAN AERTSELAER (M. Ronny)
VILLAUD (M. Quentin)
VON STEUBEN (M. Konstantin)
ZAMMITTI (M. Domenico)

CAVALIERS

Renouvellement :

DECORTE Yves
DOREAU Laurent
GOURDINE-BACHOU Francius

APPRENTIS

ANDRIEUX Tanguy né le 09/10/2000
CA le 10/10/2015 (Sté d'Ent. B. Goudot)

ELLART Océane née le 10/05/2000
CA le 19/09/2016 (G. Rarick)

Renouvellement :

BERGE Corentin né le 05/05/2000
CFP le 21/09/2015 (S. Brogi)

BOCHE Damien né le 17/04/1999
CP le 01/12/2016 (XL. Le Stang)

CHAILLOLEAU Mathieu né le 08/10/1999
CA le 24/10/1996 (Sté d'Ent. J. Ortet)

CHANUSSOT Mathilde née le 15/03/1999
CA le 04/01/2016 (M. Pimbonnet)

CHESNEAU Alexandre né le 16/11/1999
CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. A. & G. Botti)

COUPU Antoine né le 04/08/1999
CA le 04/08/2014 (B. Lefèvre)

ELBAZ Victor né le 20/04/2000
CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. Y. Gourraud)

EVIN Simon né le 15/02/2000
CA le 16/08/2016 (S. Foucher)

GAULLIER Thomas né le 22/08/2000
CA le 23/08/2015 (S. Foucher)

GAUTRON Alexis né le 01/08/1999
CA le 01/09/2015 (D. Berra)

GENDRON Chloé née le 30/07/1999
CFP le 05/09/2016 (N. Bellanger)

GERVAIS Quentin né le 27/07/2000
CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. Y. Barberot)

GHERSI Clara née le 15/06/1999
CFP le 19/09/2016 (B. de Montzey)

GUISTRAUD Clément né le 04/09/1999
CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. Y. Barberot)

HADJ Laurie née le 17/05/2000
CFP le 01/09/2016 (Mme JF. Bernard)

LELIEVRE Aymeric né le 29/05/2000
CA le 01/08/2015 (Sté d'Ent. E. Clayeux)

LUSTIERE Andy né le 18/01/1999
CP le 13/09/2016 (Sté d'Ent. K. Borgel)

MARGOT Julie née le 01/09/2000
CFP le 05/09/2016 (Sté d'Ent. C. Boutin)

MERILLE Clément né le 24/04/2000
CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

MOUTARD Jérôme né le 25/09/1999
CA le 29/02/2016 (Sté d'Ent. F. Head)

ORANI Antonio né le 17/06/1999
CP le 01/07/2016 (M. Planard)

PANTALE Fanny née le 02/05/2000
CFP le 01/09/2016 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

PESTOURIE Romane née le 28/12/2000
CFP le 05/09/2016 (Sté d'Ent. D. Guillemin)

POUCHIN Alexis né le 11/09/2000
CA le 05/09/2016 (Sté d'Ent. Y. Gourraud)

PUIROUX Betty née le 02/11/1999
CFP le 19/09/2016 (Sté d'Ent. JC. Rouget)

RAVELLI Coline née le 05/05/1999
CA le 23/11/2015 (Sté d'Ent. H. de Lageneste)

REBOUH Christian né le 22/07/1999
CP le 23/11/2016 (Sté d'Ent. K. Borgel)

REMY Maixent né le 27/02/2000
CA le 01/09/2015 (S. Wattel)

SUBIAS Antoine né le 30/12/1999
CA le 01/09/2015 (Sté d'Ent. C. Gourdain)

TRULLIER Thomas né le 03/08/2000
CA le 16/08/2016 (Sté d'Ent. N. Clément)

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

COSSON Steven
(D. Bernier)

MOREAU Paul
(Sté d'Ent. G. Macaire)

PETER Baptiste
(E. Papon)

Renouvellement :

AGBAL Selim
(Sté d'Ent. H. Billot)

AGOSTINI Jordan
(X. Thomas Demeaulte)

ALBERCA-GAVILAN Dylan
(X. Thomas Demeaulte)

BAILS Léa
(Sté d'Ent. Rod. Collet)

BARBAUD Kyllan
(N. Caullery)

BARILLE Yoann
(N. Leenders)

BARON Tristan
(HA. Pantall)

BARZALONA Nicolas
(Sté d'Ent. A. Fabre)

BAYLE Florent
(Sté d'Ent. Robert Collet)

BERNARD Vincent
(Sté d'Ent. P. & F. Monfort)

BERTHONNET Elie
(M. Chapuron)

BIGOT Sirhan
(Sté d'Ent. C. Boutin)

BLANDAMOUR Jessy
(Sté d'Ent. P. Quinton)

BOEHM Pamela
(Sté d'Ent. B. Goudot)

BOISSEAU Ludovic
(Sté d'Ent. F. Head)

BON Gabriel
(T. Lemer)

BONNEFOY Yohann
(N. Bellanger)

BONNET Enzo
(Sté d'Ent. E. & G. Leenders)

BOUGHAITA Geoffrey
(C. Baillet)

BOUTET Damien
(Sté d'Ent. Y. Fertillet)

BRETON Jean-Baptiste
(JR. Breton)

CAMUS Maxime
(G. Chérel)

CARRERE Sean
(M. Nicolau)

CECCARELLO Alexia
(M. Seror)

CHEVALLIER Clémentine
(Sté d'Ent. E. Leray)

CHEVILLARD Théo
(F. Nicolle)

CHOLLET Louisa
(Sté d'Ent. E. & G. Leenders)

CHUETTE Sophie

CLAUDIC Benoit
(S. Foucher)

CORNET Clara

COSSART Simon
(Sté d'Ent. S. Adet)
COUTANT Thomas
(Sté d'Ent. D. Guillemin)
DAVODI Arman
(R. Nerbonne)
DELOZIER Lukas
(HA. Pantall)
DENIEL Kénégan
(Sté d'Ent. P. & F. Monfort)
DIDON-YAHLALI Annaëlle
(S. Jésus)
DOLEUZE Mike
DRAGON Marc-Antoine
(Suc. C. Rouget)
DROUIN Benjamin
(JM . Béguigné)
DUCHENE Jordan
(B. Lefèvre)
DUMONT Anaïs
DUMONT Guillaume
(JL. Dubord)
EON Maryline
(Sté d'Ent. A. Couétil)
ESTRABOL Allan
(Sté d'Ent. G. Macaire)
ETIENNE Emmanuel
(S. Wattel)
FARCINADE Maximilien
(JM. Béguigné)
FONTAINE Estelle
(F. Gimmi-Pellegrino)
GAMBART Valentin
(E. Lellouche)
GAVILAN Florent
(HA. Pantall)
GIRON Jonathan
(G. Chaignon)
GLANTZMANN Benjamin
(E. Lellouche)
GORIEU Maxime
(Sté d'Ent. L. Viel)
GOVAERTS Maxime
(B. Barbier)
GRANDIN Marvin
(C. Rossi)
GROSSO Laura
(Sté d'Ent. N. Clément)
GUTIERREZ VAL Alejandro
(P. Sogorb)
HALLET Jules
(Sté d'Ent. M. Boutin)
HEITZ Johanna
(A. de Royer Dupré)
IBOUTH Dimitri
(Sté d'Ent. M. Boutin)
KASZTELAN Nathan
(Sté d'Ent. FX. De Chevigny)
KHOZIAN Patrick-Grégoire
(P. Khozian)
LABAISSE Edgar
(Sté d'Ent. J. Ortet)
LACHKAR Alexandre
(F. Forési)
LANAVE Marion
(Sté d'Ent. JC. Rouget)
LARENAUDIE Nicolas
(F. Chappet)
LE DEVEHAT Gabriel
(Sté d'Ent. J. Boisnard)

LEBRETON Erwann
(Sté d'Ent. F. Vermeulen)
LEBRUN Jean-Stéphane
(P. Chemin)
LECOEUVRE Clément
(E. Lellouche)
LECOQ Alexandre
(Sté d'Ent. N. Clément)
LEFEBVRE Maxime
(E. Lellouche)
LEFRANC Tom
(Sté d'Ent. C. Boutin)
LEGER Sarah
(Sté d'Ent. F. Vermeulen)
LEMAGNEN Tristan
(A. Chaillé Chaillé)
LEMOINE Pauline
LESLY Ophélie
(Sté d'Ent. J. Bertran de Balanda)
LETARD Ophélie
LOUTTE Ivan
(A. Chopard)
LUCAS Hugo
(Sté d'Ent. J. Thibault)
MAGNIN Isis
(Sté d'Ent. JP. Gauvin)
MASSE Fabien
(Sté d'Ent. F. Vermeulen)
MASSE Flavien
(R. Caget)
MASSIN Alison
MAYEUR Raphaël
(H. Van Zuylen)
MEKOUICHE Anaëlle
(Sté d'Ent. Y. Durepaire)
MEME Baptiste
(Sté d'Ent. Y. Fouin)
MERIENNE Adrien
(G. Chérel)
MEROU Adeline
(B. de Montzey)
MESCAM Damien
(Sté d'Ent. A. Fabre)
MOISAN Jérémy
(M. Delzangles)
MONTEIRO Jérémie
(C. Barande Barbe)
MOREAU Adrien
(B. Renk)
MORIN Damien
(Sté d'Ent. C. Gourdain)
MUSTE Arnaud
(C. Delcher Sanchez)
NUGOU Guillaume
(Sté d'Ent. M. Boutin)
OGER Lucie
(HA. Pantall)
PACAUT Coralie
(P. Demercastel)
PANICUCCI Bruno
(J. Reynier)
PELLETAN Mathieu
(Sté d'Ent. A. Fabre)
PERRETTE Quentin
PFEIL Zoé
(C. Laffon Parias)
PINARD Benjamin
(Sté d'Ent. G. Macaire)
PITON Styven
(S. Foucher)

PLATEAUX Jordan
(C. Delcher Sanchez)
POGGIONOVO Laura
(Sté d'Ent. JM. Capitte)
PRADEL Olivia
(Sté d'Ent. E. Clayeux)
PRUGNAUD Sébastien
(P. Sogorb)
RANDAZZO Jason
RE Geoffrey
(Sté d'Ent. JL. Laval)
RENARD Anthony
(Sté d'Ent. F. Rohaut)
RENAUT François
(Sté d'Ent. P. Adda)
RESIMONT Julian
(N. Caullery)
ROLDO Benoît
(Sté d'Ent. Y. Fouin)
RUIZ GONZALEZ Alejandro
(Sté d'Ent. D. Guillemin)
SAADI Soufiane
(Sté d'Ent. JC. Rouget)
SEZEUR Loan
(P. Demercastel)
SIAFFA Gianni
(Sté d'Ent. D. Guillemin)
SMEULDERS Corentin
(Sté d'Ent. H. Billot)
SMITH Jefferson
(S. Brogi)
SPEICHER Thibault
(Sté d'Ent. M. Boutin)
SURVEILLANT David-André
(N. Caullery)
TERRASSIN Nicolas
(R. Chotard)
THOMAS Damien
(Sté d'Ent. E. Leray)
TROLLEY DE PREVAUX Guillaume
(P. Brandt)
UBEDA Dylan
(Sté d'Ent. M. Rolland)

JOCKEYS

ayant 24 ans révolus et ne bénéficiant plus des remises de poids
prévues à l'article 104 du Code des Courses au Galop.

DRAGON Marc Antoine

JOCKEYS

D'ANDIGNE Olivier

Renouvellement :

ACKER Alexis
AUBREE Kevin
AUDON Jo
AUGE Julien
AURAY Romain
BACHELOT Théo
BADEL Alexis
BARRAO Fabrice
BARZALONA Mickaël
BAUDOIN-BOIN Alexandre
BAZIRE Pierre
BEAUNEZ Alexandre

BEAUNEZ Jean-Luc
BEURAIN Thomas
BELLEY Marc-Olivier
BENDJAMA Alex
BENOIST Grégory
BERNARD Anthony
BERTO Michaël
BERTRAS François-Xavier
BESNARDIERE Jérémy
BEUZELIN Louis-Philippe
BILLARDELLO Christophe
BLONDEL Franck
BLOT Paulin
BOUDOT Pierre-Charles
BOUREZ Bertrand
BOURGEAIS Arnaud
BOURGOIS Stevan
BOURGOIS Yohann
BRASSIL David
BREUX David
BREUX Stéphane
BRIANT Yoann
BRUNETTI Arthur
BURELLER Erwan
CABRE Jérôme
CADEL Clément
CALLAC Sarah
CAMPOS Rémi
CARBERRY Peterjon
CARDINE Anthony
CARROUX Mathieu
CHARRON Johnny
CHATELLIER Vincent
CHAZELLE Ervan
CHEMINAUD Vincent
CHENET Vincent
CHITRAY Alain
CLAUDIC Jérôme
COLAS Steven
CONGIU Gabriele
CORALLO Enzo
COUSSEAU Teddy
COUTIER Antoine
CRASTUS Anthony
CROCQUEVIEILLE Jérémy
DA SILVA Jérémy
DACHIS Thibault
DANGLADES Mickael
DAUBRY-BARBIER Maëlle
DELAGE Mathieu
DELANDE Davy
DELANDE Morgan
DELMARES Michaël
DEMURO Cristian
DENUAULT Wilfrid
DESOUTTER Nathalie
DESVAUX Alban
DEVESSE Steeve
DOLAN Stephen
DOMINOIS Pauline
DUBOURG Christophe
DUBOURG Kilian

DUCHENE Arnaud
DUPORTE Aude
ESAN Eric
EYQUEM Jean-Bernard
FLANDRIN Bertrand
FLANNELLY Conor Edward
FORESI Franck
FOREST Mickael
FOUASSIER Adrien
FOUCHET Adrien
FOUCHET Baptiste
FOULON Maxime
FOURRIER Guillaume
FRADET Rémi
FRANZEL Lilian
GABARD Cédric
GAGNON Jean-Christophe
GALLON David
GARNIER Flavien
GASNIER Angelo
GAUFFENIC Nicolas
GAVILAN Alexandre
GELHAY Benjamin
GILES Felix
GILLET Thierry
GROSBOIS Christopher
GROSJEAN Julien
GUEGUEN Thomas
GUIGNON Kévin
GUILLERMO Gérard
GUILLOCHON Julien
GUTIERREZ ROLDAN Ruben
GUYON Maxime
HAMELIN Antoine
HARDOUIN Eddy
HENDERSON Thomas
HERGNO Delphine
HUBERT Benjamin
HUE Chloé
HUET Thomas
JARNET Thierry
JOLIBERT Dominique
JOUIN Olivier
JOURNIAC Hugo
JULLIOT Romain
JUMELLE Hervé
JUTEAU Richard
KONDOKI Yohann
LACAILLE Edouard
LAGRANGE Mathilde
LAJON Wilfried
LARUE Alexis
LAURENT Stéphane M.
LAURON Mathias
LE PEMP Lily
LE STANG Richard
LECORDIER Anthony
LECOURT Yoann
LEFEBVRE Clément
LEFEBVRE Fabien
LEMAITRE Aurélien
LESOT Davy

LESTRADE Bertrand
LOTOU Armel
LUCAS Paul
MACELI Luigi
MAILLOT Sébastien
MALONE Gareth
MANDEL Guillaume
MARCHELLI Raphaël
MARQUESTAU Julien
MARTIN Jimmy
MARTINO Sébastien
MASURE Gaetan
MEDINA Stevens
MENDIZABAL Ioritz
MESSINA Thomas
MICHAUX David
MILLET Guillaume
MINGANT Mickaël
MONTENEGRO Roberto Carlos
MORGAN MURPHY Rees
MORICEAU Antoine
MORISSON David
MOSSE Gérald
MOURARET DE VITA Franck
NABET Kévin
NATTIEZ Jonathan
NEY Benjamin
NOBILI Marc
O'BRIEN Raymond-Lee
O'DRISCOLL Noël William
OLIVIER Aurore
OLIVIER Gaëtan
ORAIN Alexandre
PAILLARD Stéphane
PANICUCCI Frank
PARDON Frédéric
PASQUIER Stéphane
PAYSAN Nicolas
PERRET Nicolas
PESLIER Olivier
PHILIPPERON Ludovic
PICCONI Tony
PLOUGANOU Jonathan
PLUMAS Yohann
POIRIER Alexis
POLLI Antonio
PROD'HOMME Pauline
PROIETTI Ludovic
REGAIRAZ Morgan
REVELEY James
REVOLTE Emilien
REY Jérémy
RICHARDOT Stéphane
RICOU Jacques
RODRIGUEZ NUNEZ Hernan
ROMARY Margot
RONGERE Etienne
ROUSSEL Alexandre
RUIS Sylvain
SANTIAGO Delphine
SARAIVA Williams
SCHMIDLIN Regis

SEGUY Valentin
SEIGNEUL Alexandre
SLOUP Lukas
SOUILLON Christophe
STEFAN Cyrille
TABET Hakim
TASTAYRE Jimmy
THEPAUT Steven
THOMAS Ronan

THULLIEZ Thierry
ULINSKI Damien
VABOIS Teddy
VERON Fabrice
VIEL Thomas
VIGIE Jean-Baptiste
VION Vincent
WERLE Antoine

Decisions

DECISION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

La Commission Supérieure prévue par les dispositions de l'article 240 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 238 et suivants dudit Code ;

Saisie d'un pourvoi formé par M. Olivier THOMAS contre la décision de la Commission d'Appel en date du 19 décembre 2016 faisant suite à la décision des Commissaires de France Galop en date du 24 novembre 2016 de lui retirer, à la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur, l'agrément lui ayant été délivré ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 20 décembre 2016 par lequel M. Olivier THOMAS a formé un pourvoi et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé M. Olivier THOMAS à se présenter à la réunion fixée au mercredi 4 janvier 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après que la Commission Supérieure a adressé copie, le 21 décembre 2016, de la lettre de pourvoi et de la convocation de M. Olivier THOMAS au Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance de la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur aux Commissaires de France Galop et de ses courriers de maintien en date des 4 et 15 novembre 2016, étant observé qu'aux termes de ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016, le Ministère de l'Intérieur indiquait notamment qu'il demandait d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre 2016 ;

Après avoir pris connaissance des observations écrites formulées par M. Olivier THOMAS et par son conseil au cours de la procédure, et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales à l'issue de la séance ce qu'il a souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Gérard SAMAMA ;

Attendu que le pourvoi est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le décret n°97-456 du 5 mai 1997 ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 24 novembre 2016 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu la décision de la Commission d'Appel en date du 19 décembre 2016 et l'ensemble des pièces visées dans cette décision ;

Vu le courrier de M. Olivier THOMAS, en date du 20 décembre 2016, reçu par télécopie et par courrier recommandé le 21 décembre 2016 dont la date de dépôt apposée par la poste est le 20 décembre 2016 par lequel il forme un pourvoi en reprenant la même motivation que celle de son courrier d'appel en date du 24 novembre 2016, en ajoutant notamment :

- que la décision objet du présent recours ne répond pas aux conclusions régulièrement déposées devant la Commission d'Appel et notamment les arguments relatifs à l'absence de communication de pièces par le Ministre de l'Intérieur ;
- que la demande du Ministère de l'Intérieur est dépourvue de toute motivation et qu'aucune pièce n'a été versée aux débats ni en première instance, ni en cause d'appel ;
- qu'en appel, le Ministre s'est contenté d'adresser une lettre ne réitérant pas sa demande de retrait d'agrément ;
- que le présent recours est d'autant plus pertinent que la demande de retrait d'agrément du Ministre n'a pas été réitérée dans les délais devant la Commission d'Appel qui ne pouvait en conséquence retirer un agrément sans ce préalable ;

Vu le courrier électronique du conseil de M. Olivier THOMAS reçu le 21 décembre 2016, annonçant le pourvoi de son client et leurs dates d'indisponibilité ;

Vu le mémoire du conseil de M. Olivier THOMAS en date du 26 décembre 2016, transmis le même jour au Ministère de l'Intérieur, reprenant les termes de son mémoire d'appel numéro 2 et mentionnant en outre :

- que par décision du 19 décembre 2016, la Commission d'Appel a décidé du retrait de l'agrément de propriétaire de M. Olivier THOMAS mais qu'un pourvoi a été formé, motivé par plusieurs éléments ;
- que la Commission d'Appel et les Commissaires de France Galop ont fait une interprétation erronée des dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- que le Ministère conscient de sa carence et alerté sur ce point par la Commission d'Appel, a finalement renouvelé sa demande postérieurement à l'audience c'est-à-dire hors délai ;
 - que la décision d'appel devra être réformée et que la Commission d'Appel n'a pas motivé sa décision, en s'abstenant de répondre aux écritures de M. Olivier THOMAS, étant observé que ce défaut de motivation conduira à la réformation de la décision du 19 décembre 2016 ;

Vu le courrier du Chef du Service Central des Courses et Jeux en date 30 décembre 2016, reçu par courrier électronique et transmis le même jour au conseil de M. Olivier THOMAS et à ce dernier, mentionnant notamment :

- que la demande de retrait est une mesure de police administrative d'application immédiate à l'issue de la procédure contradictoire de première instance qui ne peut faire l'objet d'un appel ;
- qu'en conséquence, le Ministre de l'intérieur ne peut participer à une procédure qui n'a pas lieu d'être et demande d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre dernier ;

Attendu que le conseil de M. Olivier THOMAS a repris en séance les termes de son mémoire transmis à la Commission Supérieure et a souhaité ajouter :

- qu'il était intervenu dans plusieurs dossiers de ce type dont un devant le Tribunal Administratif de CAEN, précisant que France Galop en avait fait les frais ;
- qu'en l'espèce, la problématique est différente puisqu'elle repose sur les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration, publié en septembre 2016 et que de toute évidence, le Ministère de l'Intérieur s'est dispensé de l'application desdites dispositions ;
- qu'il pense comprendre que chacun est conscient que ledit Ministère ne se soumet pas à la procédure ;
- que France Galop a tenté de motiver chacune de ses décisions en indiquant avoir une compétence liée en la matière, mais qu'encre faut-il être compétent, que France Galop part du fait qu'elle est compétente alors que dans ce dossier elle ne l'est pas ;
- que bien évidemment, il saisira le Tribunal Administratif comme il l'a déjà fait dans d'autres dossiers ;
- que dans la procédure que France Galop met en œuvre, il n'a pas eu à déplorer de manquements au contradictoire, et que si France Galop doit et se soumet aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration sans difficulté il se demande pourquoi le Service des Courses et Jeux, qui est une délégation du Ministère de l'Intérieur, s'empêtré depuis des mois dans cette attitude, alors qu'il a déjà été sanctionné ;
- qu'il fait remarquer que ledit Ministère produit ensuite des éléments de fond devant le Tribunal Administratif ;
- qu'ils ont demandé les pièces sur lesquelles le Ministère fondait sa demande et qu'ils ne les ont pas obtenues, de même que France Galop ;
- qu'il ne vise pas directement France Galop dans son mémoire, mais que faute de se soumettre aux dispositions dudit Code, la question de la compétence liée implique la vérification par France Galop que sa saisine est régulière ;
- qu'à défaut d'obtenir ce qu'il veut à l'encontre du Ministère, il soumettra également la décision de France Galop au Tribunal Administratif ;
- que la communication des pièces est la grande problématique de ce dossier et que cela l'étonnerait fort que France Galop n'ait pas fait état au Ministère de son inconfort à ce titre ;
- que le Ministère ne communique pas les pièces soit, car il ne les a peut-être pas, soit car il craint de perdre en crédibilité, faisant à ce titre la lecture de la lettre officielle de l'avocat mentionné dans la demande de retrait du Ministère contestant les propos dudit Ministère et réfutant catégoriquement avoir donné une interview à la presse ;
- que le fondement de la demande du Ministère repose ainsi sur un faux ;
- que la procédure est écrite mais également orale et qu'il pense que la voie médiane serait de prononcer un sursis à statuer dans l'attente des pièces, précisant qu'une fois les pièces communiquées, il n'aurait plus rien à dire ;
- que ledit Code ouvre la porte à la motivation de la demande, en rappelant à ce titre les arrêts du Conseil d'Etat en date des 23 mars 2005 et 7 août 2008 tout en précisant que les manquements en l'espèce étaient ainsi multiples puisqu'à l'époque de ces arrêts ledit Code n'était pas encore applicable ;
- qu'ils sont convoqués dans le cadre d'un calendrier de procédure que ledit conseil respecte toujours ;
- qu'il dispose du courrier du Ministère en date du 30 décembre 2016 ;
- que l'article 12 du Décret prévoit que le Ministère doit reformuler ou maintenir sa demande, ce que le Ministère n'a pas fait ;
- que comme cela se passe chaque fois, ledit Ministère va se rappeler des dispositions de l'article 12 susvisé et reformuler sa demande postérieurement à l'audience, alors que si c'est une audience qui a un sens, avec un calendrier à respecter, qui s'applique tant audit conseil qu'au Ministère, soit les débats restent ouverts et le Ministère peut reformuler sa demande, soit le courrier du Ministère sera hors délai et il faudra considérer qu'il n'y a pas de reformulation de la demande du Ministère ;
- que c'est la raison pour laquelle il demande dans le « Par Ces Motifs » de constater que le Ministère n'a pas renouvelé sa demande de retrait ;
- qu'il y a un horaire précisé sur la convocation, qu'ils sont entrés en réunion à 11h30 et que si le Ministère avait souhaité maintenir sa demande, il l'aurait fait ;
- qu'à la question de M. Gérard SAMAMA quant à savoir si la lettre du 30 décembre 2016 n'est pas un renouvellement de la demande du Ministère, ledit conseil a répondu que le fait d'indiquer que le Ministère ne peut pas participer à une procédure qui n'a pas lieu d'être, n'est pas un renouvellement ;
- que la SECF s'est pliée à la demande du Ministère et qu'en cours de procédure concernant le dossier de son client devant cette société mère, elle a décidé de ne plus prévoir de recours dans ces dossiers ;
- que pour faire plier France Galop, le Ministère adresse un courrier à cette dernière indiquant qu'elle n'a pas à ouvrir de recours, que le délibéré intervient le lendemain dudit courrier, faisant observer que cela est incorrect à la procédure et vis-à-vis de tous ;

Attendu que l'intéressé a indiqué, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'il n'avait rien à ajouter ;

Attendu que M. Olivier THOMAS a n'a pas souhaité apporter d'élément complémentaire ;
Vu les courriers de la Commission Supérieure en date des 21, 26 et 30 décembre 2016 adressés à M. Olivier THOMAS et à son conseil ;
Vu les courriers de la Commission Supérieure en date des 21, 26 et 30 décembre 2016 adressés au Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur ;

I Sur le pourvoi formé par M. Olivier THOMAS

Attendu que l'article 12 § II du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 dispose que « II.- Les sociétés mères : (...) délivrent les autorisations de faire courir, d'entraîner, de monter et de driver les chevaux de courses, selon les critères définis par leurs statuts et par le code des courses de chaque spécialité. Ces autorisations ne peuvent être accordées qu'après un avis favorable du ministre de l'intérieur émis au regard des risques de troubles à l'ordre public qu'elles sont susceptibles de créer. Elles peuvent être retirées par la société mère concernée à l'issue d'une procédure contradictoire engagée de sa propre initiative ou à la demande du ministre de l'intérieur. La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'intérieur maintient sa demande au vu des observations émises à l'occasion de la procédure contradictoire » ;

Attendu que le Ministère de l'Intérieur considère que la décision de retrait des Commissaires de France Galop ayant compétence liée constitue une mesure de police insusceptible de recours ;

Attendu toutefois que les dispositions du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 assimilent la procédure contradictoire de retrait à celles appliquées en matière disciplinaire, dans laquelle les recours prévus par le Code des Courses au Galop sont susceptibles d'être exercés ;

Attendu qu'à ce jour, le Code des Courses au Galop n'apporte aucune précision spécifique sur ce point ;

Que dans ces circonstances, et sans que la nature de la mesure ni la compétence liée ne soient remises en cause, il apparaît nécessaire, comme l'a indiqué la Commission d'Appel, de permettre l'exercice des voies de recours prévues par le Code des Courses au Galop afin d'interpréter les textes en vigueur en faveur de la personne mise en cause dans le respect des droits de la défense et du contradictoire ;

Que la procédure contradictoire prévue par le Code des Courses au Galop s'agissant d'un retrait d'agrément pour une durée indéterminée prévoit une possibilité d'appel puis de pourvoi ;

Qu'en outre l'article 244 dudit Code dispose que « *la saisine d'une juridiction étatique ne peut se faire qu'après épuisement de toutes les voies de recours prévues par le Code des Courses* » ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu de considérer :

- qu'en l'état actuel des textes ;
- qu'en l'absence de disposition spécifique dans le Code des Courses au Galop ou dans le décret susvisé quant à la procédure de recours en matière de demande de retrait d'agrément émanant du Ministère de l'Intérieur ;

il y avait bien lieu, dans le respect de la procédure contradictoire que les instances de France Galop devaient mener conformément aux termes du courrier du Ministère, de permettre à M. Olivier THOMAS d'interjeter appel de la décision des Commissaires de France Galop et de former un pourvoi à l'encontre de la décision de la Commission d'Appel ;

Qu'en effet, les recours prévus par le Code des Courses au Galop représentent un gage de respect du contradictoire visé par le Ministère de l'Intérieur lui-même ;

Qu'en conséquence, en l'état actuel des textes, la Commission d'Appel a pu s'estimer régulièrement saisie d'un appel recevable, de même que la Commission Supérieure s'estime également régulièrement saisie d'un pourvoi recevable ;

II. Sur la demande du Ministère de l'Intérieur

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et de la demande du Chef du Service Central des Courses et Jeux du Ministère de l'Intérieur sollicitant un retrait des agréments délivrés à M. Olivier THOMAS, en 2013, en qualité de propriétaire, auprès de France Galop, ainsi que du décret n° 97-456 du 5 mai 1997 relatif aux Sociétés de courses de chevaux et au pari mutuel, modifié par le décret n° 2015-338 du 25 mars 2015, que les Commissaires de France Galop et la Commission d'Appel ont été saisis d'une demande du Ministère de l'Intérieur, de retirer lesdits agréments, laquelle a été maintenue par courriers des 4 et 15 novembre 2016, étant observé qu'aux termes de ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016, le Ministère de l'Intérieur indiquait notamment qu'il demandait d'appliquer, sans délai, la décision prise le 24 novembre 2016 ;

Attendu que l'ensemble des pièces et écritures du dossier a été adressé à M. Olivier THOMAS et à son conseil, ainsi qu'au Ministère de l'Intérieur dans le cadre de la procédure devant les Commissaires de France Galop de même que dans le cadre de la Commission d'Appel et de la présente Commission Supérieure ;

Attendu qu'en conséquence, le déroulement d'une procédure contradictoire a été assuré au niveau des juridictions de France Galop ;

Attendu qu'en outre l'ensemble des pièces et écritures du dossier a été adressé au Ministère de l'Intérieur ;

Qu'enfin, au regard des dispositions susvisées, les Commissaires de France Galop, de même que la Commission d'Appel et à présent la Commission Supérieure, sont liés par la demande du Ministère de l'Intérieur laquelle a été maintenue par courriers en date des 4 et 15 novembre 2016, conformément aux exigences de l'article 12 § II du décret n°97-456 du 5 mai 1997 ;

Attendu que dans ces conditions, la Commission d'Appel était tenue de maintenir la décision des Commissaires de France Galop, qui étaient eux-mêmes tenus de retirer l'agrément délivré à M. Olivier THOMAS et qu'aucun des moyens dirigés contre leur décision n'est de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité ni la motivation de

leur décision ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de l'ensemble des éléments susvisés, de maintenir la décision de la Commission d'Appel qui a elle-même maintenu la décision des Commissaires de France Galop, la Commission Supérieure ne disposant pas d'élément nouveau permettant de remettre en cause cette décision prise à la demande du Ministère de l'Intérieur laquelle a été maintenue par courrier en date des 4 et 15 novembre 2016, conformément aux exigences de l'article 12 § II du décret n°97-456 du 5 mai 1997 ;

Qu'elle n'est pas davantage habilitée à donner son appréciation sur le fond du dossier et sur la proportionnalité de la demande du Ministère, la Commission Supérieure, comme la Commission d'Appel et les Commissaires de France Galop avant elle, ayant une compétence liée et ayant mené une procédure contradictoire à leur niveau ;

Que le décret n°97-456 du 5 mai 1997, qui est un texte spécifique n'impliquant pas l'application du Code des Relations entre le Public et l'Administration, prévoit que France Galop organise ladite procédure contradictoire après que la demande du Ministère a été émise, France Galop intervenant ainsi postérieurement à la motivation de la demande, laquelle est donc hors de son contrôle ;

Qu'enfin, le décret n°97-456 du 5 mai 1997 précise que « La société mère est tenue de retirer l'autorisation si le ministre de l'intérieur maintient sa demande » et non s'il la renouvelle, étant observé qu'en l'espèce, il apparaît difficilement contestable que le Ministère a maintenu sa demande, ce qui est confirmé par ses courriers en date des 2, 13 et 30 décembre 2016 aux termes desquels il demande d'appliquer sans délai la décision de retrait prise par les Commissaires de France Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable le pourvoi formé par M. Olivier THOMAS ;
- de maintenir la décision de la Commission d'Appel ;
- en conséquence, de retirer, conformément à la demande du Ministère de l'Intérieur, l'agrément délivré à M. Olivier THOMAS l'autorisant à faire courir en qualité de propriétaire.

Boulogne, le 5 janvier 2017

F. FORCIOLI-CONTI - G. SAMAMA - M. DE GIGOU

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code ;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Jonathan PLOUGANOU contre la décision des Commissaires de France Galop en date du 29 décembre 2016 de :

- le sanctionner par une interdiction de monter pour une durée de 6 mois en raison de sa grave infraction au Code des Courses au Galop concernant la réglementation en matière de prélèvement biologique ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 2 janvier 2017 par lequel le jockey Jonathan PLOUGANOU a interjeté l'appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé le jockey Jonathan PLOUGANOU à se présenter à la réunion fixée au lundi 9 janvier 2017 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, pris connaissance des explications fournies par le jockey Jonathan PLOUGANOU au cours de la procédure, pris connaissance des explications écrites de son conseil, et entendu ce dernier en ses explications, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales à l'issue de la séance, ce qu'il n'a pas souhaité faire ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Alain DESGRANGE ;

Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier notamment la liste des pièces ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 29 décembre 2016 et l'ensemble des pièces mentionnées dans cette décision ;

Vu le courrier du jockey Jonathan PLOUGANOU en date du 2 janvier 2017, reçu par télécopie le même jour et par lettre recommandée avec accusé de réception dont la date d'envoi apposée par la Poste est également le 2 janvier 2017 mentionnant notamment :

- que depuis qu'il est titulaire d'une licence de jockey, il n'a jamais fait l'objet d'une condamnation pour dopage, et que compte tenu des éléments factuels de ce dossier, il lui semble que le montant de la peine est trop élevé ;
- qu'il développera ces éléments devant la Commission d'Appel pour laquelle il sera représenté par son conseil qui développera des observations complémentaires ;

Vu le mémoire du conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU en date du 6 janvier 2017 reçu le même jour mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- la nécessité de l'application du principe de proportionnalité de la peine à la présente espèce et la nécessité

- de songer au contrôle de proportionnalité effectué par le juge administratif ;
- la gravité de la sanction prise compte-tenu des circonstances de l'espèce ;
 - la nécessité d'une peine plus modérée en raison notamment de la conduite de ce jockey depuis le début de sa carrière, l'absence de prélèvement positif dans le passé, ou de sanctions concernant le contrôle de médicaments ;
 - le caractère sérieux, rigoureux, et très exigeant de ce jockey envers lui-même ;
 - la mention de son accident très grave en 2015 et sa volonté avérée de revenir sur les pistes ;
 - la nécessité de personnaliser sa peine et donc fatalement de tenir compte des circonstances factuelles en question ;
 - le caractère négatif du contrôle d'urine finalement intervenu le lendemain de la tentative de prélèvement du 27 novembre 2016 ;
 - l'arrêt maladie pendant plus d'un an de ce jockey qui redoutait de ne plus être à la hauteur des enjeux physiques qu'imposent une telle carrière, jockey qui n'a pas osé se confier et a fait un choix tout à fait inapproprié en tentant de frauder ;
 - l'absence de culpabilité de ce jockey concernant ce prélèvement négatif et la panique, dans un contexte particulier, qui l'a conduit à perdre son sens commun ;
 - qu'un comportement accidentel et déraisonnable ne peut être sanctionné par une peine aussi lourde ;
 - les conséquences funestes de cette sanction dont il ne se remettra pas sur un plan professionnel ;
 - les difficultés de trésorerie dont il est victime suite à son arrêt maladie indemnisé par la Caisse Primaire et à son imposition sur les gains des années précédentes ;
 - la confiance des entraîneurs dès son retour en septembre 2016 et le caractère fatal que représenterait une nouvelle mise à l'écart des hippodromes puisqu'il ne pourrait pas revenir au niveau qui lui permette de nouveau d'exercer son métier ;
 - la nécessité d'une réformation de la décision et d'un sursis total qui peut d'ailleurs être assorti d'une période probatoire ;

Vu le courrier, en date du 6 janvier 2017, du représentant de la Société d'Entraînement HECTOR DE LAGENESTE adressé spontanément le 9 janvier 2017 par courrier électronique, mentionnant notamment :

- que sa jeune écurie s'est réjouie du retour du jockey Jonathan PLOUGANOU après son terrible accident pour lequel il a dû se battre pendant plus d'un an pour revenir au « top niveau » ;
- qu'il tient à apporter son soutien à ce jockey qui a gagné 5 courses pour son écurie en l'espace de deux mois et que comptant 14 victoires en 2016, il ne peut se passer de ses services au vu du bénéfice qu'il apporte à une écurie de son envergure ;
- qu'il a un énorme objectif en vue avec le hongre EL CALIFE le 19 février prochain dans un Groupe I en ITALIE et que le jockey Jonathan PLOUGANOU venant de s'imposer avec lui et le connaissant sur le bout des doigts, il est très important pour ses propriétaires et lui-même que ce soit ce jockey qui lui soit associé lors de cette course où le cheval a une vraie chance ;
- que remporter ce Groupe I est très important pour son écurie et qu'il espère sincèrement que les juges seront indulgents avec ce grand jockey et que la sanction ne sera pas trop lourde à son égard ;

Vu les courriers électroniques adressés à 12h16 au jockey Jonathan PLOUGANOU et à son conseil le lundi 9 janvier 2017 leur confirmant le décalage (acté en accord avec ledit conseil pour tenir compte de ses autres obligations professionnelles) de l'horaire de la séance au cours de la journée du 9 janvier 2017 suite à un retard de l'avion d'un des juges de la Commission d'Appel au vu des conditions météorologiques ;

* * *

Attendu que le conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU a repris les termes de son mémoire en séance en les développant et en ajoutant notamment :

- que ce jockey l'a contacté entre Noël et le jour de l'An et qu'il n'était pas présent, ajoutant qu'il avait constaté, en lisant la presse, que ledit jockey n'avait pas demandé un report mais qu'il était allé en séance sans avocat en première instance ;
- qu'il a lu la décision de première instance et que sachant que les déclarations sont reprises fidèlement, il a bien compris ce que son client avait dit et reconnu devant les Commissaires de France Galop puis, que pour l'appel, il ne l'avait pas rencontré mais l'avait eu au téléphone et qu'en écoutant son histoire, il avait compris que l'appel méritait d'être formé ;
- que parfois il ne prend pas certains clients dont il trouve le comportement récidiviste ou non exempt de reproches, ajoutant qu'il n'avait d'ailleurs pas voulu prendre certains clients ayant fait la même « bêtise », pas plus qu'un client dans le dossier LE GALLIARD mais qu'il souhaitait cependant évoquer le sursis dont avait bénéficié le jockey dans ce dernier dossier ;
- qu'il avait décidé de travailler le dossier de Jonathan PLOUGANOU car sa personnalité et les circonstances sont différentes, ajoutant qu'il est nécessaire de personnaliser sa peine au vu de sa carrière exemplaire et de son histoire ;
- qu'il ne débattait aucunement le fond du dossier car les faits existent et sont stupides mais le quantum de la sanction ;
- que le site Internet de France Galop au niveau de la publication des Bulletins officiels est actuellement défaillant car seuls les Bulletins officiels de décembre de chaque année sont en ligne, que des jurisprudences retrouvées dans sa propre base de données montrent bien que 6 mois est une sanction habituelle dans ce type de cas

- mais que son client doit voir sa peine personnalisée ;
- que l'infraction commise par son client est aberrante et désagréable mais que contrairement aux autres cas de ce type relevés dans la jurisprudence, son prélèvement effectué le lendemain est négatif et qu'il n'a pas de passif ;
 - que beaucoup d'entraîneurs ont écrit pour le soutenir car il est très apprécié mais qu'il ne donne qu'une seule lettre en appel car c'est la mieux rédigée de toutes, les autres étant assez mal rédigées ;
 - que son client a un emprunt important pour un bien immobilier, une compagne à charge et qu'être arrêté six mois lui posera un énorme souci à ce titre ;
 - qu'en deux mois, il a réussi à gagner ce qu'il gagne parfois en 6 mois et que cela prouve cependant sa force de caractère et qu'il veut se battre ;
 - qu'une interdiction de monter d'une durée de 6 mois contraindra les entraîneurs à l'oublier et qu'il risque de ne pas s'en remettre, ajoutant qu'il avait chuté deux fois hier car il a une pleine conscience morale et est effondré par ce dossier qui le perturbe énormément ;
 - que la conscience morale est un point important dans ce dossier car contrairement à d'autres qui n'en ont rien à faire, il est déjà extrêmement puni et touché par ce qu'il a fait ;
 - que c'est une personne bien et qu'il a « dévissé » ce jour-là ;
 - qu'il est « dur au mal » mais que la veille du prélèvement, à l'entraînement, il est tombé et est allé chez son médecin de famille lui demandant de le recoudre à vif pour ne risquer aucune positivité à cause d'un produit éventuel, mais que le médecin a refusé et lui a appliqué une pommade antalgique et qu'il a eu peur d'être positif ;
 - qu'il a paniqué, a été dans l'incapacité de réfléchir, et que c'est d'autant plus « stupide » qu'il était négatif le lendemain ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué audit conseil qu'il était étonné de son silence sur la fraude et la triche dont il n'est quasiment jamais fait mention dans ses observations alors que c'est bien cela qui les intéresse ;
Attendu que le conseil du jockey Jonathan PLOUGANOU (ci-dessous «le Conseil») a répondu qu'il n'en parlait pas car il n'y avait aucun débat sur les faits et leur réalité et qu'il parlait juste du quantum de la sanction ;
Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que le fait réel c'est la triche, la tentative de fraude et qu'il faut en parler ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il reconnaissait tout sur ce point, ne le discutant pas ce qui explique son silence ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que la notoriété de ce jockey, et son expérience impliquent qu'il devrait être très responsable et irréprochable et que c'est un dossier vraiment très regrettable ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'au contraire il estime que ce serait plus grave si ce cas concernait un apprenti qui vient d'arriver dans la profession mais qu'en l'espèce, le passif exemplaire de son client doit être pris en compte ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a indiqué que lorsqu'on a une personne à charge et une telle expérience c'est vraiment regrettable de se comporter ainsi ;

Attendu que le Conseil a répondu qu'en effet c'était insensé mais qu'il fallait se concentrer sur le quantum ;

Attendu que M. Eric PALLUAT de BESSET a indiqué que le mémoire évoquait un accident mais qu'on peut penser à une préméditation quand on voit la façon dont la fraude a été organisée en très peu de temps puisque tout le monde ne se promène pas avec une fiole et du « sparadrap » sur lui sur un hippodrome ;

Attendu que le Conseil a indiqué que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE avait posé la question en première instance de savoir si un système de fraude généralisé existe dans le vestiaire des jockeys et qu'il estime à titre personnel que son client a fait un copier-coller de quelque chose qui existe déjà sans l'inventer lui-même ;

Attendu que le Conseil a ajouté qu'il y a selon lui pléthore de jockeys qui ont été sanctionnés pour ce problème et qu'il faut se poser les bonnes questions face à cette récurrence de cas qui ont d'ailleurs lieu en plat et en obstacles, ajoutant que l'information sur cette technique de fraude a dû circuler entre les jockeys ;

Attendu que M. Frédéric MUNET a souhaité indiquer qu'on ne pouvait quand même pas parler du mot « pléthore de jockeys » même si le fait qu'il y ait plusieurs cas posent un réel et grave problème ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il ne voyait donc pas une réelle préméditation au vu de ces éléments ;

Attendu que M. Eric PALLUAT de BESSET a demandé audit Conseil de s'exprimer sur le caractère que l'on peut estimer faible de la peine par rapport aux jurisprudences en la matière dans d'autres pays, le Conseil lui répondant que le cas à l'étranger cité dans la décision de première instance concerne quelqu'un qui a du passif ;

Attendu que le Conseil a indiqué qu'il fallait vraiment tenir compte de l'histoire et de la personnalité de son client ;
Attendu que l'intéressé a indiqué, suite à une question du Président de séance en ce sens, qu'il n'avait rien à ajouter ;

* * *

Attendu que les dispositions du § II de l'article 143 du Code des Courses au Galop précisent notamment que toute personne titulaire d'une autorisation de monter s'engage à se soumettre, par des prélèvements biologiques effectués pendant ou en dehors d'une réunion de courses, à la recherche de toutes substances prohibées, de leurs métabolites, de leurs isomères, ou la présence d'un indicateur scientifique prouvant l'administration d'une substance prohibée, d'un traitement ou procédé interdits par l'annexe 11 ;

Que toute personne qui enfreint les dispositions des alinéas précédents ou qui refuse de se soumettre aux investigations ordonnées par les Commissaires de courses, tendant à vérifier qu'elle ne détient pas de substance

ou de matériel prohibés ou qui refuse de se soumettre aux prélèvements prescrits, peut se voir appliquer par les Commissaires de France Galop les sanctions prévues par le présent Code ;

Que toute personne qui refuse de se soumettre à un contrôle peut se voir appliquer par les Commissaires de France Galop les sanctions prévues par le présent Code ;

Que toute personne ayant signé la reconnaissance de notification qui :

- soit omet de se présenter,
- soit se présente et refuse de se soumettre au contrôle,
- soit ne satisfait pas convenablement au contrôle,

doit faire l'objet par la personne en charge du prélèvement d'un rapport écrit à l'attention des Commissaires de France Galop, dont copie sera adressée au médecin conseil de France Galop, qui pourront appliquer les sanctions prévues par le présent Code ;

Attendu qu'il résulte des dispositions de l'article 224 du Code des Courses au Galop que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels ;

Que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits extra-professionnels ;

Attendu que les dispositions du § XI de l'article 43 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les sanctions applicables à un jockey sont l'amende (...) l'interdiction de monter pour une durée déterminée, la suspension ou le retrait de l'autorisation de monter ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que le jockey Jonathan PLOUGANOU a tenté de frauder en introduisant volontairement et en utilisant de façon préméditée, au sein de l'hippodrome d'AUTEUIL, pour son contrôle prévu par l'article 143 du Code des Courses au Galop, un flacon contenant de l'urine recueillie auprès d'un tiers, avant le prélèvement biologique qu'il devait effectuer ;

Que le médecin de service a découvert un petit flacon transparent contenant des traces d'urines, dissimulé sous son sous-vêtement, lors de la tentative de prélèvement biologique et que le jockey Jonathan PLOUGANOU a immédiatement reconnu cette tentative de fraude ;

Attendu que le jockey Jonathan PLOUGANOU a ensuite confirmé la tentative de fraude devant les Commissaires de France Galop, expliquant la façon dont il l'avait organisée au moment où il avait appris qu'il devait être prélevé, leur indiquant qu'il avait été pris de panique et avait pris contact avec un tiers présent sur l'hippodrome d'AUTEUIL, son conseil évoquant le « copier-coller » d'une technique de fraude qui a dû circuler entre jockeys ;

Attendu que ledit jockey reconnaît de nouveau en appel, dans le cadre du mémoire de son conseil, cette tentative de fraude en précisant d'ailleurs « *qu'il redoutait de ne pouvoir être à la hauteur des enjeux physiques qu'imposent une telle carrière, n'a pas osé se confier et a fait un choix tout à fait inapproprié en tentant de frauder* » ;

Attendu que le jockey Jonathan PLOUGANOU explique également en appel, avoir perdu « *son sens commun* » et avoir eu « *un comportement accidentel et déraisonnable* », alors que le caractère accidentel de cette situation n'est pourtant pas caractérisé ;

Qu'il explique au contraire que redoutant de ne pouvoir être à la hauteur des enjeux physiques de sa carrière, il a fait un choix « inapproprié » et a également lui-même détaillé le procédé qu'il avait mis en place au cours de la réunion de courses après avoir appris qu'il devait se présenter au prélèvement biologique ;

Attendu qu'il y a lieu de noter l'utilisation du terme de « fraude » par le jockey lui-même dans son mémoire, terminologie qui permet de confirmer sans ambiguïté la gravité de la situation ;

Attendu qu'il y a lieu de relever en outre que le jockey Jonathan PLOUGANOU a évoqué de manière contradictoire devant les Commissaires de courses « avoir pris un médicament sans prescription médicale suite à une chute survenue dans la semaine », puis devant les Commissaires de France Galop « avoir pris un anti-inflammatoire à la suite d'une chute ayant touché sa tête le 22 novembre 2016, se sentant raide pour pouvoir travailler », son conseil évoquant dorénavant en appel la consultation d'un médecin de famille la veille du prélèvement, médecin lui ayant appliqué une pommade antalgique ce qui avait inquiété son client ;

Attendu que l'ensemble des éléments du dossier permettent ainsi de confirmer la tentative de fraude volontaire et préméditée dudit jockey ;

Attendu qu'un tel comportement de la part d'un jockey professionnel constitue un manquement à la probité intolérable, comme l'ont caractérisé les Commissaires de France Galop en première instance ;

Qu'en effet, les opérations de contrôle des substances prohibées qui sont notamment prévues à l'article 143 du Code des Courses au Galop intitulé « protection médicale des personnes autorisées à monter en courses » constituent une obligation résultant dudit Code visant notamment à veiller à la régularité des courses, à la santé des jockeys notamment en l'espèce à celle du jockey Jonathan PLOUGANOU lui-même mais aussi à la sécurité de l'ensemble des jockeys participant à une course ;

Qu'il convient de relever que la sanction prononcée ne concerne pas un prélèvement positif mais vise à sanctionner un comportement frauduleux particulièrement grave, reconnu et expliqué de sorte que l'absence de condamnation préalable pour « dopage » invoquée par ledit jockey dans sa lettre d'appel ne saurait en réduire la gravité et qu'en tout état de cause, aucun état de récidive n'a été caractérisé par les Commissaires de France Galop ni pris en compte pour augmenter le quantum de la sanction ;

Que de même la personnalité ou l'expérience d'un jockey ne sont pas de nature à diminuer une sanction qui est objectivement fondée sur des faits de fraude graves et reconnus ;

Attendu, s'agissant de la nature et du quantum de la sanction, qu'un tel comportement contraire au Code des Courses au Galop constitue un manquement grave qu'il convenait de sanctionner par une interdiction de monter d'une durée déterminée compte-tenu du caractère volontaire, prémédité et avéré de la tentative de fraude par substitution d'urine ;

Attendu en effet qu'un tel comportement doit être sévèrement sanctionné par une sanction dont la nature et le quantum sont adaptés dans leurs effets punitifs et dissuasifs, sanction qui doit être adaptée à la situation particulièrement grave en cause, et que c'est donc à juste titre que les Commissaires de France Galop ont prononcé une interdiction de monter d'une durée déterminée de 6 mois en raison de la grave infraction du jockey Jonathan PLOUGANOU au Code des Courses au Galop et à la réglementation en matière de prélèvement biologique et qu'il y a donc lieu de maintenir leur décision ;

PAR CES MOTIFS :

Décide :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Jonathan PLOUGANOU ;
- de confirmer la décision des Commissaires de France Galop de sanctionner le jockey Jonathan PLOUGANOU par une interdiction de monter pour une durée de 6 mois en raison de sa grave infraction au Code des Courses au Galop concernant la réglementation en matière de prélèvement biologique.

Boulogne Billancourt, le 10 janvier 2017
E. PALLUAT DE BESSET - F. MUNET - A. DESGRANGE

« Susceptible de Recours »

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

PAU

0539 001 Dimanche 1er janvier 2017

Commissaires de courses : François GALIBERT - Gérard BENARD
- Jean-Pierre CAPITAINÉ

2214 3004 **PRIX PAUL LARREGAIN** 4.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et 2011, ceux nés en 2011, n'ayant pas, depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus, reçu en steeple-chase une allocation de 12.000. Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 6 k. pour les 5 ans pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

La Baghera , f, b, 6 ans, par Forestier et La Dauvilla (Seattle Dancer USA), 71 k, Ecurie Magnien (<i>MA Dragon</i>), E Leray (s)	1
Cent Ans , h, b, 5 ans, par Centennial IRE et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 70 k, Simon Munir (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault	2
Net Lady , f, b, 5 ans, par Network GER et Dame De Treve (Cadoudal), 69 k, Ecurie Couderc (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	3
Romeo De Teillee , h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Daylina GB (Daylami IRE), 72 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	4
Caproc De Kerker , h, b, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerker (Yokohama USA), 67 k, Ecurie des Dunes (<i>H Lucas</i>), P Quinton (s)	5
Barton Creek , h, 6 ans, (AQ), 68 k, Mlle C Peltier (<i>W Denuault</i>), PH Peltier	6
Cutting King , h, 5 ans, 67 k, I Kellitt (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	7
Le Terible Noir , h, 5 ans, 66 k, Scea Haras de Peyre (<i>E Bureller</i>), E Papon	8
Calomel De Kerza , h, 5 ans, 66 k, Earl de Kerza (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	9
Calinella , f, 5 ans, 65 k, M Nicolau (<i>M Mingant</i>), M Nicolau	10
Bimbo De Candale , f, 6 ans, (AC), 70 k, T de Lauriere (<i>B Fouchet</i>), T de Lauriere	-
Bien Ne , h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Detre (<i>J Charron</i>), PH Peltier	-
Kapfolie , h, 6 ans, 68 k, O Brasme (<i>V Chatellier</i>), J Follain	arr

13 partants ; 23 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 254 €

Certif. vétérinaire : *Calypso Dumestivel*.

1/2 long, nez, 10 long, 3,5 long, 1 long, 1 long 1/4, 14 long, encolure, 3 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.

1 008 € Mlle Larissa Kneip, Mlle Sandrine Grevet.

588 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

399 € Brosseau Et Fils, Suc. Claude Brosseau.

189 € Mme Kerstin Drevet.

Temps total : 05'18"20

2215 3000 **PRIX DE GUETHARY** 3.500 m
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches nées en 2013, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Miss Salsa Blue , f, b, 4 ans, par Blue Bresil et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 66 k (64 k), Mme Catherine Coiffier (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	1
Laconquete , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Hurrany (Hurricane Run IRE), 67 k, Michel Pehu (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	2
Lady Ming , f, b, 4 ans, par Konig Turf GER et Lady Hawk GER (Grand Lodge USA), 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>G Re</i>), Mme I Pacault	3
Beaute Promise , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 66 k (64 k), Mme Gerard Aoudai (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	4
Keenlaska , f, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Laskadya (Lashkari GB), 66 k (64 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>F Mitchell</i>), Mme I Pacault	5
Perly Flight , f, 4 ans, 66 k (64 k), G Filleul (<i>T Coutant</i>), A Chaille-Chaille	6
Deo Gratas , f, 4 ans, 66 k, O de La Garoullaye (<i>E Bureller</i>), P Corsi	7
Molly Has , f, 4 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (<i>A de Chitray</i>), Mlle AS Pacault	8
Diane Du Chenet , f, 4 ans, 67 k, Mlle I Gallorini (<i>P Lucas</i>), Mlle I Gallorini	9
Littlemissdynamite GB , f, 4 ans, 67 k, R Stanley (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	10
Diane Bere , f, 4 ans, 66 k, C Boutin (s) (<i>E Chazelle</i>), L Baudron (s)	arr
Valse Au Tailions , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Biraben (<i>S Carrere</i>), CH Gourdain (s)	arr
Alcool , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Centrale (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	arr
Naoura , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mlle AS Pacault	arr
Dameblanche Sivola , f, 4 ans, 66 k, Ecurie Pigoni M&m (<i>B Bourez</i>), G El Baz	arr
Du Tac Au Tac , f, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>B Lestrade</i>), H Lageneste (s)	arr
Belle Provinciale , f, 4 ans, 66 k, JOS Seguinotte (<i>D Lesot</i>), CH Gourdain (s)	arr

17 partants ; 42 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 998 €

Eng. sup. : *Diane Bere*

9 long, 1/2 long, 1/2 long, 4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 7 long, 9 long, 6 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Catherine Coiffier.

1 152 € Michel Pehu.

672 € M.I. Bloodstock Ltd.

456 € Mme Gerard Aoudai.

216 € Alain Cheyrou.

Temps total : 04'19"30

2216 3001 **PRIX ALFRED TORRANCE** 3.500 m
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en 2013, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas couru. Poids : 68 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en course au galop recevront 2 k.

Defi D'Allier , h, b, 4 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Petite Marine (Agent Bleu), 66 k, Nicolas Galerne (<i>A Poirier</i>), B Lefevre	1
---	---

Dont Stop Theparty , h, bc, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 68 k, Gilbert Lenzi (<i>G Re</i>), Mme I Pacault	2
Don't Worry , h, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 66 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	3
Dalahast , h, al, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Iroquoise II (Dom Pasquini), 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>W Denuault</i>), P Cottin	4
Domingo , h, b, 4 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet (Robin Des Champs), 66 k, Philippe Peltier (<i>J Charron</i>), PH Peltier	5
Daracarno , h, 4 ans, (AQ), 66 k, P Joubert (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
Debout Les Gars , h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Munir (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	7
Day For Vega , h, 4 ans, (AQ), 66 k, G Cavallera (<i>B Fouchet</i>), arr J Ortel (s)	arr
Diable D'Oseille , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme J Cypres (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	arr
Desir Du Boulay , h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Derval (<i>A de Chitray</i>), arr B Lefevre	arr
Delicious Dream , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	arr
Desesperados , h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Deliberos (<i>D Gallon</i>), arr F Nicolle	arr
Dag Blue , h, 4 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) (<i>K Nabet</i>), arr E Leray (s)	arr
Djazz De Loued , h, 4 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) (<i>E Chazelle</i>), dér E Leray (s)	dér
Darjeling Bellevue , h, 4 ans, (AQ), 66 k, JP Bichon (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	tbé
Duc D'Aubrelle , h, 4 ans, (AQ), 66 k, F Boistier (<i>M Camus</i>), A Boisbrunet (s)	tbé
Dicton D'Estruval , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme B Le Gentil (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	tbé

17 partants ; 24 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 268 €

1/2 long, 3 long, 2,5 long, 4,5 long, 3,5 long, 17 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Marie-Odile Laloi, Raymond Poiran.

1 152 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.

672 € Scea Haras de Mirande.

456 € Mme Magalen Bryant, Mme Philippe Cottin.

216 € Philippe Peltier.

Temps total : 04'20''50

2217 3003 PRIX BERNARD DE DUFAU (PRIX RENAUD DU VIVIER) 4.600 m
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 16.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 38.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Paulougas , h, bf, 5 ans, par Turgeon USA et Bois Cherie (The Shadow), 70 k, Mme Patrick Papot (<i>J Ricou</i>), D Bressou	1
Forthing , h, al, 6 ans, par Barastraight (GB) et Something Fine (Baby Turk IRE), 72 k, ☉, Mme Magalen Bryant (<i>G Re</i>), Mme I Pacault	2
Speed Fire , h, gr, 5 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 67 k, Gilles Lorenzi (<i>D Lesot</i>), JP Daireaax	3
Amirande , h, b, 7 ans, (AQ), par Astarabad USA et Furie De Carmont (Carmont), 72 k, Mme Patrick Papot (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	4
Vieux Morvan , h, bb, 8 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Moskoville (Kadalko), 67 k, ☉, N.h. Bloodstock Ltd (<i>K Guignon</i>), Mme I Pacault	5
Diamant Catalan , h, 6 ans, 70 k, Mme P Papot (<i>J Charron</i>), PH Peltier	6
Balkan Du Pecos , h, 6 ans, (AQ), 68 k, JM Lapoujade (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	7
Gorvello , h, 8 ans, 72 k, Mme P Papot (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr
Bob And Co , h, 6 ans, (AQ), 71 k, Mme P Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	arr
Baby Boy , h, 6 ans, (AQ), 69 k, W Menuet (s) (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet (s)	arr
Bazille , h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Detre (<i>J Plouganou</i>), F Nicolle	arr
Pinson Du Rheu , h, 6 ans, 70 k, Mme M Bryant (<i>E Chazelle</i>), Mme I Pacault	tbé

12 partants ; 31 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 767 €

1/2 long, 3,5 long, 9 long, 11 long, 3,5 long, 1 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Helene Papot, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.

2 340 € Mlle Ingrid Desagnat.

1 365 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.

926 € Scea Haras de Mirande.

438 € Jacques Cypres.

Temps total : 05'33''10

2218 3002 PRIX GUILLAUME DE PRACONTAL 3.900 m
(Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 10.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Canitie , f, gr, 5 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 71 k, Denuault (s) (<i>A Poirier</i>), G Denuault (s)	1
Radiologue , h, ab, 5 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 68 k, Leenders (s) (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)	2
Qui Ira Loin , h, b, 5 ans, par Laveron GB et Qualite Controlee [Poliglote (GB)], 71 k, ☉, Clayeux (s) (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	3
Zeaudiak , h, b, 5 ans, par Laverock IRE et Miss Lamour (Valanour IRE), 69 k, Patrice Conquedo (<i>W Denuault</i>), H Lageneste (s)	4
Her Breiz , f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 67 k, Leray (s) (<i>E Bureller</i>), E Leray (s)	5
Etoile Des As , f, 5 ans, 68 k, J Ortel (s) (<i>A de Chitray</i>), J Ortel (s)	6
Menthe Poivree , f, 5 ans, 71 k, Ecurie Centrale (<i>M Delmares</i>), arr FM Cottin (s)	arr
Champi De Bersy , h, 5 ans, 70 k, E Lecoiffier (<i>C Lefebvre</i>), arr E Lecoiffier	arr
Coup De Foudre , h, 5 ans, 68 k, Haras de Saint-Voir (<i>J Plouganou</i>), H Lageneste (s)	arr
Manico Des Loges , h, 5 ans, 67 k, J Follain (<i>V Chatellier</i>), arr J Follain	arr
Dulce Panem , h, 5 ans, 67 k, P Matran (<i>Mlle N Desoutter</i>), arr B de Montzey	arr

11 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 080 €

Eng. sup. : Radiologue

Certif. vétérinaire : L'Intuition, Big Bowl (GB).

2 long, 4 long, tête, courte encolure, loin.

17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

2 592 € Jacques Lauriot.

1 296 € Mme Henri Devin.

756 € Jean-Christian Raymond.

513 € Earl Moulin, Pierre Lauga.

243 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.

Temps total : 04'48''80

Le jockey Ervan CHAZELLE étant tombé dans le Prix Bernard de Dufau, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ZEAUDIAK par le jockey Wilfrid DENUAULT.

CAGNES-SUR-MER

0604 003

Mardi 3 janvier 2017

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA - Didier MAYOUX - Jean-Pierre BOUCAN - Pierre SIGAUD

2219 3097 PRIX FRAGONARD 3.400 m
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en 2013, mis à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout gagnant, d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k. ; de plusieurs, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Grand Depart , h, bf, 4 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 70 k (66 k), (17.000), Patrick Drioton (<i>M Farcinade</i>), Mme P Butel	1
Nordman Invasion , h, gr, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Like It Is (Kendor), 68 k, (13.000), Pierre J. Fertillet (<i>JO Audon</i>), PJ Fertillet	2
Accelerator , h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Next Best (Alberto Giacometti IRE), 67 k (63 k), (11.000), Boutin (s) (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	3
Ensamo , h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 67 k (63 k), (11.000), ☉, Claude Chenier (<i>K Deniel</i>), Mme P Butel	4

See Your Starr, h, b, 4 ans, par Siyouni et Bright Style 5
(Fasliyev USA), 69 k (65 k), (15.000), Guy Poznanski (*S Bigot*),
P Lenogue
Love Moon, h, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), Tenuta Dei Principi arr
(*L Maceli*), F Cheyer
Henkie, h, 4 ans, 69 k, (15.000), ♂, JP Vanden Heede (*T arr*
Beaurain), H Billot (s)
Buen Star, h, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), Mme A Metayer (*J arr*
Giron), Y Fertillet (s)
Another Episode, m, 4 ans, 67 k, (11.000), M Boutin (s) arr
(*D Ubeda*), M Seror
Fourmetot, h, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), Passion Racing tbé
Club (*A Merienne*), PJ Fertillet

10 partants ; 12 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 39 €

6,5 long, 7,5 long, 8,5 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Frederic Duvivier.

648 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirlotti.

378 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.

256 € Earl Haras du Taillis, Heinz Beglinger.

121 € Ecurie Biraben.

Grand Depart, réclamé 21.000,00 € par HUBERT DE WAELE.

Temps total : 04'03''20

Le jockey Aude DUPORTE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LOVE MOON par le jockey Luigi MACELI.

2220 3103 **PRIX MICHEL LINARES** 4.200 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2011 et antérieurement, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Duc De Guise, h, b, 7 ans, par Le Balafre et Terre Normande 1
(Kapgarde), 67 k, Mme Jean-Pierre Roussel (*H Tabet*),
Y Fouin (s)
Paco Keed, h, b, 6 ans, par Lawman et Freezing USA [Bering 2
(GB)], 67 k (65 k), Patrick Bonnifait (*K Deniel*), Y Gourraud (s)
Nouma Jelois, f, bf, 6 ans, par Hannouma (IRE) et Estephanie 3
(Saint Estephe), 65 k (63 k), Fouin (s) (*B Meme*), Y Fouin (s)
Astaragood, h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Kophinou 4
(Mansonnien), 67 k, ♂, Mme Nathalie Viel (*A Gasnier*), L Viel (s)
High Policy, h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Hoping High 5
ITY (High Estate IRE), 67 k, Ferdy Murphy (*D Delalande*),
F Murphy
Val De Saane IRE, h, 7 ans, 69 k, ♂, D Huyck (*S Bourgeois*), arr
Y Fertillet (s)
Storminator, h, 8 ans, 67 k, G Pariente (*J Ricou*), D Bressou arr

7 partants ; 39 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 955 €

Sans motif : *Super Bal*.

13 long, 8 long, 2,5 long, 20 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Jean-Pierre Roussel.

1 224 € Scea Haras de Gratte Panche, Zied Ben M'Rad, Paul Nataf.

714 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

484 € Serge Dubois.

229 € Mme Corinne Stewart.

Temps total : 05'14''30

Le hongre SUPER BALL a été déclaré non partant, le terrain n'ayant pas été jugé suffisamment souple.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jacques RICOU sur la performance du hongre STORMINATOR.

Le jockey a déclaré que le hongre s'était rapidement retrouvé sans ressources; ne pouvant répondre à ses sollicitations il avait jugé préférable de l'arrêter.

2221 3099 **PRIX DE L'ILE ROUSSE** 3.900 m
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 8.500, ni reçu 19.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Bullrider, h, b, 5 ans, par Dream Well et Themis Eria (Signe 1
Divin USA), 69 k, Pierpaolo Cavagnola (*D Mescam*),
FM Cottin (s)

Ikrapol, h, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Ikra (Simon Du 2
Desert), 72 k, Simon Munir (*J Ricou*), D Bressou
Incunable, h, b, 5 ans, par Dylan Thomas IRE et Perspective 3
[Funambule (USA)], 71 k (69 k), Fertillet (s) (*N.W O'Driscoll*),
Y Fertillet (s)
Marius Quercus, h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Gallia Eria 4
(GB) (Night Shift USA), 71 k (69 k), Pierre Guiton (*A Lotout*),
Y Fertillet (s)
Somebody To Love, h, b, 5 ans, par Fuisse et Mascara GER 5
(Monsun GER), 69 k (67 k), Arcadio Vangelisti (*D Satalia*), Mme
L Grizzetti
Strong Boy GER, h, 5 ans, 71 k, Ecurie Drost (*A Gasnier*), arr
L Viel (s)
Don Iron, h, 5 ans, 67 k (65 k), F Duvivier (*B Meme*), arr
Y Fouin (s)
Piccio Paccio ITY, m, 5 ans, 67 k (65 k), A Vangelisti arr
(*K Deniel*), Mme L Grizzetti
Feline Law, f, 5 ans, 66 k, C Thiriet (*B Gelhay*), Mme arr
R Philippon
Mylenachope, f, 5 ans, 65 k (63 k), C Boutin (s) arr
(*B Glantzmann*), Y Gourraud (s)

10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 518 €

4 long, 4 long, 7,5 long, 4 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Regis Reveillere, Mme Victoria Teillard.

1 152 € Haras du Hoguenet, Germain Hagenbach.

672 € Franck Bozo, Mme Paul Bozo, Mlle Marie-Christine Bozo.

456 € Daniel Chassagneux, Suc. Gilles Gaboriau.

216 € Ecurie Haras de Quetieville.

Temps total : 04'44''90

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Angelo GASNIER sur la performance du hongre STRONG BOY.

Le jockey a déclaré que le hongre s'était retrouvé sans ressources après avoir commis une faute à la haie du tournant. Il avait, de ce fait, jugé préférable de l'arrêter en abordant la ligne opposée.

2222 3100 **PRIX DE L'ESTERON** 3.900 m
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement, n'ayant, en courses à obstacles, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné, ni reçu deux allocations. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Quart De Rhum, h, b, 8 ans, par Anabaa USA et Wells Vision 1
GER (Monsun GER), 71 k (69 k), Charles-Hubert de Chaudenay
(*B Meme*), Y Fouin (s)
He Loves Me, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me 2
(IRE) (Hawk Wing USA), 68 k, Pierre J. Fertillet (*JO Audon*),
PJ Fertillet
Livingstone Devaig, h, bf, 6 ans, par Zambezi Sun GB et 3
Prima Note (Nononito), 70 k, Patrice Lenogue (*L Philipperon*), P
Lenogue
Banonito, h, bb, 6 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Manonito 4
(Nononito), 68 k (66 k), Serge Foucher (*K Deniel*), S Foucher
Boa Du Bel, h, no, 6 ans, (AQ), par Lauro GER et Reine 5
Mathilde (Lavirco GER), 68 k (66 k), Jean-Claude Gaubert
(*S Evin*), L Viel (s)
Freestyle, h, 7 ans, 69 k (67 k), ♂, Ecurie Ouest Racing 6
(*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s)
Anthropos, h, 5 ans, 66 k, ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), 7
FM Cottin (s)
Tango Chop, h, 9 ans, 68 k, ♂, H Billot (*JC Gagnon*), 8
H Billot (s)
Coquine Mome, f, 5 ans, (AQ), 70 k, L Viel (s) (*A Gasnier*), arr
L Viel (s)
Donnerhall, h, 6 ans, 68 k, L Viel (s) (*T Beaurain*), L Viel (s) arr

10 partants ; 48 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 889 €

1 long 1/4, 6 long, 1 long 1/4, 10 long, 12 long, 13 long, 14 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Charles-Hubert de Chaudenay.

1 152 € Suc. Claude Cohen.

672 € Scea Barbotiere.

456 € Jean Danard, Jean-Yves Danard.

216 € Jean-Claude Gaubert.

Temps total : 04'41''20

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockey Ludovic PHILIPPERON, Kenegan DENIEL, Jo AUDO, les Commissaires leur ont adressés des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant leur bras au-dessus de la ligne des épaules.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Serge FOUCHER par une amende de 75 euros, les menctions de vaccination portées sur le document d'identification du hongre BANONITO n'étant pas conformes.

2223 ³¹⁰² **PRIX DES ILES D'OR** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

 Pour tous chevaux **nés en 2012 et antérieurement**, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné deux steeple-chases. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Indianeyev , h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 73 k (69 k), (12.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (<i>S Evin</i>), S Foucher	1
Polo Rouge , h, b, 6 ans, par Croco Rouge IRE et Barashela (Baratheia IRE), 73 k (69 k), (16.000), Ecurie des Dunes (<i>J Giron</i>), P Quinton (s)	2
First Moon , f, gr, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 69 k (65 k), (12.000), ♂, Ecurie Ouest Racing (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	3
Uppercut De Sivola , h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Altılala (Volochine IRE), 71 k (67 k), (12.000), ♂, Fouin (s) (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	4
Sirius Du Lemo , h, b, 7 ans, par Baroud D'Honneur et Double Voilte (Fabulous Dancer USA), 72 k (68 k), (14.000), Maurice Le Floch (<i>A Lotout</i>), Y Fertillet (s)	5
Meissen , h, 6 ans, 72 k (68 k), (14.000), ♂, Passion Racing Club (<i>A Merienne</i>), D Windrif	6
Bellissimo Smart , h, 6 ans, 73 k (69 k), (12.000), ♂, JP Vanden Heede (<i>K Deniel</i>), S Foucher	7
Arusha Park GB , f, 6 ans, 70 k (66 k), (14.000), ♂, Tenuta Dei Principi (<i>L Maceli</i>), F Cheyer	arr
Saxxo , h, 6 ans, 72 k (68 k), (14.000), H Guillet (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	tbé
Belarisso , h, 6 ans, 71 k, (12.000), Mlle L Kneip (<i>JC Gagnon</i>), F Cheyer	tbé

10 partants ; 34 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 419 €

 Sans motif : *Estraline*.

 code anomalie : CP : *Sparkie*.

2,5 long, 7 long, 1 long, 2 long, 1 long 1/4, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Klawervlei Stud.

648 € Mme Caroline Bressou.

378 € Mlle Christine Cheyrou.

256 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

121 € Maurice Le Floch.

Indianeyev, réclamé 14.445,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'39"60

Le jockey Aude DUPORTE n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument ARUSHA PARK par le jockey Luigi MACELI.

2224 ³⁰⁹⁸ **PRIX DU LIMOUSIN** **3.400 m**
 (Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

 Pour tous poulains et pouliches nés en **2013**, n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu 4.000 (victoires et places), ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches ayant reçu 2.000 en courses de haies (victoires et places) porteront 2 k.

Mona Louisa , h, b, 4 ans, par Hannouma (IRE) et Lovely Sea [Bering (GB)], 67 k, Serge Stempniak (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	1
Tomgarry , h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Tamsna (Smadoun), 69 k, Manuel Arias (<i>M Lefebvre</i>), Y Fouin (s)	2
Do Not Disturb , h, b, 4 ans, (AQ), par Apsis GB et Neige De Sormain (Lights Out), 67 k, Mlle Alexandrine Berger (<i>M Farcinade</i>), JP Gallorini (s)	3
Olympic Pole , h, b, 4 ans, par Stormy River et Olympic Skater (IRE) (Loup Solitaire USA), 67 k, Ecurie de la Verte Vallée (<i>A Acker</i>), S Foucher	4
L'Ami Saneche , h, b, 4 ans, par Diamond Boy et La Remigeasse [Poliglote (GB)], 67 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	5
Brunch Royal , h, 4 ans, 69 k, G Pariente (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	6
Grandgarde , h, 4 ans, 67 k, Ecurie Drost (<i>T Beaurain</i>), L Viel (s)	7
Miss Silver , f, 4 ans, 65 k, Haras de Magouet (<i>D Mescam</i>), Y Gourraud (s)	8
The Player , h, 4 ans, 67 k, Mme P Cormier-Martin (<i>JO Audon</i>), PJ Fertillet	arr
Love Cape USA , m, 4 ans, 67 k, F Derrieu (<i>D Ubeda</i>), D Windrif	arr
Dalgharina , f, 4 ans, 65 k, D Dahan (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	arr
Dream Rochelaise , f, 4 ans, 65 k, Ecurie des Dunes (<i>S Bourgois</i>), P Quinton (s)	arr

Sainte Bowl, f, 4 ans, 65 k, B Goudot (*N Gauffenic*), B Goudot (s) **arr**
Joli Damoiseau, h, 4 ans, 69 k, H Gelhay (*B Gelhay*), H Gelhay **tbé**
Tim Cassandre, h, 4 ans, 67 k, ♂, E Mousson (*B Meme*), Y Fouin (s) **tbé**

15 partants ; 27 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 284 €

1,5 long, 5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, nez, 5 long, 20 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Ecurie Kura.

1 152 € Yvan Molliere.

672 € Jean-Louis Berger, Mlle Alexandrine Berger.

456 € Sarl Jedburgh Stud, Mme Isabelle Corbani.

216 € Jean-Charles Haimet, Francois Bouquet.

Temps total : 04'06"10

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons des chutes des hongres JOLI DAMOISEAU (Benjamin GELHAY) et TIM CASSANDRE (Baptiste MEME) après le lâcher des élastiques.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, ainsi que Dylan UBEDA (LOVE CAPE), les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre TIM CASSADRE avait commis un écart au départ, venant heurté le hongre LOVE CAPE, et que le hongre JOLIE DAMOISEAU avait percuté le hongre TIL CASSANDRE à terre.

En outre les Commissaires ont sanctionné le jockey Dylan par une amende de 300 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ (2ème infraction).

2225 ³¹⁰¹ **PRIX DE L'ARTOIS** **3.500 m**
 (Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

 Pour juments nées en **2012 et antérieurement**, n'ayant, depuis le 1er janvier 2016 inclus, en courses de haies, ni reçu une allocation de 10.000, ni reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus. En outre, toute gagnante d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.
Trigger Flash, f, b, 6 ans, par Librettist USA et Trigger Shot IRE (High Chaparral IRE), 67 k, Franck Cheyer (*JC Gagnon*), F Cheyer **1**
Bellaville, f, b, 5 ans, par Balko et Senzi (Saint Cyrien), 65 k, Christophe Plisson (*A Acker*), S Foucher **2**
Laetitia Moon, f, al, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Baratheia IRE), 67 k, Stall Triple F (*H Tabet*), M Rulec **3**
Belle Madrik, f, b, 6 ans, par Simplex et Galanthe (Mansonnien), 68 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **4**
Lizete, f, al, 5 ans, par Balko et Katiouka (Medaaly GB), 67 k, Mme Beatrice Boudraa (*J Rey*), D Windrif **5**
Nanjing Saulaie, f, 6 ans, 68 k (66 k), Mlle R Dwek (*A Merienne*), PJ Fertillet **arr**
Buck's Babe, f, 5 ans, 68 k (66 k), ♂, S Munir (*G Boughaita*), Y Fouin (s) **arr**
Sherany, f, 6 ans, 67 k (65 k), HJ Haltiner (*J Giron*), Y Fertillet (s) **arr**
Astara De Lune, f, 5 ans, 66 k, F Picoulet (*D Ubeda*), D Windrif **arr**
Cerveuse Blue, f, 5 ans, (AQ), 65 k (64 k), Y Fouin (s) (*L Sezeur*), Y Fouin (s) **arr**
Mirakel, f, 5 ans, 65 k (65 1/2 k), A Gallo (*B Claudic*), Y Fertillet (s) **arr**
Belle Du Jour, f, 5 ans, 65 k (66 k), JP Vanden Heede (*T Beaurain*), H Billot (s) **arr**

12 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 774 €

 Eng. sup. : *Bellaville*

3 long, 11 long, 13 long, 1/2 long 3/4.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Appapays Racing Club.

1 152 € Mme Denise Blain.

672 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.

456 € Emmanuel-Julien Leclerc, Francois-Marie Cottin.

216 € Gildas Blain.

Temps total : 04'12"30

Le jockey Baptiste MEME tombé dans le Prix du Limousin, les Commissaires ont autorisé son remplacement par Geoffrey BOUGHAITA sur la jument BUCK'S BABE.

PAU

0539 004

Mercredi 4 janvier 2017

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -
Jean-Yves BENARD - François GALIBERT - Olivier de
La GAROULLAYE

2226 3005 **PRIX PIERRE ESTREM REY** **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en **2011 et antérieurement**, ayant couru depuis le 1er septembre 2015 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : + 9.

London Whale, h, b, 6 ans, par Monsun GER et Lady Zorreguietta (Anabaa USA), 65 k, Berend Van Dalisen (*S Paillard*), Mme I Pacault **1**

Achour, h, b, 6 ans, par Limnos JPN et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 71 k, Gerard Augustin-Normand (*M Delmares*), FM Cottin (s) **2**

Turkey Jackson, h, b, 7 ans, par Sakhee USA et Winding Road (Baratheo IRE), 62 k, Ecurie Febus (*A Ruiz Gonzalez*), F Sanchez **3**

Poligroom, h, b, 7 ans, par Tiger Groom GB et Ville Valio [Poliglote (GB)], 72 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) **4**

Sultan Silk, h, b, 7 ans, par Sulamani (IRE) et Taffetas [Nikos (GB)], 64 k, Richard Mark Venn (*Mlle N Desoutter*), D Henderson **5**

Auri Plenam Delmar, h, al, 6 ans, (AC), par Full Of Gold et Operette De Brejoux (Zeffir), 64 k, Mlle Valerie Dasque (*E Bureller*), Mlle V Dasque **6**

Tamezzo, h, gr, 7 ans, par Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce (River Mist USA), 63 k, Pascal Prouet (*K Nabet*), Y Fouin (s) **7**

Parc Monceau, h, 6 ans, 74 k, Mme P Papot (*M Delage*), P Quinton (s) **8**

Allegro Des Isles, h, 7 ans, (AQ), 67 k, F Foucher (*T Beaurain*), F Foucher **9**

Niquos, h, 8 ans, 64 k, M Martinez (*C Lefebvre*), E Lecoiffier **10**

Apiculteur, h, 6 ans, 67 k, Gil Chaignon (*A Brunetti*), Gil Chaignon -

Tom Roli, h, 9 ans, 69 k, Mlle C Minier (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **arr**

Picasso Do Brasil, h, 6 ans, 67 k, ♂, Mme L Terrassin (*N Terrassin*), JP Daireaux **arr**

Billy Hill, h, 7 ans, 66 k, B Eberle (*B Gelhay*), B Goudot (s) **arr**

Free Dragon, h, 6 ans, 63 k (63^{1/2} k), R Brard (*M Gorieu*), GAB Leenders **arr**

Le Lescarien, h, 6 ans, 62 k, J Ortet (s) (*A Poirier*), J Ortet (s) **arr**

Laderia, f, 6 ans, 62 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (*T Chevillard*), P Chevillard **arr**

17 partants ; 54 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 787 €

Certif. vétérinaire : *Clidan*.

Chev. élim. : *Les Affres, Principe De Vega, Complicated, Pinop Des Cotieres*.

Chev. retir. : *Robin De Norval*.

5,5 long, courte tête, 1,5 long, 1/2 long 3/4, 1,5 long, 1/2 long, 7 long, 3/4 long, 1 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Berend Van Dalisen.

3 465 € Francois-Marie Cottin.

2 047 € Robin Green.

1 417 € Erwan de Kerpezdron, Eric de Kerpezdron, Pascal Menard.

787 € Haras D'Ecouvies, Derek Bloodstock.

551 € Eliel Sensfelder.

393 € Serge Stempniak.

Temps total : 04'32"20

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

2227 3006 **PRIX D'OLORON** **3.500 m**
(Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches nées en **2013**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en course au galop recevront 2 k.

Dea, f, b, 4 ans, (AQ), par Assessor IRE et Lucine De Chadzeau **1**

(Gunboat Diplomacy), 68 k, Fabrice Derval (*C Lefebvre*), B Lefevre

Delice Nouba, f, bf, 4 ans, (AQ), par Turgeon USA et Nasthazy (Rochesson), 66 k, Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **2**

Dame En Noir, f, bf, 4 ans, (AQ), par Konig Turf GER et Touche Noire (Cachet Noir USA), 66 k (67 k), Mederic Giroit (*J Plouganou*), Mme I Pacault **3**

Digne De Carmont, f, b, 4 ans, (AQ), par Balko et Furie De Carmont (Carmont), 66 k, Ecurie Mirande (*T Beaurain*), Mme I Pacault **4**

Darjeeling Pecos, f, gr, 4 ans, (AQ), par Racinger et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 66 k, Jean-Paul Moutafian (*M Delage*), H Lageneste (s) **5**

Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Pau Racing Club (*A Poirier*), H Lageneste (s) **6**

Decidee Allen, f, 4 ans, (AQ), 66 k, B Vagne (*J Charron*), PH Peltier **7**

Dearly March, f, 4 ans, (AQ), 66 k (66^{1/2} k), G Denuault (s) (*W Denuault*), G Denuault (s) **8**

Dolce Rochelaise, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie des Dunes (*A de Chitray*), P Quinton (s) **9**

Daenerys Targaryen, f, 4 ans, (AQ), 66 k, S Berger (*B Lestrade*), B Lefevre **arr**

Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, H Chamarty (*G Malone*), E Clayeux (s) **arr**

Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*Mlle N Desoutter*), E Clayeux (s) **arr**

Darling De Baune, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Scea Ecurie Domaine de Baune (*M Camus*), A Boisbrunet (s) **arr**

Drywhisky, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mlle AS Pacault **arr**

Deesse Collonges, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme A Russell (*S Cossart*), D Sourdeau de Beaugard (s) **arr**

Devona, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P de Maleissye Melun (*K Nabet*), D Sourdeau de Beaugard (s) **tbé**

Dalifa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 66 k, P Chateau (*F de Giles*), E Clayeux (s) **tbé**

17 partants ; 17 eng. sup. - Total des entrées : 694 €

Eng. sup. : *Deesse Collonges, Devona*

2,5 long, courte tête, 4 long, 3 long, courte encolure, 9 long, 10 long, 1 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jean-Francois Bedu, Patrick Pauron, Scea Chateau Favray.

1 152 € Pascal Noue, Jean-Marie Baradeau.

672 € Guy Cherel.

456 € Scea Haras de Mirande.

216 € Haras du Pecos.

Temps total : 04'21"50

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire SCEA Ecurie Domaine de Baune par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

2228 3007 **PRIX DE MORLAAS** **3.300 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres nés en **2013**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant gagné une course de haies depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Youm'z City, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Solitaire City (Loup Solitaire USA), 71 k (67 k), (17.000), Aymeric Thomas (*S Cossart*), E Leray (s) **1**

Tiger Back, h, gr, 4 ans, par Hold That Tiger USA et Ovidie [Gold Away (IRE)], 70 k (66 k), (15.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*T Chevillard*), P Chevillard **1**

Imperceptible, h, b, 4 ans, par Slickly Royal et Something Fine (Baby Turk IRE), 69 k (65 k), (13.000), ♂, Marion (s) (*M Gorieu*), J Marion (s) **3**

Rangoon, h, bf, 4 ans, par Country Reel USA et Lady Angele (Ski Chief USA), 70 k (66 k), (15.000), Patrick Chevillard (*N Terrassin*), P Chevillard **4**

Eliot Ness, h, b, 4 ans, par Falco USA et Love In Paradise (GB) (Dalakhani IRE), 68 k, (11.000), ♂, Jean Leoni (*J Plouganou*), P Cottin **5**

Kid Driver, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), A Chaille-Chaille (*T Coutant*), A Chaille-Chaille **6**

Xsix, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), CO Corral (*A Lelievre*), E Leray (s) **7**

Stonehaven, h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), G Cherel (*F Mitchell*), Mme I Pacault **arr**

Royal Guerrier, h, 4 ans, 69 k (65 k), (13.000), F Hayeres (s) **arr**
(*R Mayeur*), F Hayeres (s)
Just Royal, h, 4 ans, 68 k, (11.000), ♂, J Marion (s) (*D Lesot*), **arr**
J Marion (s)
Vision Du Sud, h, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), J Detre (*A Ruiz*) **arr**
Gonzalez), H Lageneste (s)

11 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 216 €

dead-heat, 4 long, 9 long, courte encolure, 4,5 long, 2,5 long.

6 480 € - 6 480 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

972 € Julien Moutel.
972 € Gaec de la Seguegne, Sebastien Joucla, Romuald Joucla, Stephane Joucla.
378 € Mlle Ingrid Desagnat.
256 € Didier Provost, Jean-Vincent Toux, Philippe Delahaye, Jean-Charles Haimet.
121 € Ecurie des Monceaux.

Tiger Back, réclamé 16.115,00 € par son propriétaire.

Youm'z City, réclamé 19.977,00 € par DANIEL BEAUNEZ.

Temps total : 04'06"80

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

2229 3009 **PRIX EL TRIUNFO** **4.600 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **nés en 2011 et antérieurement**, n'ayant pas reçu 30.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Bagdad Cafe, h, bb, 6 ans, (AQ), par Konig Shuffle GER et Pepite Daure (Bulington), 71 k, Scea des Collines (*A Poirier*), Mlle AS Pacault **1**
Ubu Rochelais, h, b, 9 ans, (AQ), par Le Balafré et Jasmine Rochelaise (Concorde Jr USA), 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) **2**
Ysawa, h, bf, 8 ans, par Califet et Somag (Indian River), 68 k, Ecurie Mirande (*S Paillard*), Mme I Pacault **3**
Extreme Sud, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Fac Simile (Kaldoun), 71 k, Francois-Xavier Delfour (*W Denuault*), P Cottin **4**
Resent Full, h, b, 9 ans, par Cachet Noir USA et Rivastine (Phantom Breeze IRE), 71 k, Fabrice Derval (*C Lefebvre*), B Lefevre **5**
Rasique, h, 7 ans, 67 k, C Machado (*M Delmares*), FM Cottin (s) **6**
Bauri, h, 6 ans, (AQ), 70 k, G Lenzi (*G Re*), Mme I Pacault **7**
Korfof De Maspie, h, 8 ans, 71 k, Scea des Collines **arr** (*B Lestrade*), Mlle AS Pacault
Earlyena, h, 6 ans, 69 k, P Morin (*D Lesot*), JP Daireaux **arr**
Laristo, h, 8 ans, 68 k, ♂, J Marion (s) (*A de Chitray*), **arr** J Marion (s)
Lory Shaan, f, 8 ans, 65 k, A Lanusse-Cazale (*V Chenet*), **arr** C Chenu (s)
Baraka De Thaïx, h, 6 ans, (AQ), 69 k, S Munir (*J Plouganou*), **tbé** Mme I Pacault

12 partants ; 32 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 642 €

1/2 long 3/4, 5 long, 4 long, 1 long, 1,5 long, 3/4 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jacques Chereil.
1 224 € Mme Solange Esnouf.
714 € Scea Haras de Mirande.
484 € Haras du Hoguenet, Francois-Xavier Delfour.
229 € Earl La Vastine, Mme Colette Dibatista.

Temps total : 05'43"30

La température enregistrée avant le début des opérations de la 1ère course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé aux jockeys une tare supplémentaire de 500 grammes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Bertrand LESTRADE en ses explications sur le comportement du hongre KORFOU DE MASPIE arrêté pendant le parcours.

L'intéressé a indiqué que son cheval ayant fait une grosse faute en franchissant le bull-finch à un tour de l'arrivée, il avait suspecté un problème physique et jugé préférable de cesser de le solliciter.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

CAGNES-SUR-MER

Dimanche 8 janvier 2017

0604 008

Commissaires de courses : Viviane COURSIERES -
Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA -
Jean-Pierre BOUCAN

2230 3110 **PRIX DES ILES DE LERINS** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **nés en 2012**, n'ayant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.500 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Intrinseque, h, b, 5 ans, par Davidoff GER et Jeepee's Dream **1**
(IRE) [Anabaa Blue (GB)], 70 k, Ecurie Azur Racing (*T Beaurain*), Y Fertillet (s)
Saint Anjou, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Line Garry **2**
(Ballingarry IRE), 67 k, Alain Vandenhove (*A Gasnier*), L Viel (s)
Ci Blue, h, b, 5 ans, par Blue Bresil et Comme Ci (IRE) (Fasliyev **3**
USA), 68 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), Y Fouin (s)
Capharnaum, h, al, 5 ans, (AQ), par Le Triton (USA) et Imperia **4**
II (Beyssac), 67 k, Xavier Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s)
Colt D'Or, h, b, 5 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Fee D'Or **5**
(Missolonghi USA), 67 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), E Papon
Canzillero, h, 5 ans, (AQ), 67 k, W Rykart (*A Cardine*), L Postic **6**
Parisline, f, 5 ans, 68 k (66 k), ♂, P Priollet (*T Viel*), L Viel (s) **7**
The Artiste, h, 5 ans, 67 k (65 k), JC Biard (*G Boughaita*), **8**
Y Fouin (s)

8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €

courte tête, 5 long, 1 long, 3,5 long, 1/2 long, 8,5 long, 1,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Boutin (s).
1 224 € Gildas Vaillant.
714 € Philippe Mehat, Michel Mehat.
484 € Francois-Marie Cottin.
229 € Georges Lacombe, Sebastien Lacombe.

Temps total : 04'43"40

2231 3105 **PRIX CHRISTIAN FORNAROLI** **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches **nées en 2013**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Kalkirose, f, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Rose D'Avril (Grand **1**
Tresor), 68 k (66 k), Mickael Cousin (*S Evin*), L Viel (s)
Douceur Du Large, f, gr, 4 ans, par Centennial IRE et Ville **2**
Eagle (Villez USA), 68 k, Herve Billot (*T Beaurain*), H Billot (s)
Indaya, f, b, 4 ans, par Indian Danehill IRE et Cristory (Dom **3**
Alco), 67 k (65 k), Hans-Jorg Haltiner (*J Giron*), Y Fertillet (s)
Baronne D'Anjou, f, b, 4 ans, par Epalo GER et Xistu [Lost **4**
World (IRE)], 71 k, Alain Vandenhove (*A Gasnier*), L Viel (s)
Mona Chope, f, bb, 4 ans, par Deportivo GB et Moon **5**
Serenade GB (Key Of Luck USA), 69 k, Scea Haras de Peyre (*E Bureller*), E Papon
Qindaba, f, 4 ans, 68 k, CH de Chaudenay (*A de Chitray*), **arr**
Y Fouin (s)
Texada GB, f, 4 ans, 68 k, P Lorain (*K Nabet*), P Lenogue **arr**
Tama, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Kura (*E Chazelle*), C Scandella **arr**
Vikiya, f, 4 ans, 66 k, Haras de Grandcamp Earl (*JO Audon*), **arr**
C Scandella
Lovely Vallee, f, 4 ans, 67 k (65 k), L Viel (s) (*T Viel*), L Viel (s) **tbé**

10 partants ; 24 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Philippe Dupont, Daniel Boullais, Thierry Page.
1 152 € Pascal Noue, Michel Le Baron.
672 € Hans-Jorg Haltiner.
456 € Gildas Vaillant.
216 € Alain Chopard.

Temps total : 04'12"30

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kevin NABET sur la performance de la pouliche TEXADA, arrêtée en début de ligne opposée.

Le jockey a déclaré, que la pouliche débordée dès le début du parcours, avait commis des fautes. Etant sans ressource, il avait jugé préférable de l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.

2232 3104 PRIX ANDRE MASSENA GRANDE COURSE DE HAIES DES 4 ANS 3.500 m

(Haies)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches **nés en 2013. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

Mondieu , h, bf, 4 ans, par Manduro GER et Policalle [Poliglote (GB)], 67 k, Frederic Duvivier (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	1
Speedy Speed , f, b, 4 ans, par Vision D'Etat et Tangaspeed (Vertical Speed), 66 k, Fouin (s) (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	2
Chanducoq , m, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Cardounika [Nikos (GB)], 66 k, Gallorini (s) (<i>M Farcinade</i>), JP Gallorini (s)	3
Myboy , h, b, 4 ans, par American Post GB et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 69 k, Ecurie R.e. (<i>JO Audon</i>), PJ Fertillet	4
Stellamaker , f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Stella Matine (Kaid Pous), 67 k, Noel Boudraa (<i>L Phillipperon</i>), H Billot (s)	5
Back To Bresil , f, 4 ans, 65 k, J Bruneau de la Salle (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
King Of Warsaw , h, 4 ans, 67 k, Y Gourraud (s) (<i>A Acker</i>), arr Y Gourraud (s)	
Madiran , h, 4 ans, 69 k, Ecurie Sagara (<i>J Plouganou</i>), JP Gallorini (s)	tbé
Treizor Du Pilori , h, 4 ans, 68 k, D Beaunez (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	tbé
Equinoxe , h, 4 ans, 68 k, Passion Racing Club (<i>D Ubeda</i>), PJ Fertillet	tbé

10 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

5,5 long, nez, 2 long, 6 long, 17 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € E.a.r.l. Haras Saint-James, Yves Elliot.

2 340 € Mme Laurence Gagneux, Robert Pires.

1 365 € Jean-Paul Gallorini, Cesare Gallorini Berger.

926 € Haras D'Haspel.

438 € Hubert Langot.

Temps total : 04'12"40

2233 3109 GRAND PRIX DE LA VILLE DE NICE - BERNARD SECLY 4.600 m

(Steeple-Chase. - Groupe III)

160 000 € (72 000, 35 200, 20 800, 14 400, 8 000, 5 600, 4 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **nés en 2012 et antérieurement. Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k pour les 5 ans et de 7 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 42.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Mallorca , f, b, 7 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 66 k, Hubert De Waele (<i>L Phillipperon</i>), P Lenogue	1
Tosca La Diva , f, bb, 6 ans, par Simplex et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 66 k, Mlle Larissa Kneip (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	2
My Maj , h, al, 8 ans, par Majorien (GB) et Janemarie (Cricket Ball USA), 68 k, Manuel Arias (<i>A de Chitray</i>), Y Fouin (s)	3
Karelcytic , h, al, 6 ans, par High Rock (IRE) et Saturnienne (Freedom Cry GB), 68 k, Xavier Kepa (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)	4
Saint Pistol , h, b, 9 ans, par Saint Des Saints et Miss Pistol (Pistolet Bleu IRE), 70 k, Mme Patrick Papot (<i>A Duchene</i>), L Viel (s)	5
Polikaline , f, b, 6 ans, par Martaline GB et Poliette [Poliglote (GB)], 64 k, Mme Michel Daugreilh (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	6
Donnadream , h, al, 6 ans, par Samum GER et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 67 k, ♂, Stall Mdg (<i>H Tabet</i>), M Rulec	7
Capucine Du Chenet , f, 5 ans, 63 k, L Fagalde (<i>M Farcinade</i>), JP Gallorini (s)	8
Le But , h, 7 ans, 68 k, T Windrif (<i>T Coussseau</i>), D Windrif	tbé
Silver Axe , h, 7 ans, 66 k (67 k), Mme G Reille-Villedéy (<i>J Plouganou</i>), Mme P Butel	tbé
Victoire Desjy , f, 5 ans, 64 k (65 k), Mme P Papot (<i>E Chazelle</i>), L Viel (s)	tbé

11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2,5 long, 5 long, 1 long 1/4.

72 000 € - 35 200 € - 20 800 € - 14 400 € - 8 000 € - 5 600 € - 4 000 €

Primes aux éleveurs :

10 800 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.

5 280 € Mlle Larissa Kneip, Francois-Marie Cottin.

3 120 € Ecurie du Karabe-Maj Earl.

2 160 € Julien Merienne, Philippe Lamotte D'Argy.

1 200 € Mme Roland Roisnard, Mme Marie-Elisabeth Rineau.

840 € Jean-Claude Solhonne.

600 € Lemzar Sarl, Meridian International Sarl.

Temps total : 05'39"40

Le jockey Angelo GASNIER ne se sentant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VICTOIRE DESJY par le jockey Ervan CHAZELLE.

A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition du jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires lui ont adressé des observations pour ne pas avoir gardé sa trajectoire à l'entrée de la ligne d'arrivée. Le mouvement constaté n'ayant cependant aucune incidence sur le classement définitif.

2234 3106 GRANDE COURSE DE HAIES DE CAGNES 4.300 m

(Haies)

(L.)

80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **nés en 2012 et antérieurement. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 20.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 40.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Serienschock GER, h, bb, 9 ans, par Sholokhov IRE et Saldenehre GER (Highest Honor), 71 k, Mlle Alexandra Rosa (*L Phillipperon*), Mlle A Rosa
 1 |

Champ De Bataille, h, gr, 6 ans, par Dream Well et La Champmesle (Turgeon USA), 69 k, Xavier Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s)
 2 |

Flight Zero, h, b, 6 ans, par Zero Problemo IRE et Kaillila River (River Mist USA), 72 k, Mlle Martine-Pascale Laborde (*A Acker*), S Foucher
 3 |

2222 1 Quart De Rhum, h, b, 8 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay (*B Meme*), Y Fouin (s)
 4 |

Lamigo, h, gr, 9 ans, par American Post GB et Lamboghina GER (Alkalde GER), 68 k, Jean-Pierre Vanden Heede (*K Deniel*), S Foucher
 5 |

Malak El Hawa, h, 7 ans, 69 k, A Incurvaja (*K Nabet*), P Lenogue
 6 |

La Madeleine, f, 5 ans, 65 k, P Lenogue (*T Beaurain*), P Lenogue
 7 |

Docteur Vigousse, h, 6 ans, 68 k, ♂, Mme J Shalam (*JO Audon*), PJ Fertillet
 8 |

Borago De Berce, h, 6 ans, 67 k, W Rykart (*A Cardine*), L Postic
 9 |

News Reel, h, 7 ans, 68 k, S Munir (*J Plouganou*), Y Fouin (s)
 10 |

2220 3 Nouma Jelois, f, 6 ans, 67 k, Y Fouin (s) (*A de Chitray*), Y Fouin (s)
 - |

Race To Glory (FR), h, 6 ans, 70 k, T Neill (*D Ubeda*), FM Cottin (s)
 tbé |

12 partants ; 26 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €

3,5 long, 1 long, 1,5 long, 2,5 long, 4,5 long, 3,5 long, encolure, 3/4 long, 5 long.

38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € - 3 600 €

Primes aux éleveurs :

5 760 € Gestut Wittekindshof, prime non attribuée.

2 880 € Ecurie Maulepaire.

1 680 € Mlle Glwadis Lardot, Spri de la Vallée, Mlle Delphine Lardot, Alexis Lardot.

1 140 € Charles-Hubert de Chaudenay.

540 € Stefan Seiter.

Temps total : 05'12"50

2235 3108 PRIX CHRISTIAN DE L'HERMITE GRAND STEEPLE-CHASE DES 4 ANS 3.800 m

(Steeple-Chase)

(L.)

70 000 € (33 600, 16 800, 9 800, 6 650, 3 150) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches **nés en 2013. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 12.000.

2219 1 Grand Depart, h, bf, 4 ans, par Astarabad USA et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, Hubert De Waele (*K Nabet*), P Lenogue
 1 |

Youmshine, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et Canonnade De Marie (GB) (Dilshaan GB), 67 k, ♂, Ecurie Club des Etoiles (*M Farcinade*), Mme P Butel
 2 |

Birdparker, h, bf, 4 ans, par Never On Sunday et Mindset IRE (Vettori IRE), 67 k, Daniel-Yves Treves (*J Plouganou*), F Nicolle
 3 |

Gold In Love, f, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Shannongold (Turgeon USA), 67 k, Ecurie Sagara (*L Phillipperon*), JP Gallorini (s)
 4 |

Spiderman (FR), h, bb, 4 ans, par Manduro GER et Lonesome Me (Zafonic USA), 66 k, Ecurie de la Verte Vallée (*K Deniel*), S Foucher
 5 |

Kugar, f, 4 ans, 64 k, Ecurie Michel Doineau (*JO Audon*), PJ Fertillet 6
Ustimos GER, h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (*A Acker*), S Foucher 7
Klasek De Kerbarh, f, 4 ans, 65 k, F Duvivier (*A de Chitray*), Y Fouin (s) 8
Ferrano, h, 4 ans, 67 k, Haras du Quesnay (*B Meme*), arr Y Fouin (s)

9 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Grand Depart*

Sans motif : *Beau Nora GER*.

1/2 long 3/4, 3,5 long, 4,5 long, 1/2 long, 4 long, 6,5 long, 14 long.

33 600 € - 16 800 € - 9 800 € - 6 650 € - 3 150 €

Primes aux éleveurs :

5 040 € Frederic Duvivier.

2 520 € Robin Losfeld, Stephane Jackson.

1 470 € Mathieu Daguzan-Garros, Christian Sainte-Marie.

997 € Ecurie Sagara.

472 € Didier Blot, Christian de Asis Trem, prime non attribuée.

Temps total : 04'36"60

Le jockey Dylan UBEDA s'étant accidenté dans la Grande Course de Haies de Cagnes, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre USTIMOS par le jockey Alexis ACKER.

2236 3107 **PRIX ROMANTISME - MARCEL MASCHIO** 3.900 m
(Haies. - Handicap)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux nés en 2012 et antérieurement

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Références : 5 ans, +10 ; 6 ans et +, +12.

Hawk The Talk IRE, h, al, 9 ans, par Hawk Wing USA et Musardiere GB [Montjeu (IRE)], 67 k, Xavier Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) 1

Ulysse Des Pictons, h, b, 9 ans, (AQ), par Passing Sale et Nina Des Pictons (Denham Red), 69 k, Henri Drugeon (*B Meme*), Y Fouin (s) 2

Vapalo, h, b, 8 ans, (AQ), par Epalo GER et Kundera (Kadalko), 69 k, Ecurie Centrale (*A Acker*), FM Cottin (s) 3

Sun Zephir, h, b, 8 ans, par Daliapour IRE et Zephira Crown (True Brave USA), 64 k, Mme Paulette Charleuf (*J Rey*), D Windrif 4

2225 3 **Laetitia Moon**, f, al, 6 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 66 k, Stall Triple F (*H Tabet*), M Rulec 5

Craic, h, 6 ans, 65 k, D Huyck (*JO Audon*), PJ Fertillet 6

Hallssio GB, h, 9 ans, 68 k, ♂, P Lenogue (*K Nabet*), P Lenogue 7

Victor Harbor, h, 6 ans, 72 k, H de la Brosse (*T Beaurain*), arr Y Fertillet (s)

Dreamabad, h, 7 ans, 70 k, F Coleman (*S Bourgeois*), G Collet arr

Grinamix, h, 6 ans, 67 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Philipperon*), ROB Collet (s) arr

Dakota De Beauvai, h, 5 ans, 66 k (66^{1/2} k), Mlle V Marie (*A Cardine*), L Postic arr

Equilibriste (IRE), f, 7 ans, 64 k, ♂, Mme P Butel arr (*M Farcinade*), Mme P Butel

12 partants ; 50 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Dreamabad, Grinamix*

1,5 long, tête, 2,5 long, encolure, 1,5 long, 8 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Mike Jones, prime non attribuée.

1 440 € Scea Marais des Pictons.

840 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.

570 € Mme Joelle Ventre, Didier Louis.

270 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.

Temps total : 04'34"20

PAU

0539 009

Lundi 9 janvier 2017

Commissaires de courses : François GALIBERT - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Patrick SABAROTS

2237 3013 **PRIX FAIRPLAY (PRIX DE LA BASTIDE)** 4.600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 8.000.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Olcani, f, b, 8 ans, par Al Namix et Erbalunga (Mansonien), 67 k, Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault 1

High Society SWI, f, gr, 8 ans, par Blue Canari et High Mare (Highest Honor), 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 2

Vaillant Leto, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Beyssacto (Beyssac), 70 k, Ecurie des Dunes (*F de Giles*), P Quinton (s) 3

Vlo D'Arsa, h, b, 8 ans, (AQ), par Apsis GB et Intellectuelle (Montorselli IRE), 68 k, Marc Nicolau (*G Olivier*), M Nicolau 4

Topaze D'Auteuil, h, bf, 10 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Nuance Bleue (Epervier Bleu GB), 69 k, Mme Barbara Menuet (*J Plouganou*), W Menuet (s) 5

Up Sand Down, h, 9 ans, (AQ), 69 k, FJ Guimard (*C Lefebvre*), GAB Leenders 6

Lou King, h, 8 ans, 67 k, ♂, Mlle M Chiampo (*K Guignon*), Mlle M Chiampo 7

Papy Mamy, h, 8 ans, 67 k, ♂, Mme P Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) tbé

Stranraer, f, 9 ans, 65 k, MA Billard (*P Blot*), P Cottin tbé

9 partants ; 16 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

3,5 long, 1/2 long, 10 long, 2 long, 1/2 long, 10 long.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Giroit-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.

936 € Stall Sohrehof, prime non attribuée.

546 € Anthony Lecacheux, Stephane Tonero.

370 € Arnaud Charrie, Mme Sandrine Charrie.

175 € Francois Couvreur.

Temps total : 05'50"60

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

2238 3011 **PRIX DE L'ARAGON** 3.400 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids** : 67 k. Les poulains et les pouliches, ayant, en steeple-chases, reçu 2.000 (victoires et places) porteront 2 k.

Middle, h, gr, 4 ans, par Smadoun et Memorial (Homme De Loi IRE), 67 k, Haras de Beauvoir (*J Plouganou*), Mme I Pacault 1

Desideria, f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Trendy (Protektor GER), 67 k, Guy Chereul (*G Re*), Mme I Pacault 2

Sabay Sabay, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Slew Bay (Beaudelaire USA), 67 k, Ecurie Lefeue (*B Lestrade*), T Lemer 3

Deal Baie, h, b, 4 ans, (AQ), par Crillon et Matriochka (Art Bleu GB), 69 k, ♂, Mme Patrick Papot (*F de Giles*), E Clayeux (s) 4

Mister Vespone, h, al, 4 ans, par Vespone IRE et Vettori GB (Vettori IRE), 67 k, ♂, Denuault (s) (*E Bureller*), G Denuault (s) 5

Dure Comme Fer, f, 4 ans, (AQ), 65 k, T Cypres (*E Labaisse*), F Nicolle 6

Mareskia Talisker, f, 4 ans, 65 k, W Travers-Durand (*C Lefebvre*), W Menuet (s) 7

Derive, h, 4 ans, 67 k, M Lamour (*A de Chitray*), JL Pelletan arr

Diamant De Salan, h, 4 ans, 67 k, J Ortet (s) (*A Poirier*), J Ortet (s) arr

Santana Du Berlais, h, 4 ans, 67 k, H Mauillon (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille tbé

10 partants ; 28 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €

5 long, 9 long, nez, 4 long, 3 long, 4 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Earl de Cordelles, Antoine Lamotte D'Argy.

1 224 € Guy Chereul, Emmanuel Chereul.

714 € Mme Laurence Gagneux, Mlle Pauline Ehrmann.

484 € Andre-Jean Belloir.

229 € Jean-Louis Rossi.

Temps total : 04'14"00

La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Erwan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MISTER VESPONE par le jockey Erwan BURELLER.

2239 3010 **PRIX DE BIDART** 3.500 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton A

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Follow Me Soldier , h, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan (Darshaan GB), 66 k (64 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	1	
	Dansili Prince , h, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Queen Poline (Tremolino USA), 68 k, Ron Davies (<i>Mlle N Desoutter</i>), D Henderson	2	
	Hammamet POL , m, b, 4 ans, par Belenus GER et Hamada POL (Great Lakes GB), 66 k, Pierre Goral (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	3	
	Proteblue , h, b, 4 ans, par Protektor GER et Multiblue (Agent Bleu), 66 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	4	
	Monkey Shoulder SPA , h, al, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Bienvenida IRE (Spectrum IRE), 67 k, Yannick-Alain Briand (<i>A de Chitray</i>), J Ortet (s)	5	
	Faipassi Faipassa , h, 4 ans, 66 k, ♂, Mme F Mestrallet (<i>B Lestrade</i>), X Thomas Demeaulte	6	
	Done Real , h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme P Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	7	
	Koning Berry , h, 4 ans, 66 k, Mlle E Lenzi (<i>G Re</i>), Mme I Pacault	8	
	Adequito , h, 4 ans, 66 k (67 k), Mlle K Bataille (<i>J Plouganou</i>), J Ortet (s)	9	
	Cash Out , h, 4 ans, 67 k, F Bazil (<i>A Poirier</i>), JY Artu (s)	arr	
	Delta De Larre , h, 4 ans, 66 k, S Roger (<i>K Nabet</i>), L Baudron (s)	arr	
	Mainmise , h, 4 ans, 68 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault	tbé	
	Rancunier , h, 4 ans, 66 k (64 k), S Dupont (<i>T Lemagnen</i>), A Chaille-Chaille	tbé	
	Diable D'Oudairies , h, 4 ans, 66 k (64 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>R Mayeur</i>), Mme I Pacault	tbé	
	Rapide Des Flos , h, 4 ans, 66 k, Scea des Collines (<i>C Lefebvre</i>), S Foucher	tbé	
	15 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : <i>Rapide Des Flos</i> Sans motif : <i>Dream Of Sivola</i> . 5,5 long, 6 long, 10 long, 1,5 long, 1 long, 5,5 long, 3,5 long, courte encolure. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 € Primes aux éleveurs : 2 304 € Pierre-Christian Galote, Philip Blake, Roger O'Dwyer. 1 152 € Ron Davies. 672 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée. 456 € Jean-Michel Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou. 216 € Dehesa de Cantogordo, prime non attribuée. Temps total : 04'18"80 La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DELTA DE LARRE par le jockey Kevin NABET. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné respectivement les propriétaires Madame Sophie Charlotte CARRIE et Monsieur Sébastien DUPONT par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.		
2240	PRIX DE BIDART (Haies. - Mâles et Hongres) Peloton B	3.500 m	
	32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni gagné, ni couru trois fois. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 3.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
	Dica De Thaïx , h, bf, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Rebecca De Thaïx (Lavrco GER), 66 k (67 k), N.h. Bloodstock Ltd (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault	1	
	Pichelot , h, bb, 4 ans, par Konig Turf GER et Haute Chartreuse (Turgeon USA), 66 k, Simon Munir (<i>K Guignon</i>), Mme I Pacault	2	
	Bronze Swan (IRE) , m, b, 4 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Rosey De Megeve (GB) (Efisio GB), 68 k, Berend Van Dalfsen (<i>G Re</i>), Mme I Pacault	3	
	Combarro (IRE) , h, al, 4 ans, par Medicean GB et Akrivi IRE (Toboug IRE), 66 k, Florent Bazil (<i>A Poirier</i>), JY Artu (s)	4	
	Media , h, gr, 4 ans, par Al Namix et Medanik (Medaaly GB), 66 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mlle AS Pacault	5	
	Dieu Merci , h, 4 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>M Delage</i>), H Lageneste (s)	6	
	Oficial , h, 4 ans, 66 k, F Vidal (<i>P Blot</i>), P Cottin	7	
	Delta Tiep , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme P Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	8	
	Nageowil , h, 4 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>A de Chitray</i>), Mme I Pacault	9	
	Happy Angel , h, 4 ans, 67 k, A Canavero (<i>A Duchene</i>), C Scandella	arr	
	Kairos , h, 4 ans, 66 k (64 ^{1/2} k), T Callejo-Solana (<i>M Gorieu</i>), T Callejo-Solana	arr	
	Stylchop , h, 4 ans, 66 k, Mme O Ceremonie (<i>B Fouchet</i>), F Barrao	arr	
	Olgris Declisou , h, 4 ans, 66 k, P Cuvelier (<i>K Nabet</i>), L Baudron (s)	arr	
	Djeddel , h, 4 ans, (AQ), 66 k, Gold And Blue Ltd (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)	arr	
2216	Djazz De Loued , h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), E Leray (s) (<i>A Lelievre</i>), E Leray (s)	arr	
	Siteaufait , h, 4 ans, 66 k, JP Totain (<i>E Bureller</i>), H Lageneste (s)	arr	
	16 partants ; 16 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 € 3,5 long, 2 long, 5 long, 4 long, 2,5 long, 6 long, 6 long, 4 long. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 € Primes aux éleveurs : 2 304 € Michel Bourgneuf. 1 152 € Jacky Thomas. 672 € Berend Van Dalfsen. 456 € Stilvi Compania Financiera S.a. 216 € Scea Haras de Mirande. Temps total : 04'17"40 La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAPPY ANGEL par le jockey Arnaud DUCHENE. A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Arnaud DUCHENE sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre HAPPY ANGEL dans la première partie du parcours. L'intéressé a déclaré qu'il avait eu un problème de harnachement. Les Commissaires ont enregistré ces explications.		
2241	PRIX DE SAMES (Steeple-Chase. - Femelles)	3.400 m	
	34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, reçu 7.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
	Colere Noire , f, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Rock Treasure (Video Rock), 67 k, John Halley (<i>T Beaurain</i>), Mme I Pacault	1	
	Melodie D'Un Soir , f, bf, 5 ans, par Early March GB et Lady Dancer (Lesotho USA), 71 k, Remy Nerbonne (<i>B Claudic</i>), Remy Nerbonne	2	
	Hors La Noire , f, b, 5 ans, par Redback GB et Ma Citadelle (Russian Blue IRE), 67 k, Mme Victor Blot (<i>E Bureller</i>), E Leray (s)	3	
	French Girl , f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Une Sainte (Ungaro GER), 65 k, Mme Patrick Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	4	
	Ayurveda , f, gr, 5 ans, par Centennial IRE et Al Wathba (Sleeping Car), 69 k, Michel Darchy (<i>J Plouganou</i>), W Menuet (s)	5	
	Rose Of Valley , f, 5 ans, 67 k (65 k), Scea Trot (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	6	
	Emzema , f, 5 ans, 67 k, JC Datchi (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	7	
	Rue Palatine , f, 5 ans, 71 k, C Machado (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	arr	
	Catastrophe , f, 5 ans, 67 k, C Dugast (<i>P Blot</i>), Mlle M Chiampo	arr	
	Clarice , f, 5 ans, (AQ), 68 k, F Deliberos (<i>A Poirier</i>), H Lageneste (s)	tbé	
	Carmiciane , f, 5 ans, 68 k, M Nicolau (<i>G Olivier</i>), M Nicolau	tbé	
	Fabi Gold , f, 5 ans, 67 k (65 k), P Sejaud (<i>F Mouraret de Vita</i>), C Cheminaud	tbé	
	12 partants ; 38 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 € tête, encolure, 3 long, 3 long, 20 long, 20 long. 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 € Primes aux éleveurs : 2 448 € Jacques Cherel. 1 224 € Gilbert Morosini. 714 € Pierre Jabot, Guy Harari, Herve de Watrigant. 484 € Jean-Andre Quesny. 229 € Gilles Cachot, Mlle Emma Cachot, Mme Denise Cachot, Mlle Veronique Cheron. Temps total : 04'15"40 La température relevée le jour de la course étant inférieure à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare de 0,5 kg conformément aux dispositions de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		

CAGNES-SUR-MER

0604 010

Mardi 10 janvier 2017

Commissaires de courses : Viviane COURSIERES -
Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA -
Jean-Pierre BOUCAN

2242 3111 **PRIX STODOUN** **3.500 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres **de 4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Le Mans**, h, al, 4 ans, par Le Fou (IRE) et The Race (Mansonnien), 69 k, Christian Trecco (*J Rey*), D Windrif
- 2219 Love Moon**, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Montana Moon (Hernando), 67 k, Tenuta Dei Principi (*T Beaurain*), F Cheyer
- 2219** 4 **Ensamo**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Moon Saga (Sagacity), 66 k (64 k), ♂, Claude Chenier (*M Farcinade*), Mme P Butel
- Striveforgreatness**, m, gr, 4 ans, par Vision D'Etat et Vandalixa (Linamix), 69 k, David Dahan (*L Philipperon*), ROB Collet (s)
- Dieg Man**, h, al, 4 ans, par Kapgarde et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 67 k (65 k), Manuel Arias (*B Meme*), Y Fouin (s)
- 2224 Brunch Royal**, h, 4 ans, 67 k, G Pariente (*A Gasnier*), L Viel (s)
- 2224** 4 **Olympic Pole**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (*A Acker*), S Foucher
- Kovablue**, h, 4 ans, 67 k, Mme C Namuroy (*K Nabet*), Y Fouin (s)
- Jarry Driver**, h, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, M Cousin (*S Evin*), L Viel (s)

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2 long, nez, nez, 1/2 long, 20 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Earl du Haras D'Auteuil, Teddy Windrif.
1 152 € Mme Raymonde Plisson, Mlle Lucie Plisson, Kevin Plisson.
672 € Earl Haras du Tailles, Heinz Beglinger.
456 € Bruno Mazure, Marc Bouyssou, Herve Tibeuf.
216 € Yannick Fouin, Manuel Arias.

Temps total : 04'14"40

A l'issue de la course après examen de film de contrôle et audition du jockey Maximilien FARCINADE, les Commissaires lui ont adressé des observations pour avoir légèrement contrarié l'un de ses concurrents en se déportant vers la gauche dans le dernier tournant.

2243 3112 **PRIX DE VILLENEUVE LOUBET** **3.400 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches **de 4 ans** mises à réclamer au minimum pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné trois courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, toute gagnante, d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k, de plusieurs courses, 4 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Je T'Attendrai**, f, b, 4 ans, par Diamond Green et Lettre De Lune (Cadoudal), 67 k, (11.000), Marcel Chaouat (*H Tabet*), D Windrif
- Drag Away**, f, al, 4 ans, par Dream Well et Darnaway (Pelder IRE), 69 k (65 k), (15.000), ♂, Passion Racing Club (*A Merienne*), PJ Fertillet
- Dors Dine**, f, bf, 4 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 71 k (67 k), (19.000), Fouin (s) (*G Boughaita*), Y Fouin (s)
- 2224 Miss Silver**, f, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Reallymissgreeley USA (Mr. Greeley USA), 69 k, (15.000), Haras de Magouet (*D Mescam*), Y Gourraud (s)
- 2224 Dalgharina**, f, gr, 4 ans, par Dalghar et Cat Dancer (IRE) (One Cool Cat USA), 68 k (64 k), (13.000), David Dahan (*K Deniel*), ROB Collet (s)
- Elnath**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), Mme F Fertillet (*A Lotout*), Y Fertillet (s)
- Sulfite**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), Mlle L Kneip (*JC Gagnon*), arr F Cheyer
- Dogra Magra**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), ♂, Mme P Butel (*A Muste*), Mme P Butel
- Via Vespone**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s)

Demouville, f, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), D Huyck (*S Evin*), thé PJ Fertillet

Diva Du Seuil, f, 4 ans, (AQ), 67 k, (11.000), Mme M Boudot (*L Philipperon*), M Seror

11 partants ; 19 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

7,5 long, 10 long, 1,5 long, 11 long, 1/2 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Henri Soler.
648 € Francois-Marie Cottin.
378 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.
256 € Haras de Magouet.
121 € David Dahan.

Temps total : 04'08"50

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DIVA DU SEUIL par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

2244 3116 **PRIX DE L'Auvergne** **3.800 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **de 5 ans**, mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux steeple-chases depuis le 1er décembre 2016 inclus. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- Arnaga**, h, bf, 5 ans, par Librettist USA et Value Of Time IRE (Xaar GB), 71 k (67 k), (14.000), Pierrick Le Geay (*M Lefebvre*), Y Fouin (s)
- Trust The Captain**, f, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Lor alas (Kahyasi IRE), 69 k, (14.000), Sydney Vidal (*L Philipperon*), ROB Collet (s)
- Channel Bale**, f, b, 5 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platin GER), 66 k (62 k), (8.000), Joel-Jean Hamon (*N.W O'Driscoll*), Y Fertillet (s)
- Eastern Promise**, f, b, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Krestena (Kendor), 66 k (62 k), (8.000), Thierry Poche (*A Merienne*), PJ Fertillet
- 2225** 5 **Lizete**, f, al, 5 ans, par Balko et Katiouka (Medaaly GB), 68 k, (12.000), Mme Beatrice Boudraa (*J Rey*), D Windrif
- Tengara**, f, 5 ans, 67 k (63 k), (10.000), P Lorain (*N Gauffenic*), 6 Penogue
- 2222 Anthropos**, h, 5 ans, 69 k, (10.000), ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s)
- Option Be**, h, 5 ans, 69 k (65 k), (10.000), M Montanari (*M Farcinade*), R Chotard
- For Your Love**, f, 5 ans, 67 k, (10.000), F Foresi (*H Tabet*), F Foresi
- Bring It On**, f, 5 ans, 68 k (64 k), (12.000), N Guarino (*B Meme*), Y Fouin (s)
- Acropoli**, f, 5 ans, 68 k (64 k), (12.000), P Prouet (*G Boughaita*), Y Fouin (s)
- Montit**, h, 5 ans, 70 k (66 k), (12.000), JL Alnet (*CE Flannelly*), F Nicolle
- Isetta GER**, f, 5 ans, 66 k, (8.000), PJ Fertillet (*JO Audon*), arr PJ Fertillet
- Sky Path**, h, 5 ans, 69 k, (10.000), Mme L Grizzetti (*A Cardine*), thé Mme L Grizzetti

14 partants ; 23 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Tengara, Option Be, Montit*

1 long 1/4, 5 long, 5 long, 1/2 long, 5 long, 6 long, 1 long, 1 long, 1/2 long 3/4.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Didier Blot, Christian de Asis Trem.
648 € Sydney Vidal.
378 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.
256 € Mme Dominique Sepulchre.
121 € Gildas Blain.

Arnaga, réclamé 15.700,00 € par son propriétaire.

Trust The Captain, réclamée 16.833,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'47"90

2245 3113 **PRIX DES ILES DE PORQUEROLLES** **3.900 m**
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux **de 5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er janvier 2016 inclus. **Poids : 5 ans; 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2016 inclus et par 10.000 depuis le 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2222	2	He Loves Me , h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 69 k, Pierre J. Fertillet (<i>JO Audon</i>), PJ Fertillet	1
	2	Quitte Et Passe , h, gr, 10 ans, (AQ), par April Night et Haithou (Quart De Vin), 69 k (67 k), Charles-Hubert de Chaudenay (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	
	3	Pagomix , h, gr, 6 ans, par Crillon et Quietamixa (Linamix), 68 k (66 k), Guy Travers (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	
2222	4	Donnerhall , h, bf, 6 ans, par Saddex (GB) et Dateline GER (Surumu GER), 68 k, Viel (s) (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	
2221	4	Marius Quercus , h, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Gallia Eria (GB) (Night Shift USA), 69 k (67 k), Pierre Guiton (<i>A Lotout</i>), Y Fertillet (s)	5
	6	Alpagueur , h, 9 ans, 68 k (66 k), A Le Duff (<i>M Farcinade</i>), A Le Duff	
2222	5	Boa Du Bel , h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), JC Gaubert (<i>K Deniel</i>), L Viel (s)	7
2225	8	Nanjing Saulaie , f, 6 ans, 67 k, Mlle R Dwek (<i>JC Gagnon</i>), PJ Fertillet	
	thé	Ma Cagnotte , f, 5 ans, 68 k, A Andrieu (<i>D Mescam</i>), Y Gourraud (s)	
9 partants ; 52 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
code anomalie : CP : <i>Incurable</i> .			
1 long, 3,5 long, 18 long, 1 long, 3 long, 7 long, 20 long.			
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €			
Primes aux éleveurs :			
2 304 € Suc. Claude Cohen.			
1 152 € Charles-Hubert de Chaudenay.			
672 € Andre-Jean Belloir, Guy Travers.			
456 € Gestut Eulenberger Hof.			
216 € Daniel Chassagneux, Suc. Gilles Gaboriau.			
<i>Temps total</i> : 04'44"60			
Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MANJING SAULAIE par le jockey Jean Christopher GAGNON.			
Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BAO DU BEL par le jockey Kenegal DENIEL.			

2246	3115	PRIX ANDRE GIRARD (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.800 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et poulaches de 4 ans , mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. Poids : 68 k . Les poulains et les poulaches mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; 15.000, 4 k. En outre, tout gagnant, en steeple-chase, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.			
2219	3	Accelerator , h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Next Best (Alberto Giacometti IRE), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Boutin (s) (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	1
2219	2	Fourmetot , h, gr, 4 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 68 k (64 k), (11.000), Passion Racing Club (<i>A Merienne</i>), PJ Fertillet	
	3	Puyfolaie , h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane (Peintre Celebre USA), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Boutin (s) (<i>K Deniel</i>), M Seror	
	4	Denalie Bellevue , f, gr, 4 ans, par Full Of Gold et Sister Du Berlais (Turgeon USA), 66 k, (11.000), ♂, Passion Racing Club (<i>H Tabet</i>), D Windrif	
	5	Demosthene , h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Page D'Histoire (Video Rock), 72 k, (15.000), Passion Racing Club (<i>J Rey</i>), D Windrif	
	6	Linxia , f, 4 ans, 66 k, (11.000), X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	
	arr	Perachora , f, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), P Drioton (<i>M Farcinade</i>), Mme P Butel	
	arr	Smockon The Water , f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), C Boutin (s) (<i>B Glantzmann</i>), Y Gourraud (s)	
	arr	Loup Royal (IRE) , h, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), P Lenogue (<i>S Bigot</i>), P Lenogue	
2224	thé	Tim Cassandre , h, 4 ans, 72 k (68 k), (15.000), ♂, E Mousson (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	
10 partants ; 19 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
14 long, encolure, 1/2 long, 11 long, 30 long.			
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €			
Primes aux éleveurs :			
1 296 € Mlle Alexandrine Berger, Cesare Gallorini Berger.			
648 € Mme Antoinette Tamagni.			
378 € Boutin (s).			
256 € Jean-Pierre Bichon.			
121 € Haras du Hoguenet.			
<i>Temps total</i> : 04'46"40			
Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEMOSTHENE par le jockey Jérémy REY.			
Le jockey Teddy COUSSEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DENALIE BELLE VUE par le jockey Hakim TABET.			

2247	3114	PRIX PIERRE THOMAS (Haies. - A réclamer)	3.500 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas gagné deux courses de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k . Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout gagnant d'une course de haies, depuis le 1er décembre 2016 inclus, portera 2 k.			
Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.			
2223	1	Belarisso , h, b, 6 ans, par Simplex et Line Elle (Sleeping Car), 71 k, (13.000), Mlle Larissa Kneip (<i>JC Gagnon</i>), F Cheyer	
	2	Fumseck , h, b, 8 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 70 k, (11.000), Georges Mollier (<i>J Plouganou</i>), D Windrif	
2223	3	Meissen , h, b, 6 ans, par Medecis (GB) et Rasinixa (Linamix), 72 k (68 k), (15.000), Passion Racing Club (<i>A Merienne</i>), D Windrif	
	4	Pasquiphard , h, gr, 9 ans, par Pistolero (IRE) et Princesse Maria (Dom Pasquini), 71 k (67 k), (9.000), Serge Lefranc (<i>N.W O'Driscoll</i>), Y Fertillet (s)	
2223	5	Sirius Du Lemo , h, b, 7 ans, par Baroud D'Honneur et Double Volte (Fabulous Dancer USA), 69 k (65 k), (9.000), ♂, Maurice Le Floch (<i>A Lotout</i>), Y Fertillet (s)	
	6	Russell , h, 9 ans, 69 k, (9.000), M Lochin (<i>JO Audon</i>), PJ Fertillet	
2222	7	Tango Chop , h, 9 ans, 69 k (65 k), (9.000), ♂, H Billot (<i>K Deniel</i>), H Billot (s)	
	8	Sibiril , h, 6 ans, 70 k (66 k), (11.000), M Lamour (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	
2222	9	Freestyle , h, 7 ans, 69 k (65 k), (9.000), ♂, Ecurie Ouest Racing (<i>D Brassil</i>), Y Fertillet (s)	
	10	Singapore Louis , h, 8 ans, 69 k (65 k), (9.000), MALI Droueche (<i>M Farcinade</i>), Mme P Butel	
	-	Sandy Cay , h, 10 ans, 69 k, (9.000), P Lenogue (<i>K Nabet</i>), P Lenogue	
	-	Libertydor , h, 6 ans, 72 k (68 k), (15.000), ♂, JL Pelletan (<i>J Agostini</i>), Y Fouin (s)	
	arr	Lostmar , h, 9 ans, 69 k, (9.000), ♂, L Viel (s) (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	
	arr	Viva Cuba , m, 5 ans, 68 k, (11.000), A Lalloum (<i>J Rey</i>), C Scandella	
	arr	Calinairy , h, 5 ans, 67 k, (9.000), Ecurie du Soleil S.c. (<i>T Beaurain</i>), C Scandella	
15 partants ; 49 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €			
courte encolure, 1 long, 1 long, 3,5 long, 8 long, 5,5 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 3 long.			
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €			
Primes aux éleveurs :			
1 296 € Earl Ecurie Feuillet, Francois-Marie Cottin.			
648 € Marc Leonetti.			
378 € Mlle Françoise Perree.			
256 € Serge Lefranc, Andre-Jean Belloir.			
121 € Maurice Le Floch.			
<i>Temps total</i> : 04'13"80			
Le jockey Ervan CHAZELLE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval VIVA CUBA par le jockey Jérémy REY.			
Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FREESTYLE par le jockey David BRASSIL.			
Le jockey Baptiste MEME s'étant accidenté dans le Prix André GIRARD, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SIBIRIL par le jockey Geoffrey BOUGHAITA.			
2248	3117	PRIX JEAN FOSSATI (Steeple-Chase. - Handicap)	3.800 m
40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.			
Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +10 ; 6 ans et au-dessus, +12.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k			
Références : 5 ans, +11 ; 6 ans et +, +13.			
	1	Vicomte D'Anjou , h, b, 6 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 72 k, Alain Vandenhove (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	
	2	Quick Glote , h, gr, 7 ans, par Poliglote (GB) et Magicaldoun (Kaldoun), 69 k, Charles-Hubert de Chaudenay (<i>L Philipperon</i>), Y Fouin (s)	
2223	4	Uppercut De Sivola , h, b, 9 ans, par Antarctique IRE et Altiala (Voločine IRE), 62 k, ♂, Fouin (s) (<i>G Boughaita</i>), Y Fouin (s)	
	4	Vent D'Allier , h, gr, 8 ans, (AQ), par Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure (April Night), 67 k (68 k), ♂, Christian Trecco (<i>J Plouganou</i>), D Windrif	

- 2223** 3 **First Moon**, f, gr, 6 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 65 k, ♂, Ecurie Ouest Racing (N.W O'Driscoll), Y Fertillet (s) 5
Super Bal, f, 7 ans, 64 k, Mme P Charleuf (H Tabet), D Windrif 6
Spider Horse, h, 8 ans, 64 k, B Vincent (K Nabet), P Lenogue 7
Pretzelle, f, 6 ans, 70 k, D Windrif (J Rey), D Windrif 8
Bandolero Baie, h, 6 ans, 68 k, A Gallo (T Beaurain), Y Fertillet (s) 9
2225 4 **Belle Madrik**, f, 6 ans, 63 k, Ecurie Centrale (D Brassil), FM Cottin (s) 10
2223 **Bellissimo Smart**, h, 6 ans, 68 k, ♂, JP Vanden Heede (K Deniel), S Foucher -
2221 1 **Bullrider**, h, 5 ans, 68 k, P Cavagnola (D Mescam), FM Cottin (s) -

12 partants ; 50 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 0 €
 Eng. sup. : First Moon, Bandolero Baie
 Sans motif : Dongarry.
 1/2 long, dead-heat, 1/2 long 3/4, 4 long, 4,5 long, 2 long, encolure, 1,5 long, 2,5 long.

19 200 € - 7 600 € - 7 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Gildas Vaillant.
 1 140 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast.
 1 140 € Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.
 570 € Michel Larobe.
 270 € Mlle Christine Cheyrou.

Temps total : 04'44''60

Le jockey Dylan UBEDA étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SUPER BALL par le jockey Hakim TABET.

Le jockey Teddy COUSSEAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument PRETZELLE par le jockey Jérémy REY.

Le jockey Simon EVIN s'étant accidenté dans le Prix de Villeneuve Loubet, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BELLISSIMO SMART par le jockey Kenegal DENIEL.

Le jockey Baptiste MEME s'étant accidenté dans le Prix André GIRARD, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre QUICK GLOTE par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

PAU

0539 011

Mercredi 11 janvier 2017

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE -
 Jean-Pierre CAPITAIN - Olivier de La GAROULLAYE -
 Patrick SABAROTS

2249 3016 PRIX JEAN-PAUL HUGONNET 3.900 m

(Steeple-Chase)

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 6.000.

- Kingalola**, h, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Shahwarda (Sendawar IRE), 69 k, Jacques Detre (J Plouganou), F Nicolle 1
Malice Des Epeires, f, bf, 4 ans, par Martaline GB et Maline Des Epeires (Ballingarry IRE), 69 k, Jean-Jacques Gabillat (O d'Andigne), A Chaille-Chaille 2
L'Estran, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Lesoquera (Lesotho USA), 68 k, Gilbert Lenzi (S Paillard), Mme I Pacault 3
Square Marceau, h, al, 4 ans, par Kapparde et Avenue Marceau [Enrique (GB)], 69 k, Mme Patrick Papot (J Ricou), D Bressou 4
Delphi Collonges, f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant (A de Chitray), Mme I Pacault tbé

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 0 €

4,5 long, 15 long, 12 long.

18 240 € - 9 120 € - 5 320 € - 3 610 €

Primes aux éleveurs :

2 736 € Herve Viallon, Jean-Pierre Micholet.
 1 368 € Mme Thierry Morenvillez, Mme Dominique Mainard.
 798 € Guy Chereil, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.
 541 € Guy Pariente Holding.

Temps total : 04'55''30

Le jockey Tristan LEMAGNEN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MALICE DES EPEIRES par le jockey Olivier d'ANDIGNE.

2250 3014 PRIX DE LA BIGORRE 3.500 m

(Haies. - Femelles)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

- Viola St Goustan**, f, b, 4 ans, par Diamond Boy et Les Saintes Glaces (Baryshnikov AUS), 68 k, Simon Munir (K Nabet), G Macaire (s) 1
Eclipse D'Ainay, f, al, 4 ans, par Sholokhov IRE et Guendale (Cadoudal), 70 k, Stephane Milaveau (J Charron), PH Peltier 2
Lou Princess, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Nile Majique (Kaldounevees), 68 k, Denuault (s) (A Poirier), G Denuault (s) 3
Hollywood Park, f, al, 4 ans, par Vespone IRE et Our Beautiful (Sinnar IRE), 69 k, Artu (s) (C Lefebvre), JY Artu (s) 4
Miss De Gane, f, bb, 4 ans, par My Risk et Adamise (Highest Honor), 66 k, Patrice Detre (J Ricou), T Fourcy 5
Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant (J Plouganou), GAB Leenders arr
Dame Sacre, f, 4 ans, (AQ), 66 k, B Fraize (F Mouraret de Vita), C Cheminaud arr

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 0 €

1,5 long, 4,5 long, 4,5 long, 16 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Albino Bassi.
 1 440 € Stephane Milaveau.
 840 € Christian Germain, Mme Gisele Germain.
 570 € Artu (s), Damien Artu, Mlle Marie Artu.
 270 € Mme Genevieve Mosnier-Thoumas, Mme Anne-Marie Bouysse.

Temps total : 04'26''80

2251 3018 PRIX MAURICE FAGALDE 4.100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 30.000 (victoires et places) depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus.

Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 12.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Bora Bora**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Palmaland (Arnaqueur USA), 68 k, Paul-Etienne Carrillon (W Denuault), PH Peltier 1
Bucefal, h, b, 6 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Miryade (Franc Bleu Argent USA), 69 k, Scea Haras de Peyre (E Bureller), E Papon 2
Be Work, f, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Precieuze (Video Rock), 70 k, Vincent Langenais (T Beaurain), P Quinton (s) 3
Blason D'Or, h, ab, 6 ans, (AQ), par Nidor et Polanie CAN (Danzig Connection USA), 72 k, Comte Eric de Saint Pierre (C Lefebvre), GAB Leenders 4
Balyjenka, f, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Ladyjenka (Ajdayt USA), 68 k, Pascal Journiac (J Plouganou), P Journiac 5
Butsala, h, 6 ans, (AQ), 67 k, P Cottin (P Blot), P Cottin 6
Bella Sun, f, 6 ans, (AQ), 72 k, Mme A Commeau (A de Chitray), P Journiac 7
Brise De Kerseur, f, 6 ans, 73 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s) tbé
Princesse D'Olympe, f, 6 ans, 70 k, Ecurie des Dunes (S Paillard), P Quinton (s) tbé

9 partants ; 16 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Sans motif : Basko D'Airy.

Certif. vétérinaire : Beaumar.

12 long, 8 long, 1,5 long, nez, 11 long, 10 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Thierry Cypres.
 1 008 € Georges Lacombe.
 588 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
 399 € Joel Leray.
 189 € Eric Prezelin.

Temps total : 05'29''80

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Vincent LANGENAI par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2252 3017 PRIX DE SAUVETERRE DE BEARN 3.700 m

(Steeple-Chase. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour juments 5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 8.000 du 1er juillet 2015 inclus au 31 décembre 2015 inclus.

Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Carte Sur Table**, f, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Rien De Plus (Video Rock), 70 k, Haras de Saint-Voir (T Beaurain), Mlle AS Pacault 1

2218	Etoile Des As , f, b, 5 ans, par Voix Du Nord et Desiree Des As [Kaldou Star (GB)], 70 k, Ortet (s) (<i>A de Chitray</i>), J Ortet (s)	2	Espoir De Candale , h, bb, 6 ans, par Solid Illusion USA et Perle Des Graves (Dounba), 69 k, (10.000), Alexis Lemer (<i>B Lestrade</i>), T Lemer	2
	Saline Rose , f, b, 7 ans, par Bonbon Rose et Art Deco (Art Bleu GB), 70 k (68 k), Arnaud Chaille-Chaille (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	3	Bigodou , h, b, 6 ans, (AQ), par Axxos GER et Dans Dro [Spoleto (IRE)], 70 k (66 k), (12.000), Walter Rykart (<i>Y Kondoki</i>), P Chevallard	3
	Everythings Well , f, bf, 8 ans, par Irish Wells et Koulouba (Cadoudal), 71 k, Didier Marion (<i>K Nabet</i>), J Marion (s)	4	Les Affres , h, gr, 7 ans, par Slickly et Morna (Spectrum IRE), 68 k (64 ^{1/2} k), (8.000), Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	4
2218	Her Breiz , f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Sainte Bretonne (Saint Des Saints), 70 k, Leray (s) (<i>E Bureller</i>), E Leray (s)	5	Alto Conti , h, bf, 7 ans, (AQ), par Epalo GER et Miss Conti (Video Rock), 70 k (66 k), (12.000), Taupin (s) (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), H Lageneste (s)	5
	Chevrette , f, 5 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (<i>M Delmares</i>), FM Cottin (s)	6	Very Ball , h, 8 ans, (AQ), 68 k, (8.000), Mme P Papot (<i>F de Giles</i>), E Clayeux (s)	6
2229	Lory Shaan , f, 8 ans, 67 k, A Lanusse-Cazale (<i>V Chenet</i>), C Chenu (s)	7	Neauvalis , h, 9 ans, (10.000), Ecurie du Triangle (<i>E Bureller</i>), H Lageneste (s)	7
	Balisha , f, 6 ans, (AQ), 71 k, Scea des Collines (<i>A Poirier</i>), S Foucher	arr	Ty Lucas , h, 6 ans, 68 k (64 k), (8.000), ♂, F Sanchez (<i>H Rodriguez Nunez</i>), F Sanchez	8
	Abstention , f, 7 ans, (AQ), 71 k, Scea des Collines (<i>H Lucas</i>), S Foucher	arr	Give Love , h, 7 ans, 70 k, (12.000), JY Artu (s) (<i>J Plouganou</i>), JY Artu (s)	arr
	L'Intuition , f, 5 ans, 66 k, Ecurie Mirande (<i>JC Gagnon</i>), Mme I Pacault	arr	Allright , h, 7 ans, (AQ), 70 k (66 k), (12.000), JY Artu (s) (<i>S Medina</i>), JY Artu (s)	arr
	Bonne Passe , f, 6 ans, (AQ), 70 k, Mme M Bryant (<i>J Plouganou</i>), P Cottin	tbé	Kibaki , h, 6 ans, 70 k (66 k), (12.000), P Gouabau (<i>M Gorieu</i>), E Leray (s)	arr
	Belle De Touzaine , f, 6 ans, 69 k, D Marion (<i>C Lefebvre</i>), J Marion (s)	tbé	Rubis Du Rheu , h, 8 ans, 69 k (65 k), (10.000), M Palussiere (<i>S Dolan</i>), M Palussiere	arr
	12 partants ; 43 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €		Van Gogh Du Granit , h, 8 ans, (AQ), 69 k, (10.000), PO Robert (<i>T Beaurain</i>), J Marion (s)	arr
	Eng. sup. : <i>Lory Shaan</i>		Tableau Bleu , h, 9 ans, 68 k (64 k), (8.000), XL Le Stang (<i>S Cossart</i>), XL Le Stang	arr
	7 long, 2 long, encolure, 5 long, 1,5 long, 10 long.		Visionariste , h, 9 ans, 68 k (64 k), (8.000), B Nardone (<i>E Rongere</i>), J Marion (s)	arr
	16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €		Alecto De Tamas , f, 7 ans, (AQ), 68 k, (12.000), J Seror (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	arr
	Primes aux éleveurs :		Pinop Des Cotieres , f, 10 ans, 67 k (63 ^{1/2} k), (10.000), M Basset (<i>S Thepaut</i>), REMY Nerbonne	arr
	2 448 € Haras de Saint-Voir.		Agnes Jump , f, 6 ans, 67 k, (10.000), Leideg Horses (<i>C Lefebvre</i>), C Chenu (s)	arr
	1 224 € Edgar Van Haaren.		18 partants ; 36 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €	
	714 € Arnaud Chaille-Chaille.		Eng. sup. : <i>Very Ball</i>	
	484 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.		Chev. élim. : <i>Bagarreur D'Ainay</i> .	
	229 € S.c.e.a. des Prairies, Didier Guyot.		encolure, 2,5 long, 4 long, 5 long, 9 long, 11 long, 12 long.	
	<i>Temps total</i> : 04'49"90		8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
	Le jockey Tristan LEMAGNEN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SALINE ROSE par le jockey Olivier d'ANDIGNE.		Primes aux éleveurs :	
	Le jockey Stéphane PAILLARD ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à sa chute dans le Prix Maurice FALGADE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument EVERYTHINGS WELL par le jockey Kévin NABET.		1 296 € Berend Van Daltsen.	
			648 € Yan de Kersabiec.	
			378 € Xavier Gouzannet, Mme Xavier Gouzannet.	
			256 € Haras de la Perelle.	
			121 € Patrick Joubert, Jacky Rauch.	
			<i>Temps total</i> : 04'27"80	
			Le jockey Stéphane PAILLARD ne se sentant pas suffisamment bien pour se remettre en selle suite à sa chute dans le Prix Maurice FALGADE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ORANGE RUN (IRE) par le jockey Kévin NABET.	
			Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Richard LE STANG en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.	
2253	PRIX DE MONTARDON (Haies. - A réclamer)	3.500 m		
	18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.			
	Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 8.000 au maximum pour 12.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2016 inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies 4 k.			
	Les Apprentis, Jeunes Jockeys et Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.			
	Orange Run (IRE) , h, b, 9 ans, par Hurricane Run IRE et Orange Bitter (Night Shift USA), 70 k, (12.000), Didier Marion (<i>K Nabet</i>), J Marion (s)	1		

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

Abstention, f, 7 ans, (AQ), Network GER et Pleasant Filly, 2252

Accelerator, h, 4 ans, Voix Du Nord et Next Best, 2219/3, 2246/1

Achour, h, 6 ans, Limnos JPN et Jolie Menthe, 2226/2

Acropoli, f, 5 ans, Poliglote (GB) et Queen Maresca, 2244

Adequito, h, 4 ans, Deportivo GB et Venta, 2239

Agnes Jump, f, 6 ans, Agnes Kamikaze JPN et Pink Sky IRE, 2253

Alcool, f, 4 ans, Legolas JPN et Alicar, 2215

Alecto De Tamas, f, 7 ans, (AQ), Nickname et Rueda, 2253

Allegro Des Isles, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Nylia Des Isles, 2226

Allright, h, 7 ans, (AQ), Vespone IRE et Jiva II, 2253

Alpagueur, h, 9 ans, Bonbon Rose et Muleta, 2245

Alto Conti, h, 7 ans, (AQ), Epalo GER et Miss Conti, 2253/5

Amirande, h, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et Furie De Carmont, 2217/4

Another Episode, m, 4 ans, King's Best USA et Palace Weekend USA, 2219

Anthropos, h, 5 ans, Panis USA et Taking Off, 2222, 2244

Apiculteur, h, 6 ans, Apsis GB et Young Bee, 2226

Arnaga, h, 5 ans, Librettist USA et Value Of Time IRE, 2244/1

***Arusha Park GB**, f, 6 ans, Nayef USA et Avanti Polonia GER, 2223

Astara De Lune, f, 5 ans, Astarabad USA et Pepite De Lune, 2225

Astaragood, h, 7 ans, Astarabad USA et Kophinou, 2220/4

Auri Plenam Delmar, h, 6 ans, (AC), Full Of Gold et Operette De Brejou, 2226/6

Ayurveda, f, 5 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 2241/5

B

Baby Boy, h, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Miss D'Angron, 2217

Back To Bresil, f, 4 ans, Muhtathir GB et Miss Recif (IRE), 2232

Bagdad Cafe, h, 6 ans, (AQ), Konig Shuffle GER et Pepite Daure, 2229/1

Balisha, f, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fetuque Du Moulin, 2252

Balkan Du Pecos, h, 6 ans, (AQ), Balko et Fiesta Du Pecos, 2217

Balyjenka, f, 6 ans, Khalkevi IRE et Ladyjenka, 2251/5

Bandolero Baie, h, 6 ans, Crillon et Abondance, 2248

Banonito, h, 6 ans, (AQ), Honolulu IRE et Manonito, 2222/4

Baouri, h, 6 ans, (AQ), Protektor GER et La Cyrienne, 2229

Baraka De Thaïx, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Jaka De Thaïx, 2229

Baronne D'Anjou, f, 4 ans, Epalo GER et Xistu, 2231/4

Barton Creek, h, 6 ans, (AQ), Nickname et Giverdey, 2214

Bazille, h, 6 ans, (AQ), Panoramic GB et Quieville, 2217

Be Work, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Precieuze, 2251/3

Beaute Promise, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Coeur De Valse, 2215/4

Belarisso, h, 6 ans, Simplex et Line Elle, 2223, 2247/1

Bella Sun, f, 6 ans, (AQ), Califet et Quetsche Bleue, 2251

Bellaville, f, 5 ans, Balko et Senzi, 2225/2

Belle De Touzaine, f, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Belle Nuit, 2252

Belle Du Jour, f, 5 ans, Dyhim Diamond IRE et Decatur GB, 2225

Belle Madrik, f, 6 ans, Simplex et Galanthe, 2225/4, 2248

Belle Provinciale, f, 4 ans, Early March GB et Saga Du Souvestre, 2215

Bellissimo Smart, h, 6 ans, Della Francesca USA et Indra Du Frene, 2223, 2248

Bien Ne, h, 6 ans, (AQ), Bering (GB) et Rosaville, 2214

Bigodou, h, 6 ans, (AQ), Axxos GER et Dans Dro, 2253/3

Billy Hill, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Hill Station IRE, 2226

Bimbo De Candale, f, 6 ans, (AC), Greengroom et Octane De Pimbo, 2214

Birdparker, h, 4 ans, Never On Sunday et Mindset IRE, 2235/3

Blason D'Or, h, 6 ans, (AQ), Nidor et Polanie CAN, 2251/4

Boa Du Bel, h, 6 ans, (AQ), Lauro GER et Reine Mathilde, 2222/5, 2245

Bob And Co, h, 6 ans, (AQ), Dom Alco et Outre Mer, 2217

Bonne Passe, f, 6 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Iroquoise II, 2252

Bora Bora, f, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Palmaland, 2251/1

Borago De Berce, h, 6 ans, Enrique (GB) et Maracay, 2234

Bring It On, f, 5 ans, Martaline GB et Saffarona GB, 2244

Brise De Kerker, f, 6 ans, Al Namix et Rafale De Kerker, 2251

Bronze Swan (IRE), m, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Rosey De Megeve (GB), 2240/3

Brunch Royal, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 2224, 2242

Bucefal, h, 6 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Miryade, 2251/2

Buck's Babe, f, 5 ans, Nickname et Buck's, 2225

Buen Star, h, 4 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 2219

Bullrider, h, 5 ans, Dream Well et Themis Eria, 2221/1, 2248

Butsala, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Nautica, 2251

C

Calinella, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Sublimissime, 2214

Calinfairy, h, 5 ans, Rashbag GB et Fairy Douce, 2247

Calomel De Kerza, h, 5 ans, Daramsar et Rang, 2214

Canitie, f, 5 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita, 2218/1

Canzillero, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Jervita, 2230

Capharnaum, h, 5 ans, (AQ), Le Triton (USA) et Imperia II, 2230/4

Caproc De Kerker, h, 5 ans, Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerker, 2214/5

Capucine Du Chenet, f, 5 ans, Irish Wells et Belle Attente, 2233

Carmiciane, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Karmician Princess, 2241

Carte Sur Table, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Rien De Plus, 2252/1

Cash Out, h, 4 ans, Vespone IRE et Mont Doree, 2239

Catastrophe, f, 5 ans, Alanadi et Native De Lestrade, 2241

Cent Ans, h, 5 ans, Centennial IRE et Nomita (IRE), 2214/2

Cerveuse Blue, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Reveuse Blue, 2225

Champ De Bataille, h, 6 ans, Dream Well et La Champmesle, 2234/2

Champi De Bersy, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, 2218

Chanducoq, m, 4 ans, Voix Du Nord et Cardounika, 2232/3

Channel Baie, f, 5 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, 2244/3

Chevrette, f, 5 ans, (AQ), Shaanmer (IRE) et Larisandre, 2252

Ci Blue, h, 5 ans, Blue Bresil et Comme Ci (IRE), 2230/3

Clarice, f, 5 ans, (AQ), Astarabad USA et Gladice, 2241

Colere Noire, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Rock Treasure, 2241/1

Colt D'Or, h, 5 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Fee D'Or, 2230/5

Combarro (IRE), h, 4 ans, Medicean GB et Akrivi IRE, 2240/4

Coquine Mome, f, 5 ans, (AQ), Honolulu IRE et Rapide Mome, 2222

Coup De Foudre, h, 5 ans, Laveron GB et Montanara Paris, 2218

Craic, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Rockette, 2236

Cutting King, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 2214

D

Daenerys Targaryen, f, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Perle Du Seuil, 2227

Dag Blue, h, 4 ans, (AQ), Candidate GB et Reveuse Blue, 2216

Dakota De Beauvai, h, 5 ans, Antarctique IRE et Nova De Beauvai, 2236

Dalahast, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Iroquoise II, **2216/4**

Dalgharina, f, 4 ans, Dalghar et Cat Dancer (IRE), 2224, **2243/5**

Dalifa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Farali D'Airy, 2227

Dame En Noir, f, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Touche Noire, **2227/3**

Dame Sacre, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Sacree, 2250

Dameblanche Sivola, f, 4 ans, Caballo Raptor CAN et Benghor GER, 2215

Dansili Prince, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Queen Poline, **2239/2**

Daracarno, h, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Mandara, 2216

Darjeeling Pecos, f, 4 ans, (AQ), Racering et Fiesta Du Pecos, **2227/5**

Darjeling Bellevue, h, 4 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Nocés D'Or, 2216

Darling De Baune, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Uline D'Anjou, 2227

Daska D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Quaska D'Airy, 2227

Day For Vega, h, 4 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Rose Line, 2216

Dea, f, 4 ans, (AQ), Assessor IRE et Lucine De Chadzeau, **2227/1**

Deal Baie, h, 4 ans, (AQ), Crillon et Matriochka, **2238/4**

Dearly March, f, 4 ans, (AQ), Early March GB et Saleeka, 2227

Debout Les Gars, h, 4 ans, (AQ), American Post GB et Nee A Saint Voir, 2216

Decidee Allen, f, 4 ans, (AQ), Kapgarde et Haida III, 2227

Deesse Collonges, f, 4 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Prouesse Collonges, 2227

Deesse D'Arzembouy, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Laurence, 2227

Defi D'Allier, h, 4 ans, (AQ), Honolulu IRE et Petite Marine, **2216/1**

Delice Nouba, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Nasthazy, **2227/2**

Delicious Dream, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Karouba, 2216

Delphi Collonges, f, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Regence Collonges, 2249

Delta De Larre, h, 4 ans, Sleeping Car et Camivilla, 2239

Delta Tiep, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Jaltiepy, 2240

Demosthene, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Page D'Histoire, **2246/5**

Demouville, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Dasani, 2243

Denalie Bellevue, f, 4 ans, Full Of Gold et Sister Du Berlais, **2246/4**

Deo Gratias, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Mea Maxima Culpa, 2215

Derive, h, 4 ans, Diamond Green et Altane, 2238

Desesperados, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Gladice, 2216

Desideria, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Trendy, **2238/2**

Desir Du Boulay, h, 4 ans, (AQ), Slickly Royal et Idole Du Boulay, 2216

Devona, f, 4 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertzye, 2227

Diablo D'Oseille, h, 4 ans, (AQ), Balko et Oseille, 2216

Diablo D'Oudairies, h, 4 ans, Saint Des Saints et Miss D'Estruval, 2239

Diamant Catalan, h, 6 ans, Balko et Catalane, 2217

Diamant De Salan, h, 4 ans, Diamond Green et Billie De Salan, 2238

Diane Bere, f, 4 ans, Hold That Tiger USA et Relicia Bere, 2215

Diane D'Oudairies, f, 4 ans, (AQ), Turgeon USA et Forlane V, 2250

Diane Du Chenet, f, 4 ans, Irish Wells et Mine Lointaine, 2215

Dica De Thaix, h, 4 ans, (AQ), Voix Du Nord et Rebecca De Thaix, **2240/1**

Dicton D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Fuisse et Nouvelle D'Estruva, 2216

Dieg Man, h, 4 ans, Kapgarde et Majestic Card, **2242/5**

Dieu Merci, h, 4 ans, Kapgarde et Montanara Paris, 2240

Digne De Carmont, f, 4 ans, (AQ), Balko et Furie De Carmont, **2227/4**

Diva Du Seuil, f, 4 ans, (AQ), Lucarno USA et Rixia Du Seuil, 2243

Djazz De Loued, h, 4 ans, (AQ), Protektor GER et Malyciane, 2216, 2240

Djeddel, h, 4 ans, (AQ), Diamond Boy et Star D'Elle, 2240

Do Not Disturb, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Neige De Sormain, **2224/3**

Docteur Vigousse, h, 6 ans, Dr Fong USA et Loulane, 2234

Dogra Magra, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Iglesia GER, 2243

Dolce Rochelaise, f, 4 ans, (AQ), Le Balafre et Jasmine Rochelaise, 2227

Domingo, h, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Puligny Montrachet, **2216/5**

Don Iron, h, 5 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, 2221

Don't Worry, h, 4 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **2216/3**

Done Real, h, 4 ans, (AQ), Shirocco GER et Lady Emily GB, 2239

Donnadream, h, 6 ans, Samum GER et Donna Roberta GER, **2233/7**

Donnerhall, h, 6 ans, Saddex (GB) et Dateline GER, 2222, **2245/4**

Dont Stop Theparty, h, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Initiale Royale, **2216/2**

Dors Dine, f, 4 ans, Buck's Boum et Spice, **2243/3**

Dorsa D'Airy, f, 4 ans, (AQ), Anzillero GER et Norsa D'Airy, 2227

Douceur Du Large, f, 4 ans, Centennial IRE et Ville Eagle, **2231/2**

Drag Away, f, 4 ans, Dream Well et Darnaway, **2243/2**

Dream Rochelaise, f, 4 ans, Konig Turf GER et Natacha Rochelaise, 2224

Dreamabad, h, 7 ans, Astarabad USA et Premonitory Dream, 2236

Drywhisky, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Love Wisky, 2227

Du Tac Au Tac, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Voix Du Sang, 2215

Duc D'Aubrelle, h, 4 ans, (AQ), Muhtathir GB et L'Ete Sera Chaud, 2216

Duc De Guise, h, 7 ans, Le Balafre et Terre Normande, **2220/1**

Dulce Panem, h, 5 ans, Panis USA et Danissima, 2218

Dure Comme Fer, f, 4 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et Solidee, 2238

E

Earlyena, h, 6 ans, Early March GB et Miss Avena, 2229

Eastern Promise, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Krestena, **2244/4**

Eclipse D'Ainay, f, 4 ans, Sholokhov IRE et Guendale, **2250/2**

Eliot Ness, h, 4 ans, Falco USA et Love In Paradise (GB), **2228/5**

Elnath, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Eva Kant GB, 2243

Emzema, f, 5 ans, Voix Du Nord et Zena Du Couret, 2241

Ensamo, h, 4 ans, Enrique (GB) et Moon Saga, **2219/4, 2242/3**

Equilibriste (IRE), f, 7 ans, Librettist USA et Regal Green USA, 2236

Equinoxe, h, 4 ans, Equiano et Porza, 2232

Espoir De Candale, h, 6 ans, Solid Illusion USA et Perle Des Graves, **2253/2**

Etoile Des As, f, 5 ans, Voix Du Nord et Desiree Des As, 2218, **2252/2**

Everythings Well, f, 8 ans, Irish Wells et Koulouba, **2252/4**

Extreme Sud, h, 9 ans, Enrique (GB) et Fac Simile, **2229/4**

F

Fabi Gold, f, 5 ans, Full Of Gold et Fabi Show, 2241

Faipassi Faipassa, h, 4 ans, Muhaymin USA et Fairly Nobel, 2239

Feline Law, f, 5 ans, Classic Law GB et First Horizon, 2221

Ferrano, h, 4 ans, Mr Sidney USA et Finella, 2235

First Moon, f, 6 ans, Nombre Premier (GB) et October Moon, **2223/3, 2248/5**

Flight Zero, h, 6 ans, Zero Problemo IRE et Kaillila River, **2234/3**

Follow Me Soldier, h, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Ringshaan, **2239/1**

For Your Love, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Lamboghina GER, 2244

Forthing, h, 6 ans, Barastraight (GB) et Something Fine, **2217/2**

Fourmetot, h, 4 ans, Denon USA et Restless Mixa (IRE), 2219, **2246/2**

Free Dragon, h, 6 ans, Dragon Dancer GB et Free Taxe, 2226

Freestyle, h, 7 ans, Great Pretender IRE et Takaldoun, 2222, 2247

French Girl, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Une Sainte, **2241/4**

Fumseck, h, 8 ans, Apsis GB et Soft Cachemire, **2247/2**

G

Give Love, h, 7 ans, Urgent Request IRE et Donna Lorcy, 2253

Gold In Love, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Shannongold, **2235/4**

Gorvello, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Rolandale, 2217

Grand Depart, h, 4 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, **2219/1, 2235/1**

Grandgarde, h, 4 ans, Al Namix et Grande Cavale, 2224

Grinamix, h, 6 ans, Verglas IRE et Courageuse, 2236

H

***Hallsio GB**, h, 9 ans, Halling USA et Elayoon USA, 2236

***Hammamet POL**, m, 4 ans, Belenus GER et Hamada POL, **2239/3**

Happy Angel, h, 4 ans, Siyouini et Kiritsou, 2240

***Hawk The Talk IRE**, h, 9 ans, Hawk Wing USA et Musardiere GB, **2236/1**

He Loves Me, h, 6 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), **2222/2, 2245/1**

Henkie, h, 4 ans, Youmzain IRE et Hatikva (GB), 2219

Her Breiz, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Sainte Bretonne, **2218/5, 2252/5**

High Policy, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Hoping High ITY, **2220/5**

***High Society SWI**, f, 8 ans, Blue Canari et High Mare, **2237/2**

Hollywood Park, f, 4 ans, Vespone IRE et Our Beautiful, **2250/4**

Hors La Noire, f, 5 ans, Redback GB et Ma Citadelle, **2241/3**

I

Ikrapol, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Ikra, **2221/2**

Imperceptible, h, 4 ans, Slickly Royal et Something Fine, **2228/3**

Incunable, h, 5 ans, Dylan Thomas IRE et Perspective, **2221/3**

Indaya, f, 4 ans, Indian Danehill IRE et Cristory, **2231/3**

Indianeyev, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Dragonada USA, **2223/1**

Intrinseque, h, 5 ans, Davidoff GER et Jeepee's Dream (IRE), **2230/1**

***Isetta GER**, f, 5 ans, Sholokhov IRE et Intuition GER, 2244

J

Jarry Driver, h, 4 ans, Domedriver (IRE) et True Lovely, 2242

Je T'Attendrai, f, 4 ans, Diamond Green et Lettre De Lune, **2243/1**

Joli Damoiseau, h, 4 ans, Redback GB et Honolua GER, 2224

Just Royal, h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Just Aerdee, 2228

K

Kairos, h, 4 ans, Sholokhov IRE et First Light GER, 2240

Kalkirose, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Rose D'Avril, **2231/1**

Kapfolie, h, 6 ans, Kapgarde et Janidor, 2214

Karelyctic, h, 6 ans, High Rock (IRE) et Saturnienne, **2233/4**

Keenaska, f, 4 ans, Kingsalsa USA et Laskadya, **2215/5**

Kibaki, h, 6 ans, Forestier et Kilkee, 2253

Kid Driver, h, 4 ans, Domedriver (IRE) et Kiowas, 2228

King Of Warsaw, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Queen Of Warsaw, 2232

Kingalola, h, 4 ans, Kingsalsa USA et Shahwarda, **2249/1**

Klasele De Kerbarh, f, 4 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, 2235

Koning Berry, h, 4 ans, Konig Turf GER et Sweetberry, 2239

Korfou De Maspie, h, 8 ans, Fairly Ransom (USA) et Vagueline De Maspi, 2229

Kovablue, h, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Anashkova (IRE), 2242

Kugar, f, 4 ans, Martaline GB et Kayza GER, 2235

L

L'Ami Saneche, h, 4 ans, Diamond Boy et La Remigeasse, **2224/5**

L'Estran, h, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Lesoquera, **2249/3**

L'Intuition, f, 5 ans, Al Namix et Quisait, 2252

La Baghera, f, 6 ans, Forestier et La Dauvilla, **2214/1**

La Madeleine, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Vocatine (IRE), 2234

Laconquete, f, 4 ans, Muhtathir GB et Hurramy, **2215/2**

Laderia, f, 6 ans, Linda's Lad (GB) et Numeria, 2226

Lady Ming, f, 4 ans, Konig Turf GER et Lady Hawk GER, **2215/3**

Laetitia Moon, f, 6 ans, Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE, **2225/3, 2236/5**

Lamigo, h, 9 ans, American Post GB et Lamboghina GER, **2234/5**

Laristo, h, 8 ans, Chichicastenango et Lady Soul, 2229

Le But, h, 7 ans, Muhtathir GB et La Bay, 2233

Le Lescarien, h, 6 ans, Martaline GB et Sleevina, 2226

Le Mans, h, 4 ans, Le Fou (IRE) et The Race, **2242/1**

Le Terrible Noir, h, 5 ans, Laveron GB et Malycia Marly, 2214

Les Affres, h, 7 ans, Slickly et Morna, **2253/4**

Libertydor, h, 6 ans, Stormy River et Liberty Island, 2247

Linxia, f, 4 ans, Fuisse et Liesse, 2246

***Littlemissdynamite GB**, f, 4 ans, Kapgarde et Fit To Drive GB, 2215

Livingstone Devaig, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Prima Note, **2222/3**

Lizete, f, 5 ans, Balko et Katiouka, **2225/5, 2244/5**

London Whale, h, 6 ans, Monsun GER et Lady Zorrehuetta, **2226/1**

Lory Shaan, f, 8 ans, Shaanmer (IRE) et Lorine Marie, 2229, 2252

Lostmar, h, 9 ans, Lost World (IRE) et Marie Olga, 2247

Lou King, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Cricket Night, 2237

Lou Princess, f, 4 ans, Martaline GB et Nile Majique, **2250/3**

Loup Royal (IRE), h, 4 ans, Astronomer Royal USA et Lia Waltz, 2246

***Love Cape USA**, m, 4 ans, Cape Blanco IRE et Inmyheartforever USA, 2224

Love Moon, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Montana Moon, 2219, **2242/2**

Lovely Vallee, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Medjai, 2231

M

Ma Cagnotte, f, 5 ans, King's Best USA et Masaya SWI, 2245

Madiran, h, 4 ans, Sumitas GER et Fleche Restee, 2232

Mainmise, h, 4 ans, Al Namix et Magicmontain, 2239

Malak El Hawa, h, 7 ans, Meshahaer USA et Lune Du Rheu, 2234

Malice Des Epeires, f, 4 ans, Martaline GB et Maline Des Epeires, **2249/2**

Mallorca, f, 7 ans, Falco USA et Red Vixen IRE, **2233/1**

Manico Des Loges, h, 5 ans, Nicobar GB et La Reine Maud, 2218

Mareskia Talisker, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, 2238

Marius Quercus, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Gallia Eria (GB), **2221/4, 2245/5**

Media, h, 4 ans, Al Namix et Medanik, **2240/5**

Meissen, h, 6 ans, Medecis (GB) et Rasinixa, 2223, **2247/3**

Melodie D'Un Soir, f, 5 ans, Early March GB et Lady Dancer, **2241/2**

Menthe Poivree, f, 5 ans, Buck's Boum et Jolie Menthe, 2218

Middle, h, 4 ans, Smadoun et Memorial, **2238/1**

Mirakel, f, 5 ans, Martaline GB et Royale Malaisie, 2225

Miss De Gane, f, 4 ans, My Risk et Adamise, **2250/5**

Miss Salsa Blue, f, 4 ans, Blue Bresil et Brave D'Honneur, **2215/1**

Miss Silver, f, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Reallymissgreeley USA, 2224, **2243/4**

Mister Vespone, h, 4 ans, Vespone IRE et Vettori GB, **2238/5**

Molly Has, f, 4 ans, Coastal Path GB et Monika, 2215

Mona Chope, f, 4 ans, Deportivo GB et Moon Serenade GB, **2231/5**

Mona Louisa, h, 4 ans, Hannouma (IRE) et Lovely Sea, **2224/1**

Mondieu, h, 4 ans, Manduro GER et Policale, **2232/1**

***Monkey Shoulder SPA**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Bienvenida IRE, **2239/5**

Montit, h, 5 ans, Montmartre et Bordanova, 2244

My Maj, h, 8 ans, Majorien (GB) et Janemarie, **2233/3**

Myboy, h, 4 ans, American Post GB et Mamtador (GB), **2232/4**

Mylenachope, f, 5 ans, Deportivo GB et Chopinette, 2221

N

Nageowil, h, 4 ans, Balko et Ta Solitaire, 2240

Nanjing Saulaie, f, 6 ans, Racinger et Fati, 2225, 2245

Naoura, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Quisait, 2215

Neauvalis, h, 9 ans, Lavirco GER et L'Eau Sauvage GB, 2253

Net Lady, f, 5 ans, Network GER et Dame De Treve, **2214/3**

News Reel, h, 7 ans, Vespone IRE et New Destiny, 2234

Niquos, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Firmini, 2226

Normandy Invasion, h, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Like It Is, **2219/2**

Nouma Jelois, f, 6 ans, Hannouma (IRE) et Estephanie, **2220/3, 2234**

O

Oficial, h, 4 ans, Satri IRE et Yagana, 2240

Olcani, f, 8 ans, Al Namix et Erbalunga, 2237/1

Olgris Declisou, h, 4 ans, Montmartre et Patia D'Escaut, 2240

Olympic Pole, h, 4 ans, Stormy River et Olympic Skater (IRE), 2224/4, 2242

Option Be, h, 5 ans, Nickname et Prix Noble, 2244

Orange Run (IRE), h, 9 ans, Hurricane Run IRE et Orange Bitter, 2253/1

P

Paco Keed, h, 6 ans, Lawman et Freezing USA, 2220/2

Pagomix, h, 6 ans, Crillon et Quietamixa, 2245/3

Papy Mamy, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Fille Fidele, 2237

Parc Monceau, h, 6 ans, Tremolino USA et Where Is Fleur, 2226

Parisline, f, 5 ans, Martaline GB et Parimans, 2230

Pasquiphard, h, 9 ans, Pistolero (IRE) et Princesse Maria, 2247/4

Paulougas, h, 5 ans, Turgeon USA et Bois Cherie, 2217/1

Perachora, f, 4 ans, Astronomer Royal USA et Childermas IRE, 2246

Perly Flight, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Marly Flight, 2215

Picasso Do Brasil, h, 6 ans, Chichi Creasy et Margie's Gold GER, 2226

***Piccio Paccio ITY**, m, 5 ans, Pounced USA et Pinfeather GB, 2221

Pichelot, h, 4 ans, Konig Turf GER et Haute Chartreuse, 2240/2

Pinop Des Cotieres, f, 10 ans, Maille Pistol et Idole Des Cotieres, 2253

Pinson Du Rheu, h, 6 ans, Al Namix et Venus Du Rheu, 2217

Poligroom, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Ville Valio, 2226/4

Polikaline, f, 6 ans, Martaline GB et Poliette, 2233/6

Polo Rouge, h, 6 ans, Croco Rouge IRE et Barashela, 2223/2

Pretzelle, f, 6 ans, Zamindar USA et Pretty As Can Be GB, 2248

Princesse D'Olympe, f, 6 ans, Califet et Faitiche D'Aubry, 2251

Proteblue, h, 4 ans, Protektor GER et Multiblue, 2239/4

Puyfolais, h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Peinture Texane, 2246/3

Q

Qindaba, f, 4 ans, Sinndar IRE et Missy Wata, 2231

Quart De Rhum, h, 8 ans, Anabaa USA et Wells Vision GER, 2222/1, 2234/4

Qui Ira Loin, h, 5 ans, Laveron GB et Qualite Controlee, 2218/3

Quick Glote, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Magicaldoun, 2248/2
Quitte Et Passe, h, 10 ans, (AQ), April Night et Haithou, 2245/2

R

***Race To Glory PNA**, h, 6 ans, Montjeu (IRE) et Cawett IRE, 2234

Radiologue, h, 5 ans, Doctor Dino et Radio Londres, 2218/2

Rancunier, h, 4 ans, Roli Abi et Sans Rancune, 2239

Rangoon, h, 4 ans, Country Reel USA et Lady Angele, 2228/4

Rapide Des Flos, h, 4 ans, Axxos GER et Nonita Royale, 2239

Rasique, h, 7 ans, Enrique (GB) et Rasia, 2229

Resent Full, h, 9 ans, Cachet Noir USA et Rivastine, 2229/5

Romeo De Teillee, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Daylina GB, 2214/4

Rose Of Valley, f, 5 ans, Blue Bresil et Sans Rancune, 2241

Royal Guerrier, h, 4 ans, Royal Dragon USA et Danse Guerriere, 2228

Rubis Du Rheu, h, 8 ans, Sin Kiang et Venus Du Rheu, 2253

Rue Palatine, f, 5 ans, Mount Nelson GB et Victoria Page, 2241

Russell, h, 9 ans, Vettori IRE et Coffee Bean, 2247

S

Sabay Sabay, h, 4 ans, Satri IRE et Slew Bay, 2238/3

Saint Anjou, h, 5 ans, Saint Des Saints et Line Garry, 2230/2

Saint Pistol, h, 9 ans, Saint Des Saints et Miss Pistol, 2233/5

Sainte Bowl, f, 4 ans, Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume, 2224

Saline Rose, f, 7 ans, Bonbon Rose et Art Deco, 2252/3

Sandy Cay, h, 10 ans, Hernando et Sierra, 2247

Santana Du Berlais, h, 4 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 2238

Saxxo, h, 6 ans, Axxos GER et Miss Talma, 2223

See Your Starr, h, 4 ans, Siyouni et Bright Style, 2219/5

***Serienschock GER**, h, 9 ans, Sholokhov IRE et Saldenehre GER, 2234/1

Sherany, f, 6 ans, Ultimately Lucky IRE et Cristory, 2225

Sibiril, h, 6 ans, Martaline GB et Sherakat IRE, 2247

Silver Axe, h, 7 ans, Silver Cross et Maraxa, 2233

Singapore Louis, h, 8 ans, Sandwaki USA et Desert Threat IRE, 2247

Sirius Du Lemo, h, 7 ans, Baroud D'Honneur et Double Volte, 2223/5, 2247/5

Siteaufait, h, 4 ans, Soave GER et Peaupstar, 2240

Sky Path, h, 5 ans, Coastal Path GB et Subtle Brain, 2244

Smockon The Water, f, 4 ans, Carlotamix et Coriante, 2246

Somebody To Love, h, 5 ans, Fuisse et Mascara GER, 2221/5

Speed Fire, h, 5 ans, Spirit One et Monette Bere, 2217/3

Speedy Speed, f, 4 ans, Vision D'Etat et Tangaspeed, 2232/2

Spider Horse, h, 8 ans, Bachir IRE et Pok Ta Car (IRE), 2248

***Spiderman PNA**, h, 4 ans, Manduro GER et Lonesome Me, 2235/5

Square Marceau, h, 4 ans, Kapparde et Avenue Marceau, 2249/4

Stellamaker, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Stella Matine, 2232/5

Stonehaven, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Smadouce, 2228

Storminator, h, 8 ans, Stormy River et Becquarette, 2220

Stranraer, f, 9 ans, Enrique (GB) et Scottish Diva GB, 2237

Striveforgreatness, m, 4 ans, Vision D'Etat et Vandalixa, 2242/4

***Strong Boy GER**, h, 5 ans, Mamool IRE et Sunshine Story IRE, 2221

Stylchop, h, 4 ans, Namid GB et Selam GER, 2240

Sulfite, f, 4 ans, Simplex et Vilaya, 2243

Sultan Silk, h, 7 ans, Sulamani (IRE) et Taffetas, 2226/5

Sun Zephyr, h, 8 ans, Daliapour IRE et Zephira Crown, 2236/4

Super Bal, f, 7 ans, Balko et Spinage, 2248

T

Tableau Bleu, h, 9 ans, Tremolino USA et Gravure Bleue IRE, 2253

Tama, f, 4 ans, Execute et Zulbis TUR, 2231

Tamezzo, h, 7 ans, Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce, 2226/7

Tango Chop, h, 9 ans, Night Tango GER et Mahitica, 2222, 2247

Tengara, f, 5 ans, Laveron GB et Prodigia, 2244

***Texada GB**, f, 4 ans, Cacique IRE et Spacecraft USA, 2231

The Artiste, h, 5 ans, Mr Sidney USA et Ares Choix GB, 2230

The Player, h, 4 ans, Makfi GB et Glicine GER, 2224

Tiger Back, h, 4 ans, Hold That Tiger USA et Ovidie, 2228/1

Tim Cassandre, h, 4 ans, Timos GER et Lady Cassandre, 2224, 2246

Tom Roli, h, 9 ans, Roli Abi et Tiana, 2226

Tomgarry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Tamsna, 2224/2

Topaze D'Auteuil, h, 10 ans, (AQ), Discover D'Auteuil et Nuance Bleue, 2237/5

Tosca La Diva, f, 6 ans, Simplex et Nomita (IRE), 2233/2

Treizor Du Pilori, h, 4 ans, Axxos GER et Perle Deux Mille, 2232

Trigger Flash, f, 6 ans, Librettist USA et Trigger Shot IRE, 2225/1

Trust The Captain, f, 5 ans, Great Journey JPN et Loralas, 2244/2

Turkey Jackson, h, 7 ans, Sakhee USA et Winding Road, 2226/3

Ty Lucas, h, 6 ans, Sageburg (IRE) et Cherry Love, 2253

U

Ubu Rochelais, h, 9 ans, (AQ), Le Balafre et Jasmine Rochelaise, 2229/2

Ulysse Des Pictons, h, 9 ans, (AQ), Passing Sale et Nina Des Pictons, 2236/2

Up Sand Down, h, 9 ans, (AQ), Smadoun et Karlene Cheri, 2237

Uppercut De Sivola, h, 9 ans, Antarctique IRE et Altilala, 2223/4, 2248/2

***Ustimos GER**, h, 4 ans, Kamsin GER et Ustimona GER, 2235

V

Vaillant Leto, h, 8 ans, Saint Des Saints et Beyssacto, 2237/3

***Val De Saane IRE**, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Mahendra GER, 2220

Valse Au Taillons, f, 4 ans,
Montmartre et Eyaelle, 2215

Van Gogh Du Granit, h, 8 ans,
(AQ), Saddler Maker (IRE) et
Etnou, 2253

Vapalo, h, 8 ans, (AQ), Epalo GER
et Kundera, **2236/3**

Vent D'Allier, h, 8 ans, (AQ),
Assessor IRE et Pourvu Que Ca
Dure, **2248/4**

Very Ball, h, 8 ans, (AQ), Robin
Des Champs et Hygie, 2253

Via Vespone, f, 4 ans, Vespone IRE
et Onde De Sivola, 2243

Vicomte D'Anjou, h, 6 ans,
Charming Groom et Xistu, **2248/1**

Victoire Desjy, f, 5 ans, Al Namix et
Kassadame, 2233

Victor Harbor, h, 6 ans, Green Tune
USA et Verveine USA, 2236

Vieux Morvan, h, 8 ans, (AQ), Voix
Du Nord et Moskoville, **2217/5**

Vikiya, f, 4 ans, Vision D'Etat et
Nakiya, 2231

Viola St Goustan, f, 4 ans, Diamond
Boy et Les Saintes Glaces,
2250/1

Vision Du Sud, h, 4 ans, Vision
D'Etat et South Island IRE, 2228

Visionariste, h, 9 ans, Visionary et
Filly Flame, 2253

Viva Cuba, m, 5 ans, On Est Bien
(IRE) et Petite Flotilla, 2247

Vlo D'Arsa, h, 8 ans, (AQ), Apsis
GB et Intellectuelle, **2237/4**

X

Xsix, h, 4 ans, Whipper USA et La
Tambora USA, 2228

Y

Youm'z City, h, 4 ans, Youmzain
IRE et Solitaire City, **2228/1**

Youmshine, h, 4 ans, Youmzain IRE
et Canonnade De Marie (GB),
2235/2

Ysawa, h, 8 ans, Califet et Somag,
2229/3

Z

Zeaudiak, h, 5 ans, Laverock IRE et
Miss Lamour, **2218/4**